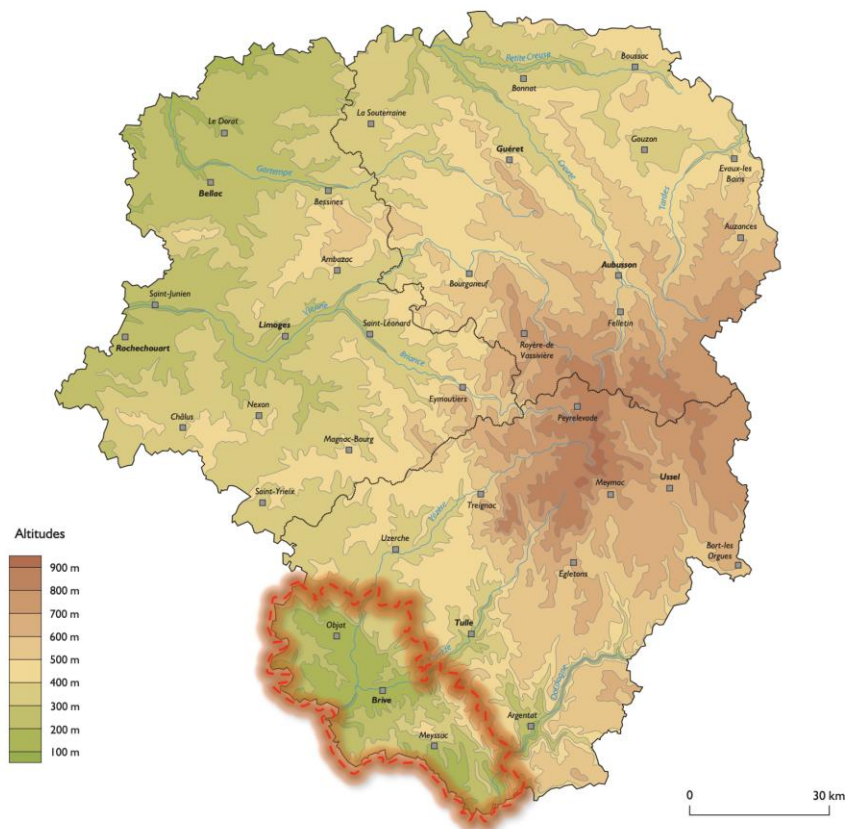


VOLET PAYSAGE



ÉTAT DES LIEUX

OROGRAPHIE DU LIMOUSIN



Orographie du Limousin

Source : « Paysages en Limousin », La Direction Régionale de l'Environnement du Limousin – l'Université de Limoges – la Région Limousin

Les fondements du paysage

- Les paysages du Limousin, et notamment ceux du Sud Corrèze, se caractérisent par leur douceur et nuances subtile entre collines, valons et vallées. Sur le territoire du SCoT l'altitude varie entre 100m et 600m.
- D'un point de vue géologique, le territoire du SCoT est assez différent du reste du Limousin composé principalement de granite et de roches métamorphiques. Le Sud Corrèze laisse, quant à lui, apparaître les contreforts du Bassin aquitain au travers des marnes et calcaires, notamment sur le Bassin de Brive et le petit causse de Martel.
- Le territoire est également connu pour ses grès qui donnent au bâti des couleurs rougeoyantes.
- Il y a environ 10 000 ans, lorsque le climat s'est réchauffé, à la fin de la dernière période froide. Ils ont montré comment, à partir d'une steppe froide, clairsemée, à armoise et à genévrier, une forêt dense de feuillus s'est progressivement développée : d'abord, le bouleau, le pin et le noisetier bien vite supplantés par le chêne, lors de ce que l'on appelle l'"optimum climatique", entre 8 000 et 5 000 ans. Ils ont aussi montré comment, il y a un peu plus de 4 000 ans, sous les effets d'une légère péjoration climatique, le hêtre s'est mélangé progressivement au chêne ; le paysage limousin était alors celui d'une vaste forêt mixte, chênes et hêtres mêlés, les premiers dominant dans les parties les plus basses

de la région, les autres sur les hautes terres ; déjà, le chêne pubescent ("chêne blanc") était présent dans le bassin de Brive et sur les plateaux calcaires les plus méridionaux.

- Les temps médiévaux ont été marqués par de remarquables constructions religieuses dont le Limousin a conservé un échantillonnage particulièrement abondant et varié, ayant utilisé les granites, les gneiss, les grès et les schistes locaux. Les églises qui équipent toujours aujourd'hui les communes rurales ont, dans leur presque totalité, été construites entre le XIe et le XVe siècle. Ils furent également marqués par les aménagements hydrauliques réalisés soit à l'initiative des seigneurs laïcs, soit à celle des communautés religieuses. Certaines de ces installations servent encore, et particulièrement celles réalisées par l'ordre cistercien (XIIème siècle). Sur le territoire du SCoT, c'est le cas du canal des moines à Aubazine.
- L'essentiel de l'économie médiévale reposait sur l'exploitation des terres, organisant et formant ainsi le paysage de l'époque dont on retrouve des traces aujourd'hui.

Source : « Paysages en Limousin »,
La Direction Régionale de
l'Environnement du Limousin –
l'Université de Limoges – la Région
Limousin

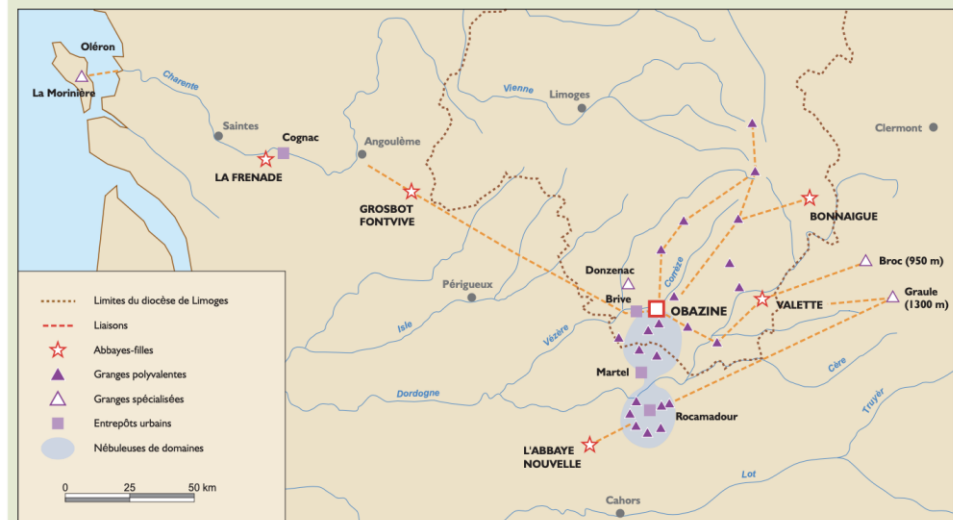
Photographie du
Monastère
d'Aubazine,
prise le
24/02/2023



L'ORGANISATION AUTARCIQUE DE L'ABBAYE CISTERCIENNE D'AUBAZINE (CORREZE)

Le patrimoine de cette abbaye compte environ une vingtaine de domaines ("granges"), de plusieurs centaines d'hectares chacun. Beaucoup d'entre eux étaient polyvalents. Les granges limousines avaient surtout pour vocation de produire des céréales, mais elles se livraient aussi à la pisciculture et à l'élevage du mouton. Les granges quercynaises pratiquaient la céréaliculture, la viticulture et l'élevage du mouton. L'abbaye fit en sorte de produire elle-même son sel, à partir des marais salants qu'elle créa dans l'île d'Oléron. Il semble qu'elle ait également pu se fournir en métaux grâce à deux de ses abbayes-filles (Bonnaigue,

près d'Ussel en Corrèze pour le plomb, et Grosbot en Angoumois pour le fer). Elle développa, par ailleurs, un vignoble au cœur du pays viticole de Donzenac. Enfin, l'alimentation des moines qui rejetait la viande mais nécessitait laitages et fromages, incita ceux-ci à vouloir développer un élevage bovin laitier important : ayant échoué en Haute-Corrèze (Bonnefont), ils réussirent à s'implanter en Auvergne, au-delà du Puy-Mary, sur le plateau marécageux du Limon, qu'ils drainèrent et où ils développèrent, à 1200 m d'altitude, un élevage extensif producteur de grandes quantités de fromage.



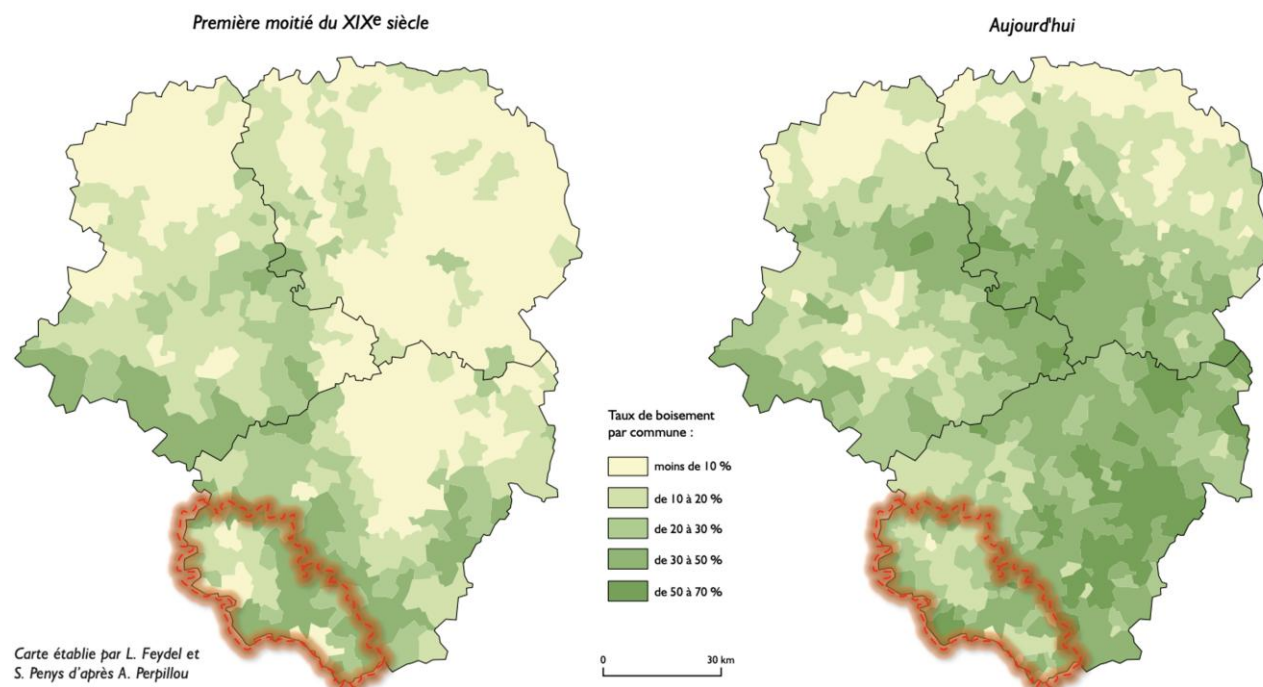
Carte établie par B. BARRIERE

- Les mutations paysagères les plus fortes ont eu lieu durant le XXe siècle et surtout à partir de l'entre-deux-guerres. Elles résultent d'une double évolution : dans les systèmes agricoles et dans la place donnée à l'arbre. L'abandon de la polyculture, encore en grande partie autarcique dans la première moitié du XXe siècle, pour une spécialisation dans l'élevage à viande avec deux races d'excellence, la charolaise et la limousine, conduit à l'abandon des labours et à leur remplacement par des prairies, "artificielles" et "naturelles". Les petits champs de céréales (blé, seigle, orge, avoine), de sarrasin et de légumes variés assurant l'alimentation humaine et animale ont disparu entraînant un appauvrissement dans la diversité paysagère. Le riche mélange des couleurs a laissé place à l'uniformité du vert des prairies. En même temps, les campagnes se sont rapidement vidées de leur population avant que les friches, puis les plantations redonnent à la forêt une place forte dans les paysages.

- Ainsi, même si le Sud Corrèze a subi un changement moins drastique que le reste du Limousin en ce qui concerne l'évolution du taux de boisement, on remarque qu'entre le milieu du XIXe siècle et la fin du XXe celui-ci a plutôt augmenté montrant que la forêt a en partie remplacé les terres agricoles.

EVOLUTION DU TAUX DE BOISEMENT ENTRE LE MILIEU DU XIX^e SIECLE ET LA FIN DU XX^e SIECLE

On note l'inversion totale des paysages ; seul le sud-est de la Corrèze a connu une réelle stabilité



- En comparant par exemple les photos satellites de 1958 et 2020 sur les communes de Jugeals-Nazareth, Turenne et Noailhac, on remarque en effet cet épaississement de la forêt au détriment des espaces agricoles.

- Enfin, que ce soit à travers des phénomènes de densification d'espaces urbanisés, de prolongement du tissu bâti, d'urbanisation diffuse et linéaire, ou encore de périurbanisation, l'artificialisation du territoire a elle aussi profondément marqué le paysage sud-corrézien, et continue de le

- Le volet Consommation d'espace utilisait l'exemple de Mansac et Cublac entre 2006-2010 et 2020 pour illustrer ces dynamiques urbaines. Le même espace comparé entre 1960 et 2020 témoigne aussi bien du changement de paysage causé par ce phénomène, qu'il s'agisse d'artificialisation des sols pour des espaces résidentiels, de services, ou encore d'infrastructures.

Exemple d'artificialisation des sols entre 1960 (à gauche) et 2020 (à droite) sur le secteur de Mansac et Cublac (Source photographique : IGN).



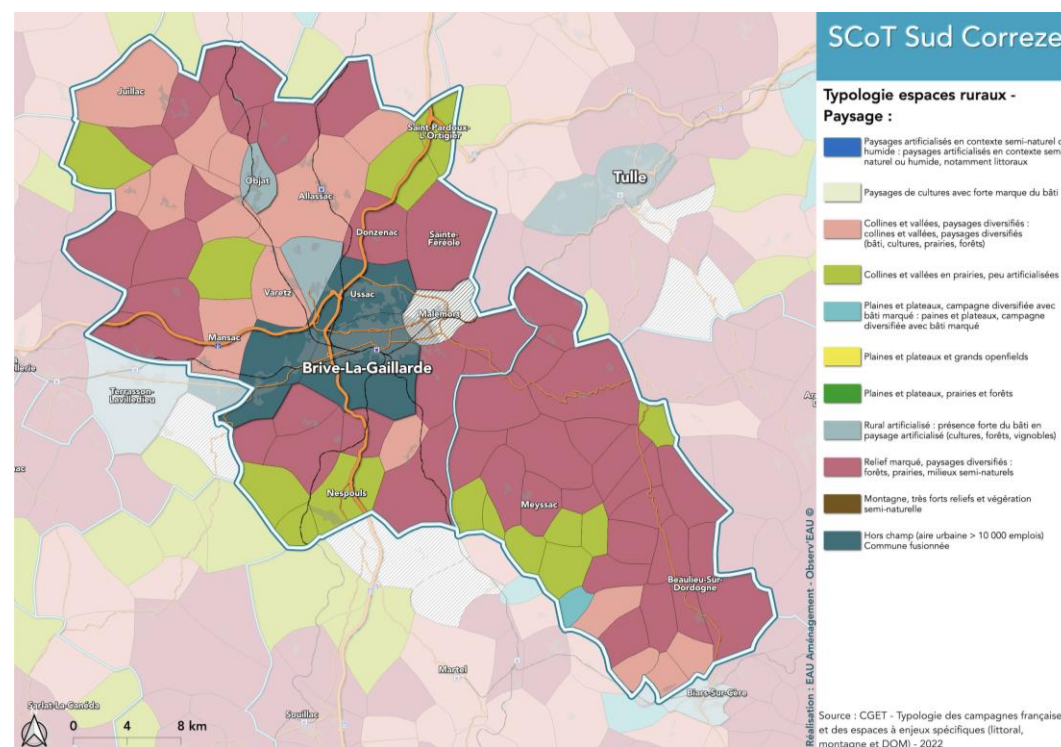
Exemple d'épaississement des espaces forestiers sur le secteur de Jugeals-Nazareth, Turenne et Noailhac, entre 1958 (à gauche) et 2020 (à droite) (Source photographique : IGN).



La typologie des espaces ruraux

- Le commissariat général à l'égalité des territoires a publié en 2022 des cartes de typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM).
- Le principal espace rural que l'on retrouve dans le territoire du SCoT consiste en un « Relief marqué, paysages diversifiés : forêts, prairies, milieux semi-naturel ». Le Midi Corrèzien est particulièrement composé de ce type de paysage, le deuxième espace rural dans cet EPCI est celui des « Collines et vallées en prairies, peu artificialisées ». La commune de La Chapelle-aux-Saints est considérée comme un espace « Plaines et plateaux, campagne diversifiée avec bâti marqué ».
- Dans le Bassin de Brive, la typologie est plus diversifiée on y retrouve les deux types cités précédemment, ainsi que des espaces ruraux de « Collines et vallées, paysages diversifiés (bâti, cultures, prairies, forêts) ». Les communes d'Objat et de Saint-Viance sont également répertoriées dans la typologie de « Rural artificialisé : présence forte du bâti en paysages artificialisés (cultures, forêts, vignobles) ». Enfin, l'aire urbaine de Brive-la-Gaillarde (communes d'Ussac, de Saint-Pantaléon-de-Larche et de Larche) est classée comme aire urbaine.

- Ainsi, la CCMC semble avoir un paysage plus homogène, par rapport à la CABB, le type de paysage le plus répandu dans tout le SCoT restant ceux à relief marqué et aux paysages diversifiés (forêts, prairies, milieux semi-naturel), témoignant de l'ambiance montagnarde présente sur le territoire.
- Le reste du document étudiera plus en détails les ambiances, secteurs et unités paysagères qui composent le Sud Corrèze.



Les ambiances paysagères et secteurs géographiques

- Le document « Paysages en Limousin », publié en 2006 conjointement par La Direction Régionale de l'Environnement du Limousin – l'Université de Limoges – la Région Limousin, fait office d'atlas des paysages de la région.
- Il identifie sur le territoire du SCoT trois ambiances paysagères :
 - Les ambiances paysagères sous influence montagnarde :
 - Elles sont à dominante forestière, le plus souvent au-dessus de 500m d'altitude, avec un assemblage de croupes boisées, dépressions humides, prairies et murets de blocs de granit, elles sont aussi marquées par la rareté des Hommes.
 - Les ambiances paysagères de la campagne-parc :
 - Les forêts y sont plus petites et plus espacées, alors que les grandes villes et la présence humaine plus forte.
 - Les ambiances paysagères des marges aquitaines :
 - Elles rattachent le Limousin au Sud-Ouest de la France, avec une diversité paysagère composée d'une variété de roches sédimentaires et une multitude de collines fortement habitées.

TROIS AMBIANCES PAYSAGERES

Les ambiances paysagères sous influence montagnarde :

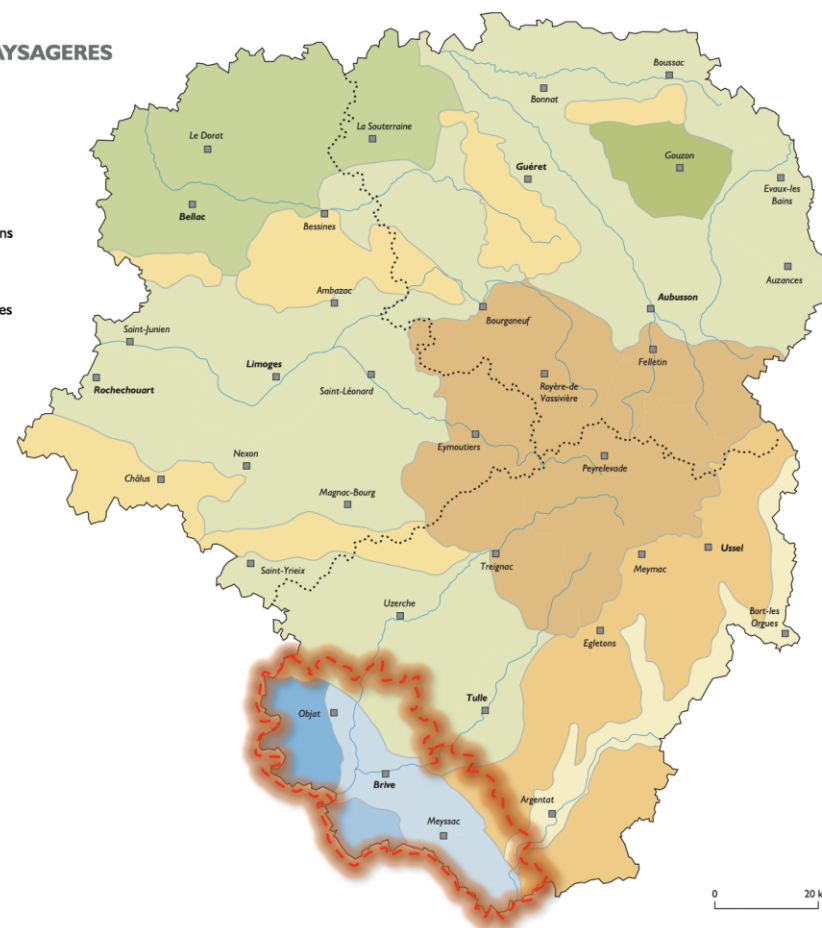
- la montagne limousine
- les hauts plateaux corréziens
- les "îlots" montagneux
- les grandes vallées en gorges

Les ambiances paysagères de la campagne-parc :

- les plateaux ondulés
- la Basse Marche
- le bassin de Gouzon

Les ambiances paysagères des marges aquitaines :

- les bassins
- le causse corrézien
- le pays des buttes



Carte des Trois ambiances paysagère du Limousin

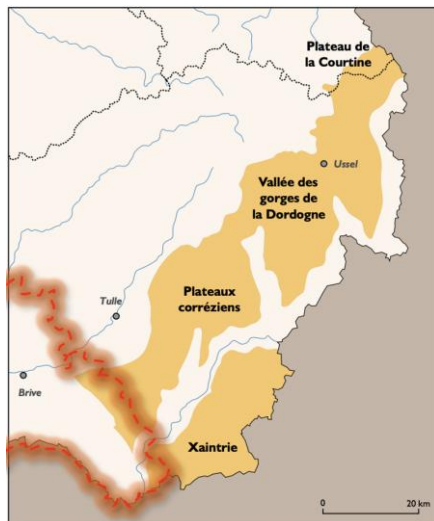
Source : « Paysages en Limousin », La Direction Régionale de l'Environnement du Limousin – l'Université de Limoges – la Région Limousin

- Plusieurs secteurs géographiques au sein de ces ambiances paysagères sont ensuite identifiés. Dans ceux qui recouvrent le territoire du SCoT, on compte :

- Les ambiances paysagères sous influence montagnarde
 - Les hauts plateaux corréziens

⇒ L'impression de montagne se prolonge au sud, en particulier sur les plateaux qui encadrent la Dordogne à des altitudes moyennes variant de 500 - 600 mètres au sud-ouest, à 800 mètres et plus au nord-est.

⇒ Le climat, l'organisation caractéristique du relief en alvéoles, ou encore les hêtres et les résineux, font de ces plateaux des lieux où l'impression de montagne reste réelle même si l'altitude est relativement faible. Quelques sommets, petits puys isolés, bien que d'altitudes modestes, ouvrent de larges panoramas, tels la Roche de Vic ou le Puy Manzagol.



Les hauts plateaux corréziens. Source : « Paysages en Limousin », La Direction Régionale de l'Environnement du Limousin – l'Université de Limoges – la Région Limousin

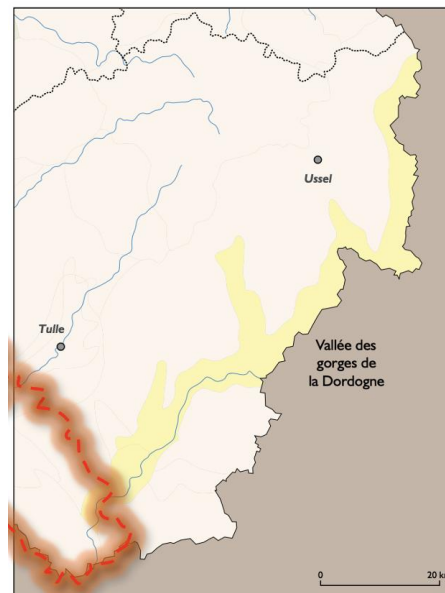
Les grandes vallées en gorges. Source : « Paysages en Limousin », La Direction Régionale de l'Environnement du Limousin – l'Université de Limoges – la Région Limousin



Photographie prise à Beynat le 23/02/23

- Les grandes vallées en gorges

⇒ Les rivières qui descendent de la montagne entaillent profondément les plateaux limousins périphériques, dessinant des encoches en V dont les pentes vigoureuses surprennent.



⇒ Les gorges de la Dordogne, impressionnantes, boisées et austères se caractérisent par des pentes raides et sombres, couvertes de taillis de chênes et de hêtres et hérissées de rochers. Pour rattraper le niveau de base, celui de la Dordogne, les rivières affluents coulent en rapides tumultueux : la Diège, le Chavanon, la Triouzoune, la

Luzège et le Doustre. Mais les eaux domptées par les barrages deviennent souvent immobiles et noires.



Source : « A travers les GR VTT à Altillac » vallee-dordogne.com

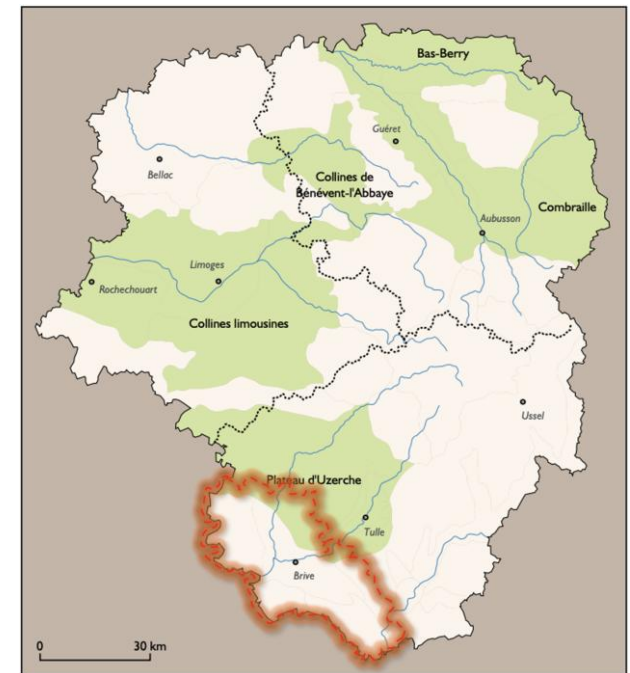
- Les ambiances paysagères de la campagne-parc
 - Les bas plateaux ondulés du Limousin

- ⇒ Ce sont des bas plateaux périphériques à la montagne et aux îlots montagnards, aux reliefs amples et doucement arrondis en collines légères.
- ⇒ Ici plus qu'ailleurs, l'élevage bovin est à l'honneur : limousines à la robe rouge à l'ouest ; charolaises blanches, à l'est.
- ⇒ Les subtiles variations d'occupation des sols différencient ces plateaux en paysages distincts: ici des cultures, là des vergers, là encore une urbanisation diffuse plus présente qu'ailleurs.

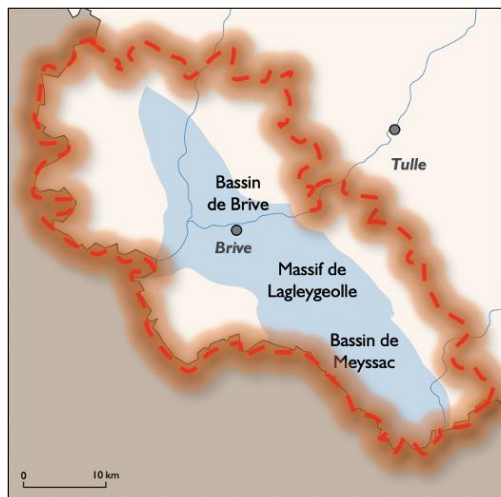
Photographie prise à Donzenac le
24/02/23

Les bas plateaux
ondulés du
Limousin

Source : «
Paysages en
Limousin », La
Direction
Régionale de
l'Environnement du
Limousin –
l'Université de
Limoges – la
Région Limousin



- ⇒ Aux marges méridionales de la région, le contact entre les terrains cristallins et les terrains tertiaires a été creusé en donnant les bassins de Brive et de Meyssac.
- ⇒ Le bassin de Brive se présente comme une dépression calée entre l'abrupt qui termine le plateau d'Uzerche (Donzenac) et la corniche calcaire des causses du Quercy. Mais cette dépression est loin d'être plane, des buttes gréseuses animent les reliefs, et les rivières de la Corrèze, de la Vézère, de la Loyre, du Maumont, y dessinent des vallées inédites en Limousin avec leurs larges fonds plats. Les paysages du bassin de Brive apparaissent ainsi fort complexes dans les reliefs à cause d'une géologie foisonnante, mais aussi dans l'occupation des sols en raison d'une agriculture diversifiée (élevage, culture, légumes, fruits...). Les extensions de l'urbanisation ajoutent une touche de diversité. Le bâti révèle la complexité géologique du bassin : calcaires blonds, grès permians rouge lie-de-vin, grès triasiques (le "brasier" de Brive).



⇒ Le massif de Lagleygeolle sépare le bassin de Brive du bassin de Meyssac. Ce massif gréseux, couvert de forêts, présente des vallées encaissées aux pentes fortes.

Les bassins de Brive et de Meyssac. Source : « Paysages en Limousin », La Direction Régionale de l'Environnement du Limousin – l'Université de Limoges – la Région Limousin

- ⇒ Le bassin de Meyssac offre une lecture plus facile des paysages : de larges vallées taillées dans les marnes s'opposent à des collines en lanières aux sommets plans et aux bords raides armés de calcaires. Vers l'est, les grès introduisent un aspect plus montagneux. Les terroirs fertiles portent des cultures diversifiées et des vergers de noyers, prémices de l'Aquitaine. La particularité du sous-sol éclate de façon spectaculaire sur les murs de grès rouge vif de Meyssac et de Collonges qui font la célébrité de ces deux cités.
- ⇒ Pour Brive comme pour Meyssac, la fertilité des terrains alluviaux et détritiques, la faible altitude et la situation méridionale, font de cet ensemble le "riant portail du Midi", "la porte de l'Aquitaine" : ce sont des pays de fruits et de primeurs, de noyeraies, etc.



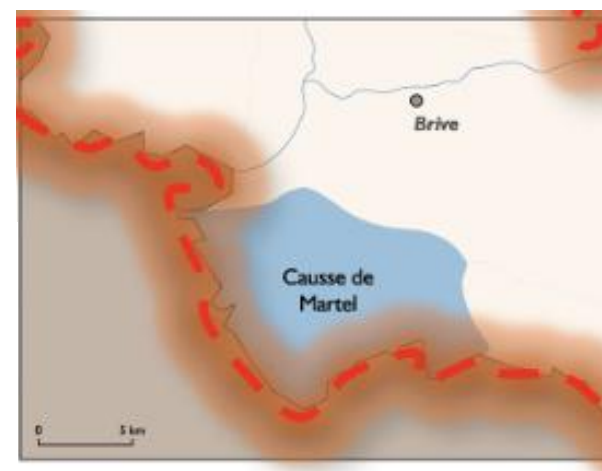
Photographies du site de découverte de la faille géologique de Meyssac prise à Collonges-la-Rouge (à gauche) et du Viaduc de la Planchetorte prise à Brive-la-Gaillarde (à droite) le 24/02/23

▪ Le causse corrézien

- ⇒ Au sud de Brive, la région Limousin s'offre une enclave caussenarde avec un morceau du causse de Martel, prolongation septentrionale des causses du Quercy.
- ⇒ Tous les ingrédients du causse sont présents : les maisons de calcaire blanc aux formes simples et couvertes d'ardoise ; les masses grises des chênes courtauds ; les murs de pierre sèche ; les cultures révélant la terre rouge mêlée aux cailloux de calcaire blanc ; la présence de noyers et des chênes truffiers.
- ⇒ D'une part, c'est un causse qui présente des bordures nettes : il bascule brutalement sur le bassin de Meyssac, vers Turenne, qui s'accroche à une butte témoin ; il tombe tout aussi brusquement sur le bassin de Brive, vers Noailles. D'autre part il s'agit d'un causse périurbain qui reçoit l'influence de l'agglomération briviste, favorisée par la commodité de desserte qu'offre l'autoroute A20: on remarque cette périurbanisation du causse à la présence de maisons neuves vers Nespouls, vers Nazareth, mais aussi à la base de loisirs du lac du Causse, créé par le barrage de la Couze en 1974.



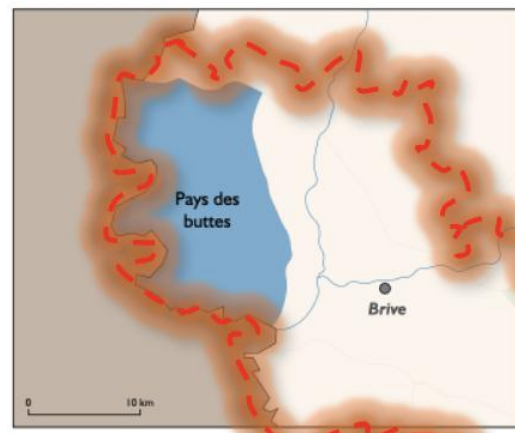
Photographie prise à Nespouls le 24/02/23



Le causse corrézien. Source : « Paysages en Limousin », La Direction Régionale de l'Environnement du Limousin – l'Université de Limoges – la Région Limousin

- Le pays des buttes

- ⇒ A l'ouest du bassin de Brive, en limite du département de la Dordogne, le relief se redresse, marqué par des buttes qui dominent largement tout le paysage alentour, comme des belvédères.
- ⇒ Coiffées par un chapiteau calcaire, ces buttes portent des villages perchés : Yssandon (335 mètres), Saint-Robert (340 mètres), Ayen (377 mètres). Tout le reste du paysage est largement marqué par la couleur étonnante des terres : lie-de-vin, issue de la décomposition des grès rosés et rouges du bassin de Brive.



Le pays des buttes. Source : « Paysages en Limousin », La Direction Régionale de l'Environnement du Limousin – l'Université de Limoges – la Région Limousin



Source : « Ayen, vue générale Ayen-haut et Ayen-bas », france-voyage.com



Photographie prise entre Saint-Aulaire et Ayen le 24/02/23

Les unités paysagères

- Sur le territoire du SCoT se répartissent 9 unités paysagères, entre lesquelles les limites sont tantôt nettes, tantôt en nuances subtiles.

Les paysages de la montagne

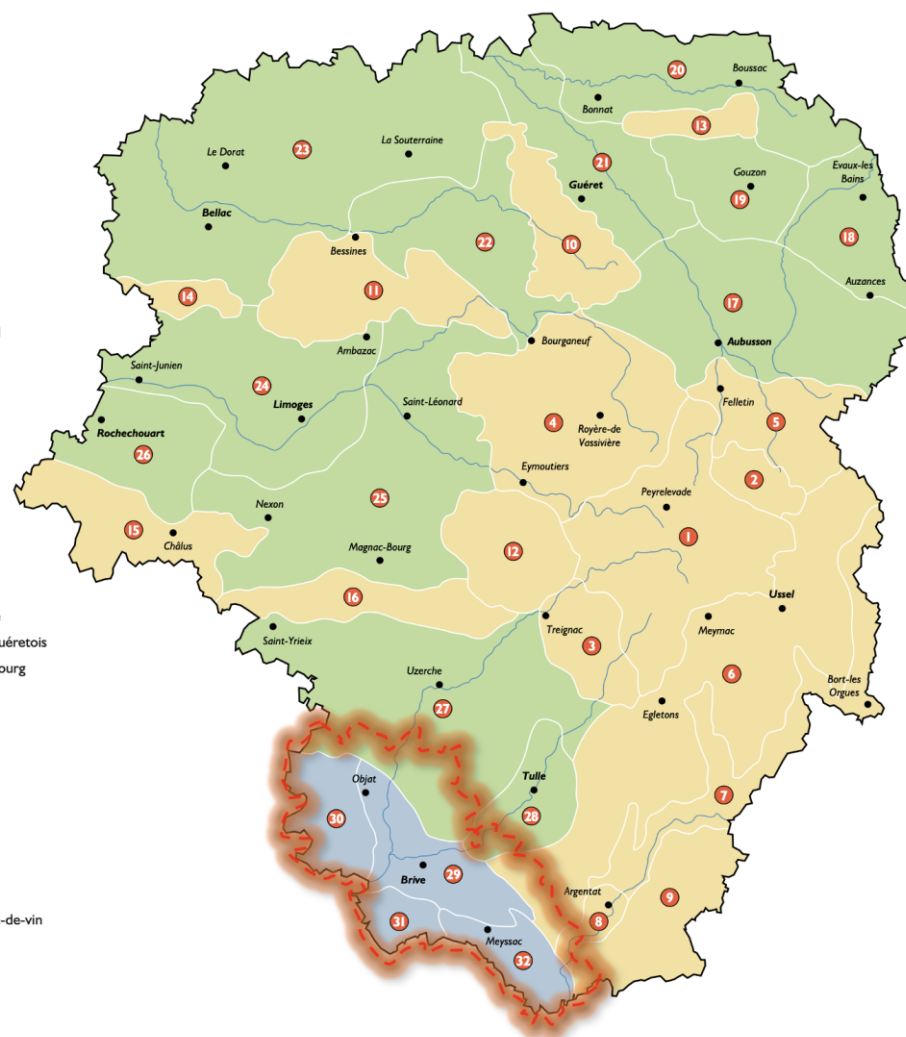
- 1 Le plateau de Millevaches
- 2 Le plateau de la Courtine
- 3 Le massif des Monédières
- 4 Le pays de Vassivière
- 5 Le pays de Crocq / Felletin
- 6 Les hauts plateaux corréziens
- 7 Les gorges de la Dordogne
- 8 La vallée de la Dordogne
- 9 La Xaintrie
- 10 Le massif de Guéret
- 11 Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud
- 12 Le mont Gargan
- 13 Le massif de Toulx-Sainte-Croix
- 14 Les monts de Blond
- 15 Les monts de Châlus
- 16 Les monts de Fayat

Les paysages de campagne-parc

- 17 Les collines d'Aubusson / Bellegarde
- 18 La Basse Combraille
- 19 Le bassin de Gouzon
- 20 Le Bas-Berry et la vallée de la Petite Creuse
- 21 Les gorges de la Creuse et les collines du Guéretois
- 22 Le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-bourg
- 23 La Basse-Marche
- 24 Limoges et sa campagne résidentielle
- 25 Les collines limousines de Briance-Vienne
- 26 Le plateau de Rochechouart
- 27 Le plateau d'Uzerche
- 28 La campagne résidentielle de Tulle

Les paysages de la marge aquitaine

- 29 Brive et ses environs
- 30 Le pays des buttes calcaires et des terres lie-de-vin
- 31 Le causse corrézien
- 32 Le bassin de Meyssac



Les unités paysagères du Limousin. Source : « Paysages en Limousin », La Direction Régionale de l'Environnement du Limousin – l'Université de Limoges – la Région Limousin

- Regroupés sous les trois ambiances paysagères vues précédemment, on retrouve 9 unités paysagères sur le territoire du SCoT :

- Les paysages de la Montagne :

- Les hauts plateaux Corrèziens (6)

- ⇒ Le haut plateau corrézien s'étend au sud de la montagne limousine. Il est entaillé par la vallée de la Dordogne et ses affluents.
- ⇒ Ce plateau s'incline doucement vers le sud-sud-ouest, passant de plus de 700 mètres d'altitude au pied de la montagne à 500 mètres environ en bordure des gorges de la Dordogne. Le relief est calme : les alvéoles encore bien creusés au pied de la montagne se font de plus en plus discrètes lorsqu'on s'éloigne vers le sud et vers l'ouest. Au contact avec le réseau encaissé de la Dordogne et de ses affluents, la raideur des pentes est favorable à la présence de discrètes cascades.
- ⇒ L'ambiance montagnarde dominante est liée à la présence d'une forêt omniprésente : plutôt feuillue dans la partie basse, plutôt mélangée de multiples parcelles de résineux, de hêtres et de bouleaux dans la partie haute. Quant aux saules et aux aulnes, ils accompagnent les petits ruisseaux et les filets d'eau dans les dépressions, marquées par les taches jaune pâle de la molinie qui trahissent la présence de tourbières, ou par les calligraphies sombres des carex des sols hydromorphes. La forêt occupe largement les entailles que forment les vallées.
- ⇒ Partout ailleurs l'habitat se disperse en fermes ou hameaux, taches isolées, à la faveur des croupes dégagées bien orientées au sud. Il reste simple et d'assez belle qualité, avec

parfois des toitures à pans coupés. Le granite aux tons beige-orangé domine, ainsi que l'ardoise pour les toitures. Le plus souvent, les églises présentent un clocher-mur, comme sur le plateau de Millevaches.

- ⇒ Le sud-ouest de ce plateau, entre 500 et 600 mètres d'altitude, se présente comme un espace très plan en interfluve entre les vallées de la Corrèze et de la Dordogne et leurs affluents (Doustre, Souvigne), très profondément incisées. Largement boisé (pins sylvestres, châtaigniers), il est troué de clairières où se révèle l'humidité du sol avec les grandes nappes de molinie.



Photographies prises à Beynat (à gauche) et à Lanteuil (à droite) le



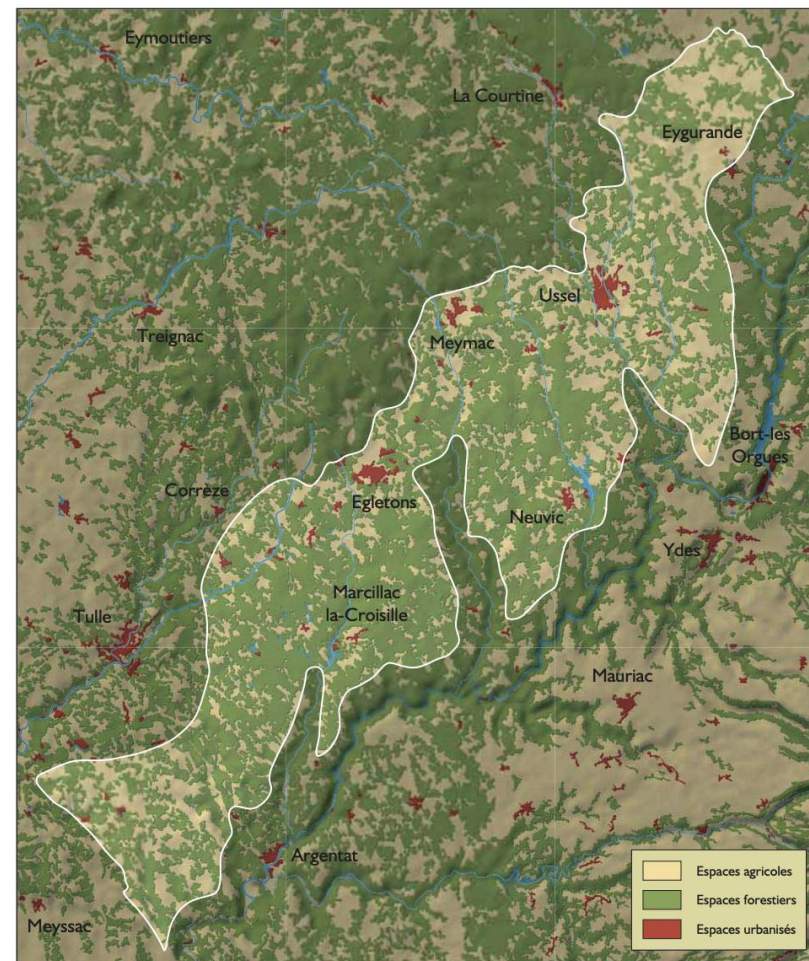
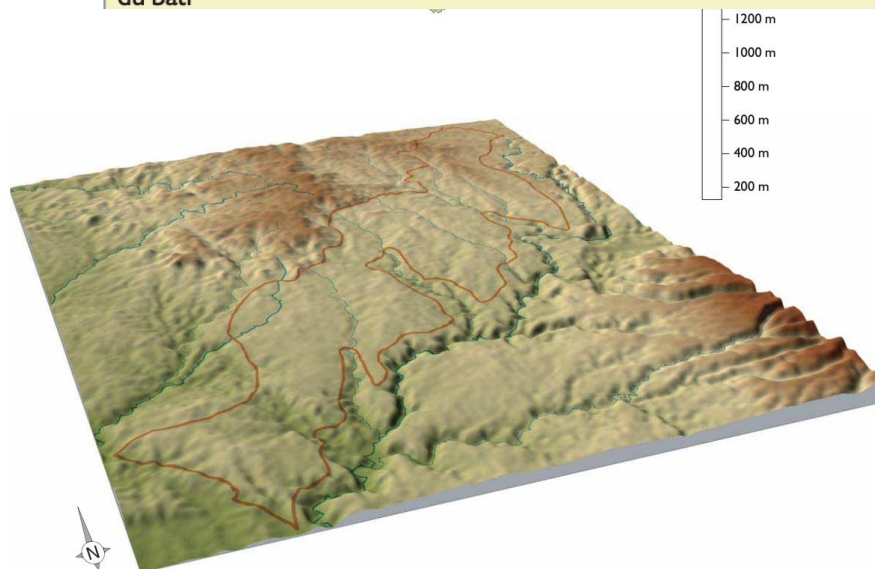
Quelques enjeux de paysage

Enjeux principaux

- **Espaces ouverts** : conservation de l'équilibre agriculture / forêt, voire développement de la mise en valeur agricole. Préservation et gestion d'ouvertures autour des villes et villages, des infrastructures et des sites fréquentés (plans d'eau, panoramas, ...)
- **Forêt** : équilibre feuillus / résineux

Autres enjeux

- **Abords routiers** : maîtrise des implantations nouvelles du bâti, recul par rapport aux routes, création et gestion d'ouvertures (A 89)
- **Patrimoine bâti** : préservation
- **Silhouette de bourgs et de petites villes** : maîtrise des implantations nouvelles, gestion qualitative des espaces ouverts autour du bâti



▪ La vallée de la Dordogne (8)

- ⇒ A l'aval du verrou rocheux sur lequel s'appuie le barrage du Sablier, en amont d'Argentat, la Dordogne pénètre dans une courte plaine alluviale, puis elle retrouve un caractère encaissé jusqu'au sud de Bassignac-le-Bas avant de s'ouvrir largement sur les paysages quercynois. C'est le premier secteur de Dordogne, habité et agricole, en se dirigeant vers l'Aquitaine.
- ⇒ D'Argentat à l'aval de Monceaux-sur-Dordogne, le fond de la vallée s'élargit en accueillant la Souvigne et la Maronne ; les cours d'eau tracent de grands méandres au milieu de vastes espaces alluviaux exploités par l'agriculture, le tourisme et les sablières.
- ⇒ De part et d'autre de Brivezac et Bassignac-le-Bas, la vallée étroite et sinueuse rappelle qu'il s'agit encore d'un site de "montagne" très boisé avec des aplombs rocheux nombreux couverts de taillis de chênes et châtaigniers.
- ⇒ Chacune des communes de la vallée possède de nombreux villages de caractère et une série de petits châteaux de grande qualité : Châteaux du Raz, du Bac, de la Majorie..
- ⇒ Toutefois, des terrasses plantées de vignes demeurent présentes sur l'ensemble de la vallée, ponctuées de belles cabanes aux volumes divers.



Source : « Le pont de Brivezac » xaintrie-passions.com



Source : « Les bords de la Dordogne » lacorrez.com/villages/beaulieu.htm

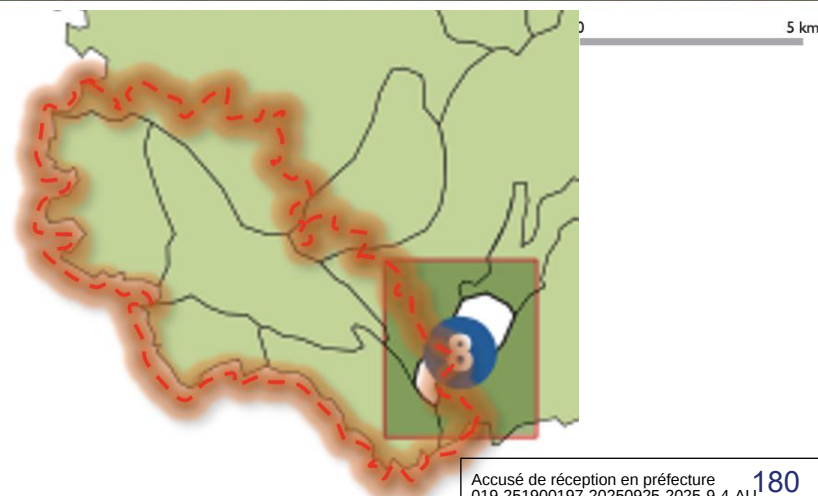
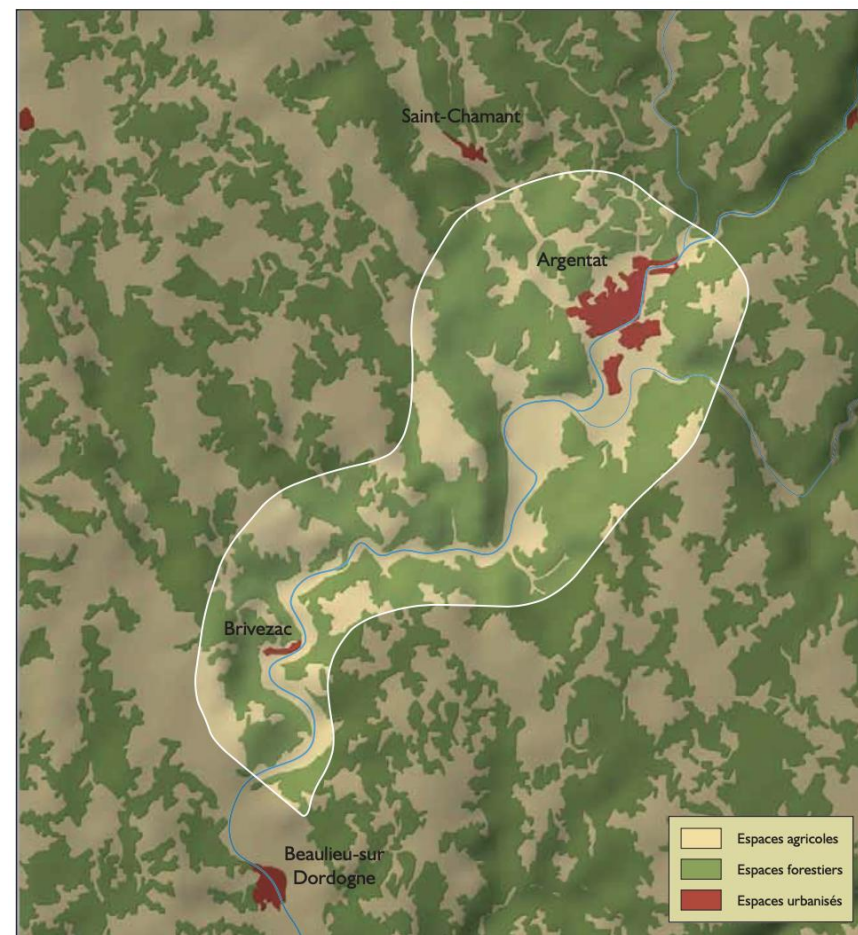
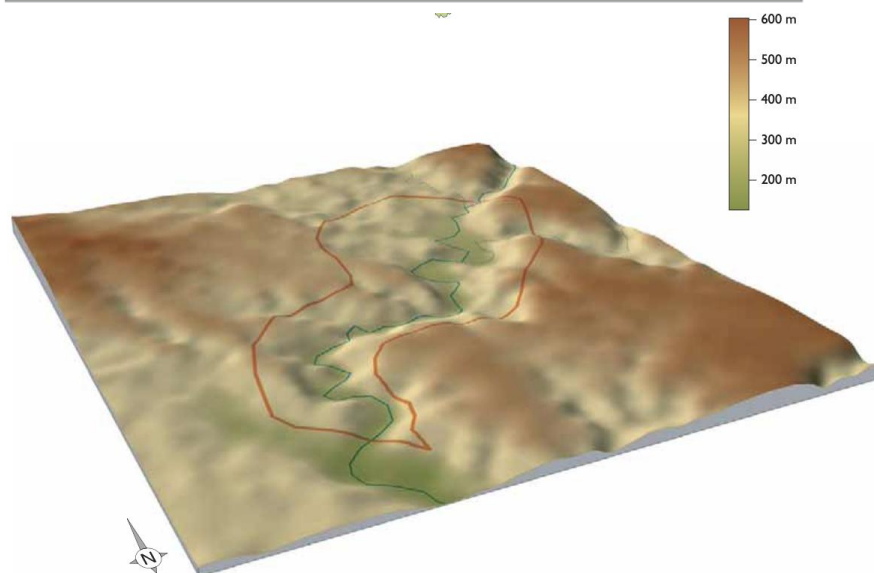
Quelques enjeux de paysage

Enjeux principaux

- **Silhouette de bourgs et de petites villes** : Argentat, Bassignac-le-Bas, Brivezac, Monceaux
- **Patrimoine bâti** : centre urbain d'Argentat, bourgs et villages, cabanes de vigne
- **Site et espace touristiques** : maîtrise et intégration des implantations touristiques (camping, canoë kayak, ...) ; conserver le caractère paysager des routes de rives

Autres enjeux

- **Murets de pierres sèches** : sauvegarde des terrasses
- **Centre urbain** : Argentat
- **Grande vallée** : conservation et amélioration des points de vue, maintien des espaces agricoles
- **Bords de rivières** : accès et ouverture



▪ La Xaintrie (9)

- ⇒ La Xaintrie, bordée au nord et à l'ouest par la vallée de la Dordogne, prolonge encore les ambiances "montagnardes" des plateaux corréziens : les reliefs dépassent presque partout 600 mètres d'altitude.
- ⇒ Mais les horizons étirés, parfois presque plats, souvent assouplis en longues courbes élégantes, s'ouvrent davantage. En outre, quelques champs, cultivés en céréales, s'ajoutent aux pâtures ou à la forêt. C'est un pays plus ouvert que le plateau corrézien.
- ⇒ La Xaintrie est profondément entaillée par la Maronne dont les pentes boisées, où se mêlent feuillus et résineux, servent d'écrin aux Tours de Merle et de Carbonnières.
- ⇒ Les taillis de châtaigniers sont fréquents. Parfois même les noyers annoncent les climats de l'Aquitaine toute proche.
- ⇒ Les fermes s'implantent volontiers sur les hauts des croupes et des pentes dégagées. Elles sont nettement typées par leur toiture à écailles de lauze. Toute l'architecture est ici proche de celle de l'Auvergne.



Photographie prise au Chenailler-Mascheix le 23/02/23



Source : « Une vue sur la Dordogne et les hauteurs environnantes », altillac.com

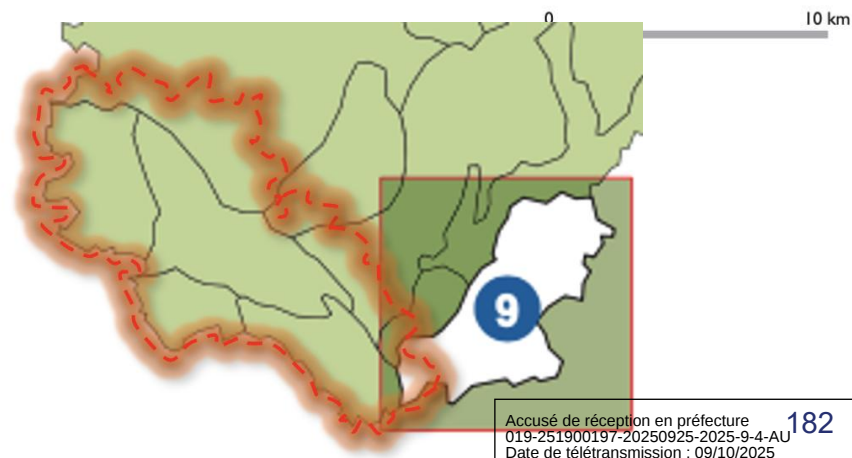
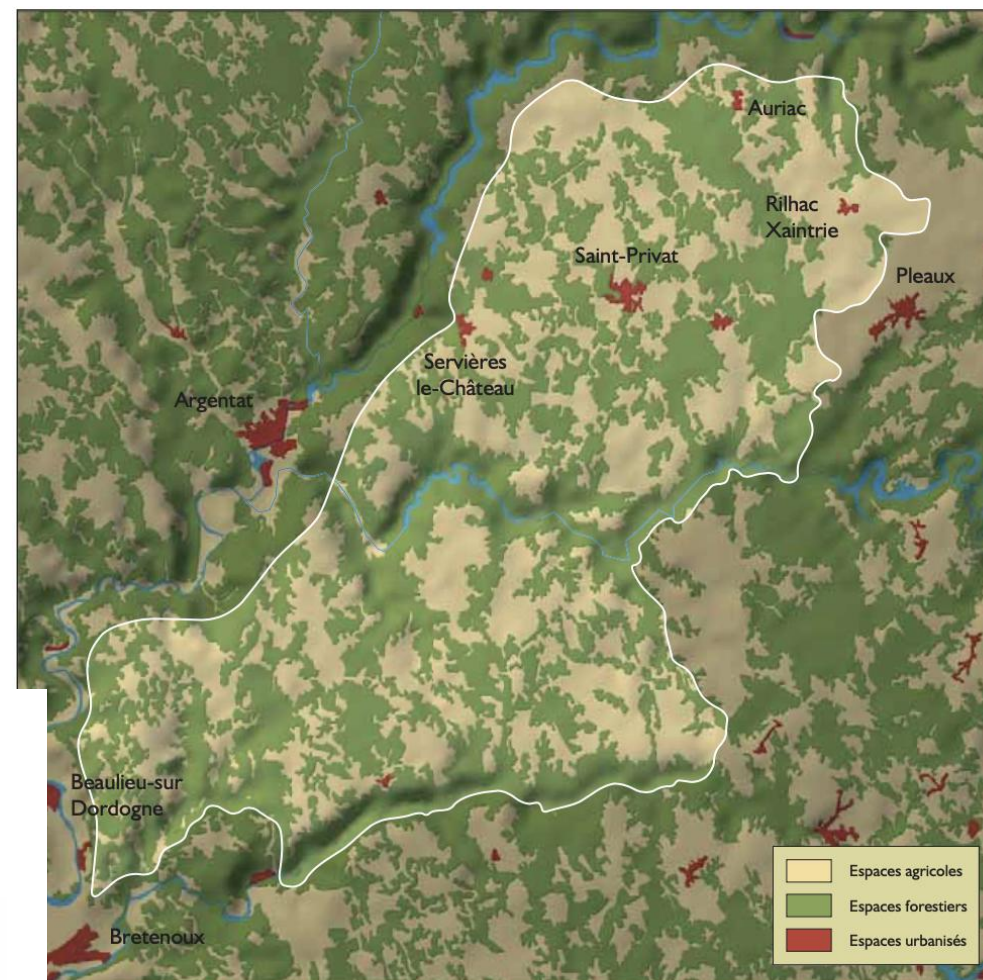
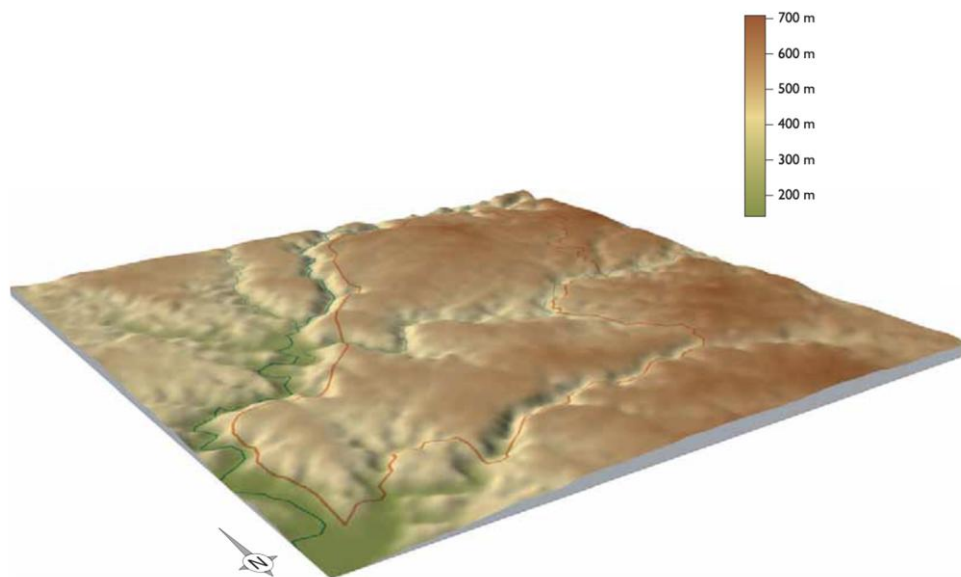
Quelques enjeux de paysage

Enjeux principaux

- **Espaces ouverts** : conservation de l'ouverture actuelle sur les plateaux

Autres enjeux

- **Patrimoine bâti** : préservation
- **Grande vallée** : reconquête des espaces ouverts aux abords des routes, des sites (Tours de Merle,...), des fonds
- **Bords de rivières** : création de cheminements (piétons, VTT, ...) et amélioration des sentiers de bord de rivières



- Les paysages de la Campagne-Parc :

- Le plateau d'Uzerche (27)

- ⇒ Au sud de l'interfluve boisé formé par les monts de Fayat, le plateau d'Uzerche s'incline vers le sud, descendant progressivement de plus de 400 mètres d'altitude depuis les hauteurs de Fayat (542 mètres) jusqu'aux environs de Brive (100 mètres). Les eaux coulent vers la Dordogne, alimentant le bassin de la Garonne et non plus, comme au nord, celui de la Loire via la Vienne.
- ⇒ L'Auvézère et la Vézère avec leurs affluents animent le paysage en creusant le plateau et en découpant des collines. Les profondes entailles que créent ces affluents offrent, sur leurs marges ou dans leurs fonds, des sites spectaculaires : des gorges entre Vigéois et Le Saillant ; des villages ou des bourgs perchés comme Uzerche ; des situations en balcon au-dessus du Bassin de Brive.
- ⇒ En dehors des vallées, le paysage varie beaucoup selon que l'on se situe dans les fonds de vallons ou sur les croupes. L'occupation du sol est composite avec un mélange de pâtures, de cultures, de vergers de pommiers, de bosquets et de fermes éparses, disséminées. Le paysage est celui d'une campagne-parc.
- ⇒ Cette situation générale présente des variantes selon que l'on découvre les marges orientales ou occidentales du plateau :
 - à l'ouest, les vergers de pommiers prennent une importance de plus en plus grande, dessinant d'étonnants paysages du fait des protections de plastique qui les accompagnent ;
 - à l'est, les bois démultipliés, où dominent les chênes et les châtaigniers, referment par endroits le paysage qui semble

s'organiser en "clairières", préfigurant les hauts plateaux forestiers corréziens.

- ⇒ Dans l'habitat et ses matériaux, les nuances sont également sensibles selon les secteurs du plateau d'Uzerche : la tuile plate domine encore dans les confins nord-ouest du plateau (Coussac-Bonneval, Ségur-le-Château, Saint-Yrieix-la-Perche). Mais progressivement, au fur et à mesure que l'on s'éloigne des confins du nord-ouest, vers l'est et le sud, l'ardoise se substitue à la tuile plate (à Lubersac, ardoises et tuiles se mêlent encore, tandis qu'à Uzerche, l'ardoise est omniprésente). Les fermes anciennes se positionnent volontiers sur les hauteurs.

Photographie du
Site de la Roche
prise à Allasac le
24/02/23



Photographi
e prise entre
Allasac et
Voutezac le
24/02/23



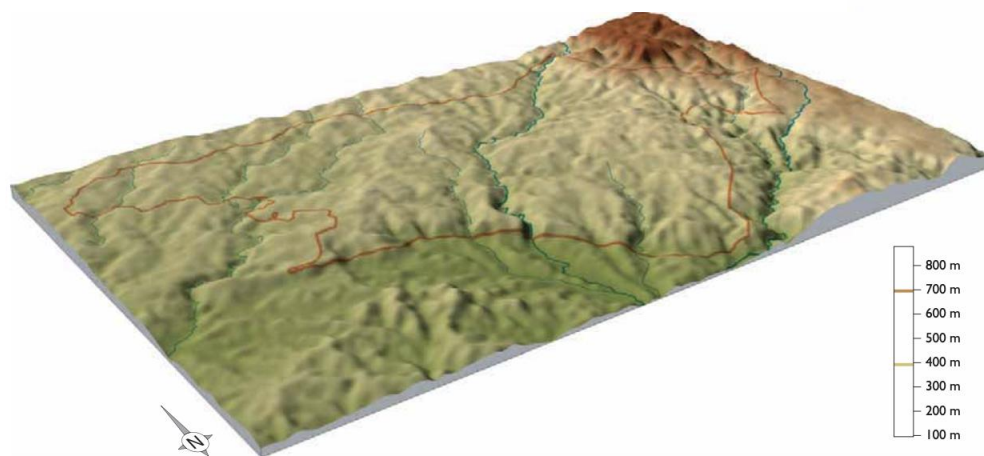
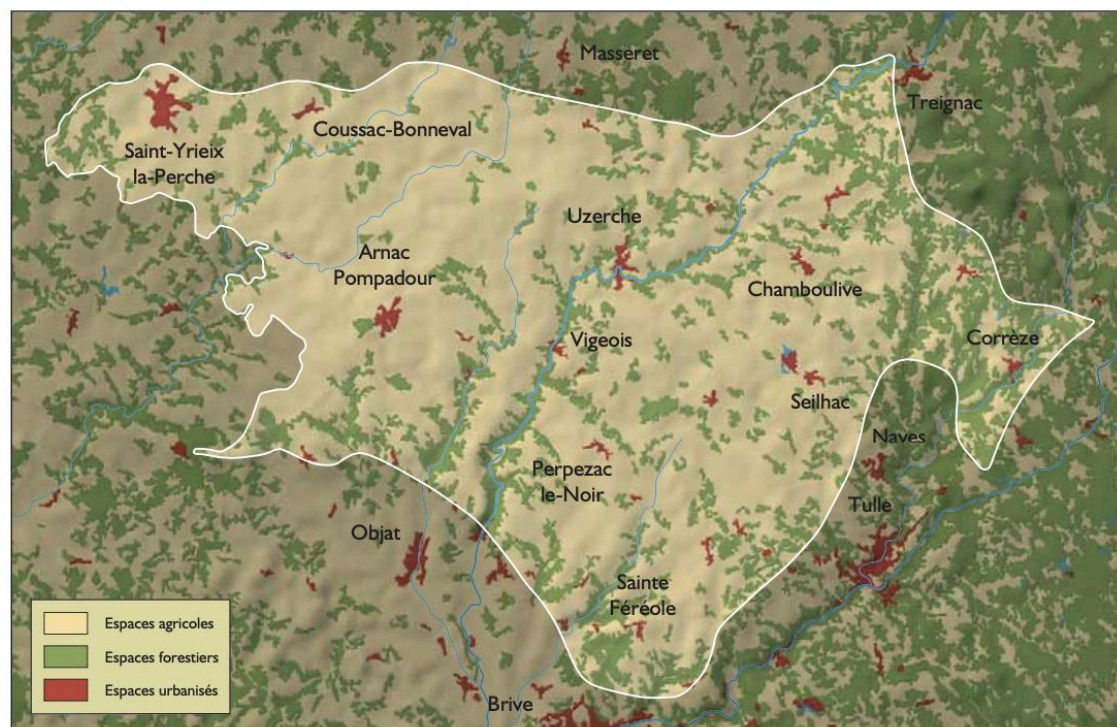
Quelques enjeux de paysage

Enjeux principaux

- **Arbre isolé** : identification et préservation
- **Silhouettes de bourgs et de petites villes** : maîtrise de l'extension de l'urbanisation qui fragilise des sites bâtis parfois remarquables (Uzerche, Donzenac, Voutezac ...)
- **Grande vallée** : création et gestion de points de vue (Vézère)

Autres enjeux

- **Dépendances agricoles** : intégration
- **Bords de rivière** : accessibilité



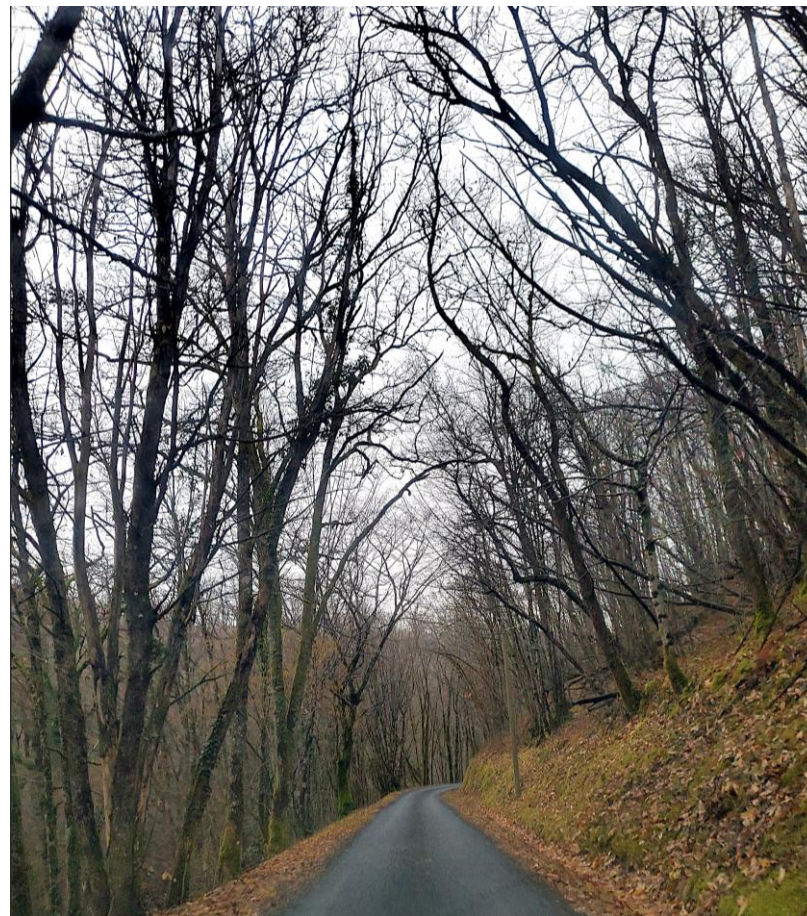
0 20 km

- La campagne résidentielle de Tulle (28)

- ⇒ La proximité entre les deux plus grandes villes de Corrèze, Brive et Tulle, a généré, avec la facilité accrue des déplacements, une diffusion de l'urbanisation dans la campagne alentour. Ce développement de l'urbanisation devrait se confirmer avec la création de l'A 89 passant au nord des deux cités. La vallée de la Corrèze qui relie les deux villes accueille actuellement la N 89, mais l'urbanisation résidentielle se développe de part et d'autre, plutôt sur les hauteurs.
- ⇒ Au sud, sur la rive gauche de la Corrèze, le paysage est davantage fermé par les boisements (Cornil, Sainte-Fortunade). Le rebord du plateau de Beynat est occupé par des équipements de loisirs également attractifs : golf, centre touristique du Coiroux (lac)...



Photographie prise d'Aubazines le 24/02/23



Photographie prise de Beynat le 23/02/23

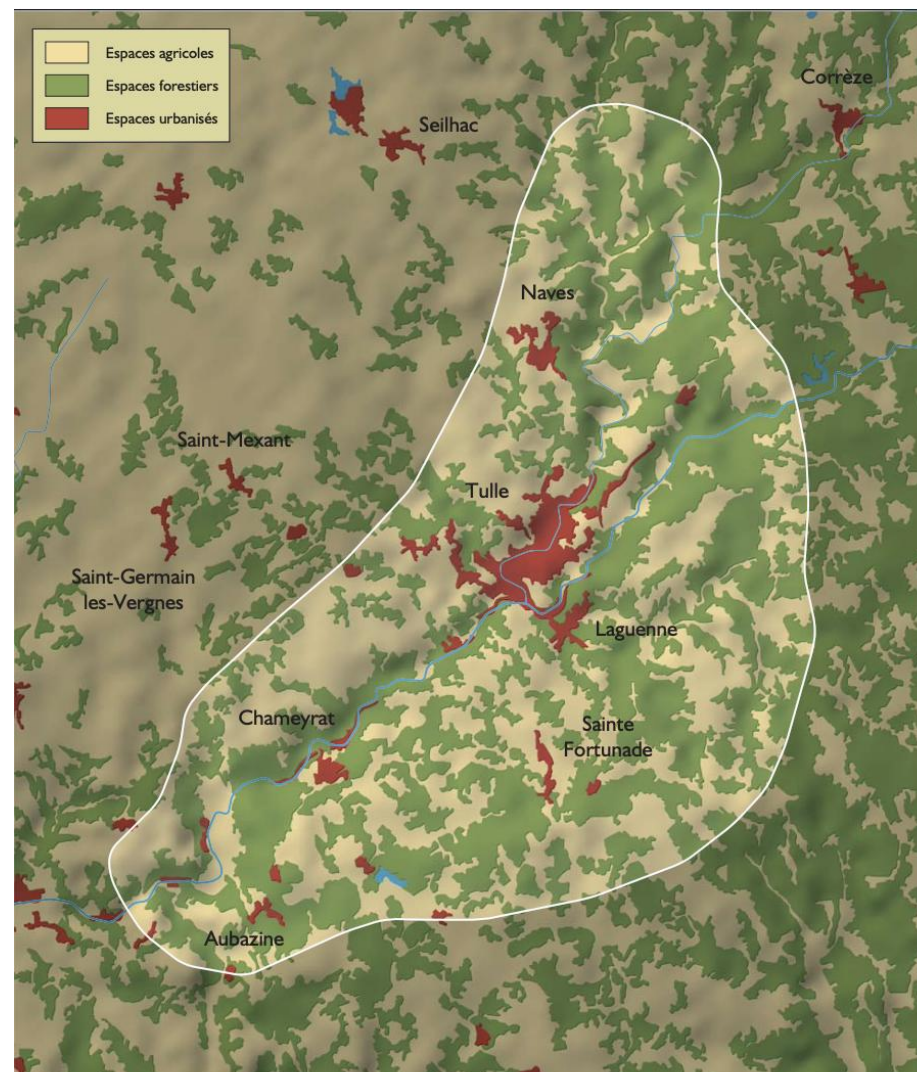
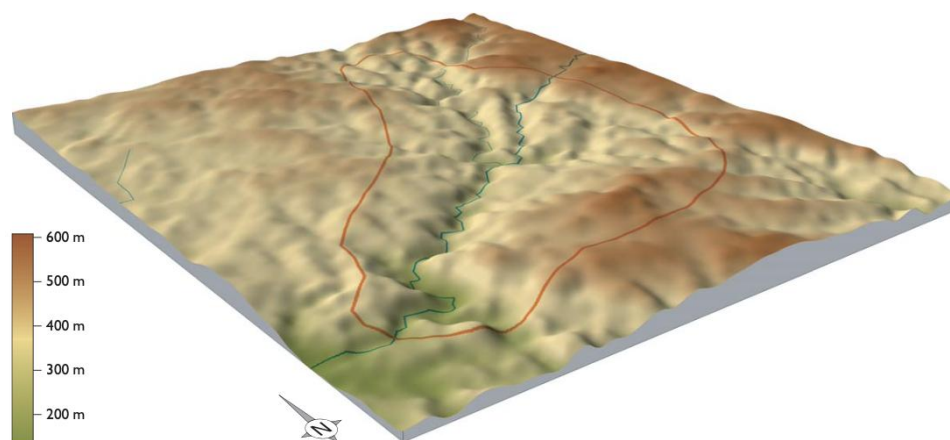
Quelques enjeux de paysage

Enjeux principaux

- **Arbre isolé** : sur le plateau, identification et préservation
- **Entrées de villes** : Tulle
- **Périurbanisation** : urbanisation trop linéaire le long des axes à éviter

Autres enjeux

- **Silhouettes de bourgs et de petites villes** : Gimel, Aubazine ...
- **Patrimoine bâti** : préservation
- **Centre urbain** : Tulle
- **Abords routiers** : autour de l'A 89, maîtrise qualitative du développement économique et urbain
- **Grande vallée** : création et gestion de points de vue
- **Bords de rivière** : accessibilité
- **Site et espace touristique** : Gimel, Aubazine



- Les paysages des Marges Aquitaines :

- Brive et ses environs (29)

- ⇒ Cette unité, au carrefour du Limousin, du Périgord et du Quercy, correspond à la partie du bassin de Brive (au sens géologique du terme) bien creusé dans des terrains sédimentaires tendres (marnes, marno-calcaires) et dominé par l'abrupt rectiligne qui termine les terrains de socle.
- ⇒ Au bord de son bassin, Brive est une active ville d'échanges qui prend une importance toujours plus grande depuis le XIXème siècle et l'arrivée du train. Cette situation de carrefour dynamique est aujourd'hui renforcée avec le croisement des autoroutes A 20 et A 89. Le coeur médiéval et ses extensions du XIXème siècle, de forme circulaire, sont aujourd'hui pris dans une urbanisation plus vaste, étirée notamment d'ouest en est dans la vallée de la Corrèze sur une douzaine de kilomètres et qui remonte sur les collines situées au nord et au sud.
- ⇒ Au nord-ouest, où la topographie est la plus calme, le paysage est marqué par les larges vallées de la Vézère et de la Loyre et par un bocage léger à petites mailles. Alignés sur l'escarpement, petites villes et gros bourgs (Voutezac, Allasac, Donzenac) ont bénéficié d'une situation de contact et dominant le petit bassin agricole. L'habitat doit ses qualités aux matériaux (calcaires et grès) et aux toits d'ardoise (anciennes ardoisières d'Allasac et de Travassac).
- ⇒ Au Sud, "le seuil de Lagleygeolle", massif de grès rouge, sépare l'agglomération de Brive du bassin agricole de Meyssac. Il atteint 500 mètres d'altitude. Drainé par de multiples ruisseaux, il est sculpté en longs versants raides qui dessinent des gorges étroites. Les pentes et les fonds de

vallons restent boisés, essentiellement en châtaigniers et chênes, avec quelques reboisements en pins noirs. De ces croupes se dégageant de larges vues vers Brive, le bassin de Meyssac et les rebords du causse corrézien.



Photographie prise de
Brive-la-Gaillarde le
24/02/23



Photographies
prises de
Lagleygeolle le
24/02/23



Accusé de réception en préfecture
019-251900197-20250925-2025-9-4-AU
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

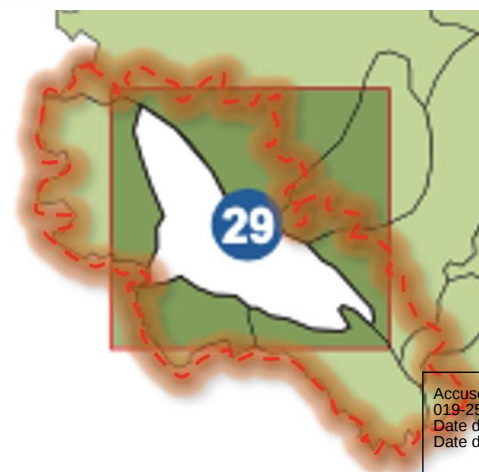
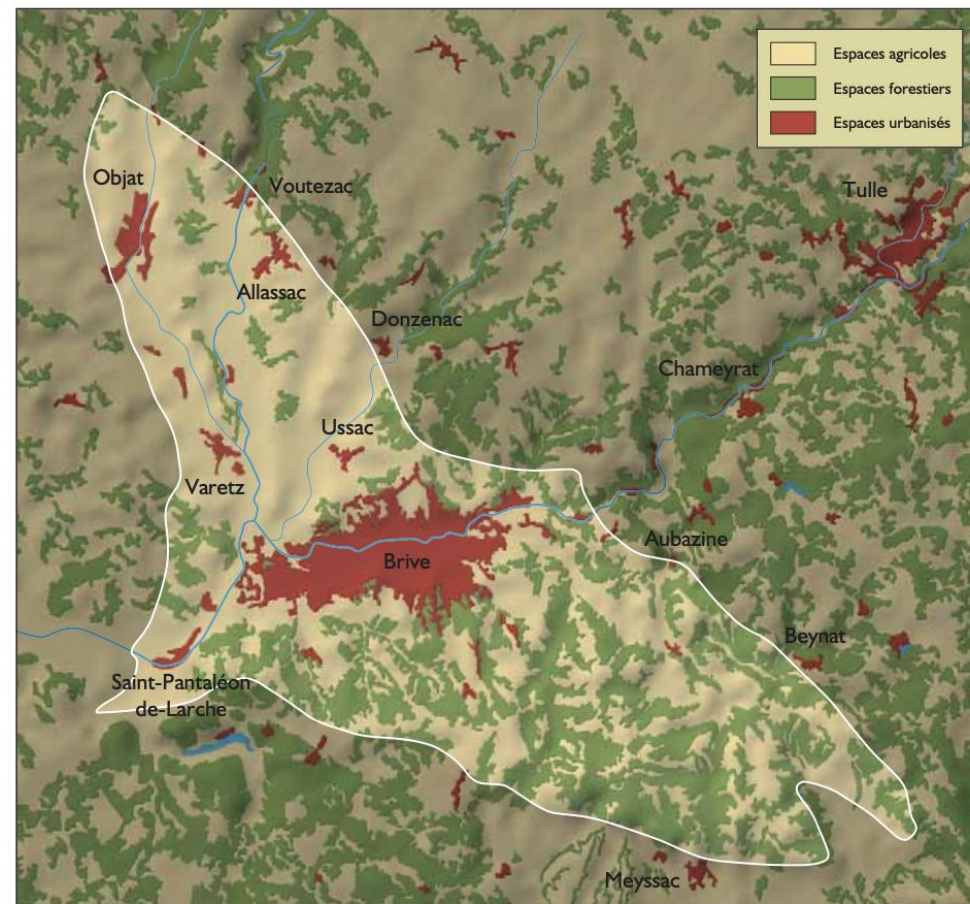
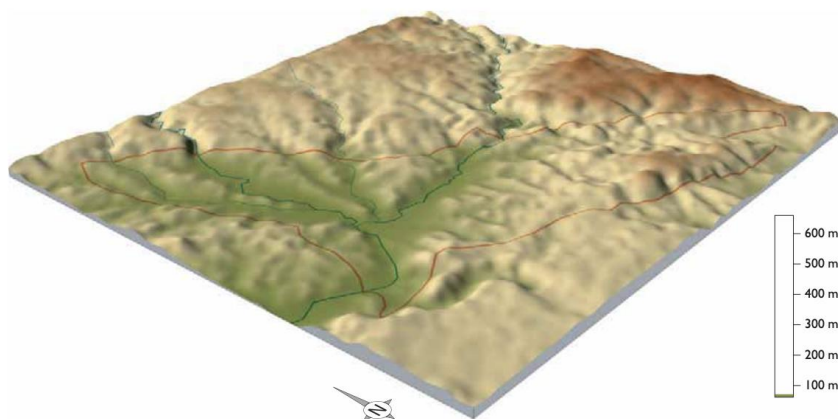
Quelques enjeux de paysage

Enjeux principaux

- **Silhouettes de bourgs et de petites villes** : maîtrise de l'extension de l'urbanisation qui fragilise des sites bâtis parfois remarquables (Donzenac, Voutezac ...)
- **Périurbanisation** : à l'occasion du développement urbain à l'échelle de l'agglomération, mise en place de lieux d'aménité de proximité (en particulier préservation de la vallée de Planchetorte, secteur d'abris sous roche)

Autres enjeux

- **Bocage** : bien qu'irrégulier, ce bocage mérite d'être maintenu en l'état avec ses haies arborées (feuillus)
- **Abords routiers** : autour des échangeurs, maîtrise qualitative du développement économique et urbain



- Le pays des buttes calcaires et des terres lie-de-vin (30)

- ⇒ Le pays des buttes calcaires compose un paysage très original du Limousin que seule la géologie peut expliquer : c'est là que se rencontrent le plateau calcaire sédimentaire du Périgord, le bassin gréseux de Brive et les terrains cristallins.
- ⇒ Les buttes plus ou moins tabulaires qui émergent du paysage prolongent les terminaisons des plateaux calcaires périgourdiens dont elles sont les témoins. Elles dominent les collines gréseuses bien rondes, marquées par une couleur de terre "lie-de-vin".
- ⇒ L'agriculture est diversifiée, la polyculture étant la règle : céréales, tabac, fruits, tandis que les fonds de vallées comme Le Roseix sont plutôt propices à l'herbe et à l'élevage. Le vert franc de l'herbe ou des champs contraste souvent de façon spectaculaire avec la terre violacée révélée par les labours. Les versants calcaires raides, difficilement accessibles, sont fréquemment en friches sèches, durcissant le paysage. Certaines parcelles sont envahies par les acacias qui ont servi autrefois comme échelas de vigne.
- ⇒ Des bourgs construits en calcaire blanc coiffent les buttes : Saint- Robert, Ayen, Yssandon, Saint-Aulaire, tandis qu'en contre-bas, sur les collines rondes ou près des rivières, des villages présentent un bâti mauve violacé construit en grès. Les buttes calcaires, perchées aux environs de 350 mètres ouvrent des vues spectaculaires sur le fond du bassin de Brive (100 mètres d'altitude).

- ⇒ Enfin, l'habitat apparaît souvent hétérogène en raison de la proximité de Brive et reste très visible du fait de son positionnement sur les hauteurs.

Photographie prise de Saint-
Robert le 24/02/23

Photographie prise entre
Yssandon et Saint-Aulaire le
24/02/23



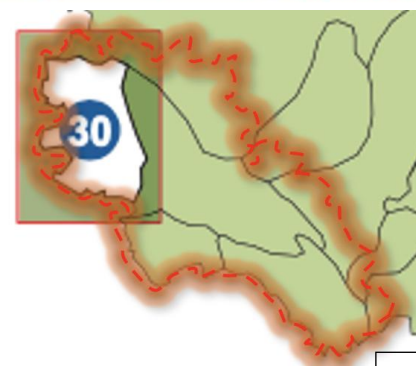
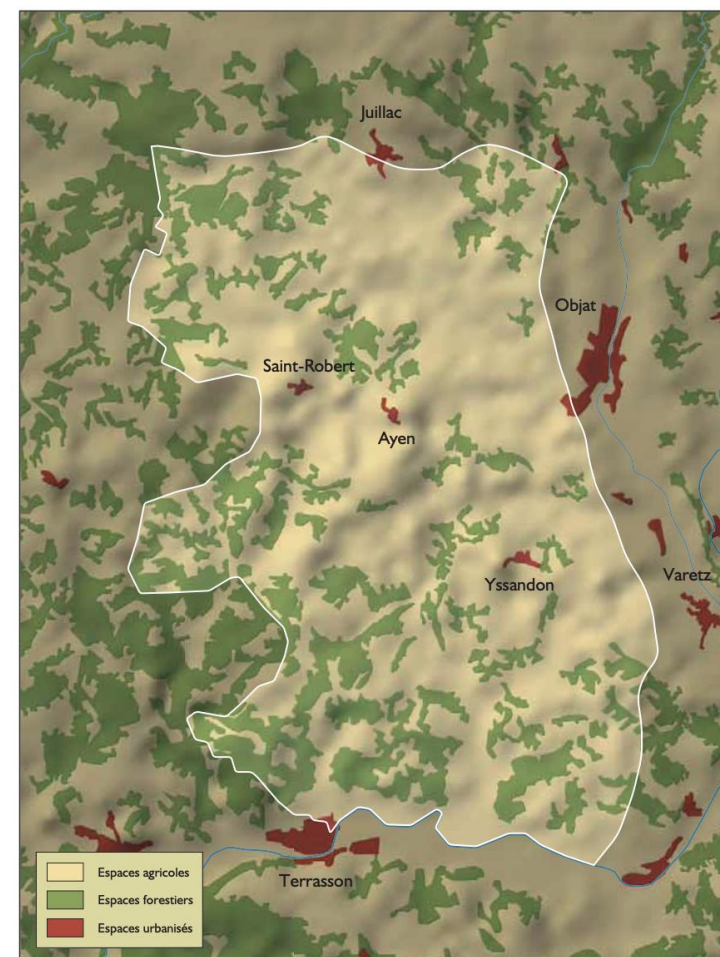
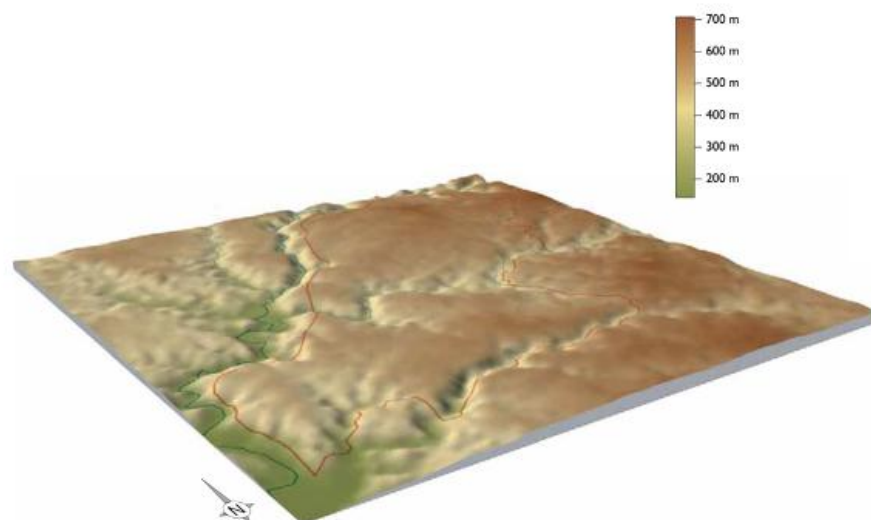
Quelques enjeux de paysage

Enjeux principaux

- **Bocage** : bien qu'irrégulier, ce bocage mérite d'être maintenu en l'état avec ses haies arborées (feuillus)
- **Silhouettes de bourgs et de petites villes** : Saint-Robert, Yssandon, Juillac, ...
- **Périurbanisation** : intégration des nouvelles constructions

Autres enjeux

- **Murets de pierres sèches** : conservation ceux qui structurent l'espace
- **Parcelles cultivées** : équilibre cultures / prairies
- **Dépendances agricoles** : intégration
- **Patrimoine bâti** : préserver l'identité locale
- **Abords routiers** : traitement paysager des voies nouvelles, en particulier l'A 89



- Le causse corrézien (31)

- ⇒ Au sud de Brive, le causse corrézien, parfois appelé causse de Martel, compose un paysage totalement atypique dans le contexte limousin. Il constitue en fait la proue septentrionale des causses du Lot. C'est le royaume du calcaire. De là, tout diffère : les matériaux de construction, l'occupation des sols, l'économie générale du pays.
- ⇒ Le plateau calcaire qui forme le socle du causse est globalement aplani, mais localement composé de multiples creux fermés sur eux-mêmes : dolines et ouvalas qui sont des petites cuvettes liées à la dissolution des calcaires et introduisent des plages cultivées isolées au milieu d'espaces pierreux.
- ⇒ Partout ailleurs, c'est le domaine de la forêt : taillis de chênes pubescents souffreteux dominants, parcourus de nombreux chemins. Quelques reboisements de pins s'observent çà et là. Des emplacements privilégiés accueillent une flore méditerranéenne. Certaines de ces stations botaniques sont protégées (biotope de la Côte Pelée). L'espace du causse est parcouru de murs de pierres sèches (les cayrous) limitant les parcelles, auxquels s'ajoutent des sols caillouteux blancs très présents.
- ⇒ Le bâti traditionnel est de grande qualité, avec des murs en pierres calcaires taillées, coiffés de toits d'ardoises. Très proche de Brive, desservi aujourd'hui par l'A 20, le causse subit çà et là une pression de l'urbanisation visible sous forme de maisons neuves difficiles à intégrer au paysage caussenard. Cette proximité de Brive a conduit à la création d'un lac sur le

cours de la Couze, inattendu dans le contexte sec du causse où l'eau s'infiltre vite dans la roche mère.

- ⇒ Au nord et au sud, le causse s'interrompt brutalement pour dominer le bassin de Brive, vers Noailles, et celui de Meyssac, vers Turenne.

Photographies prises à
Chasteaux le 24/02/23



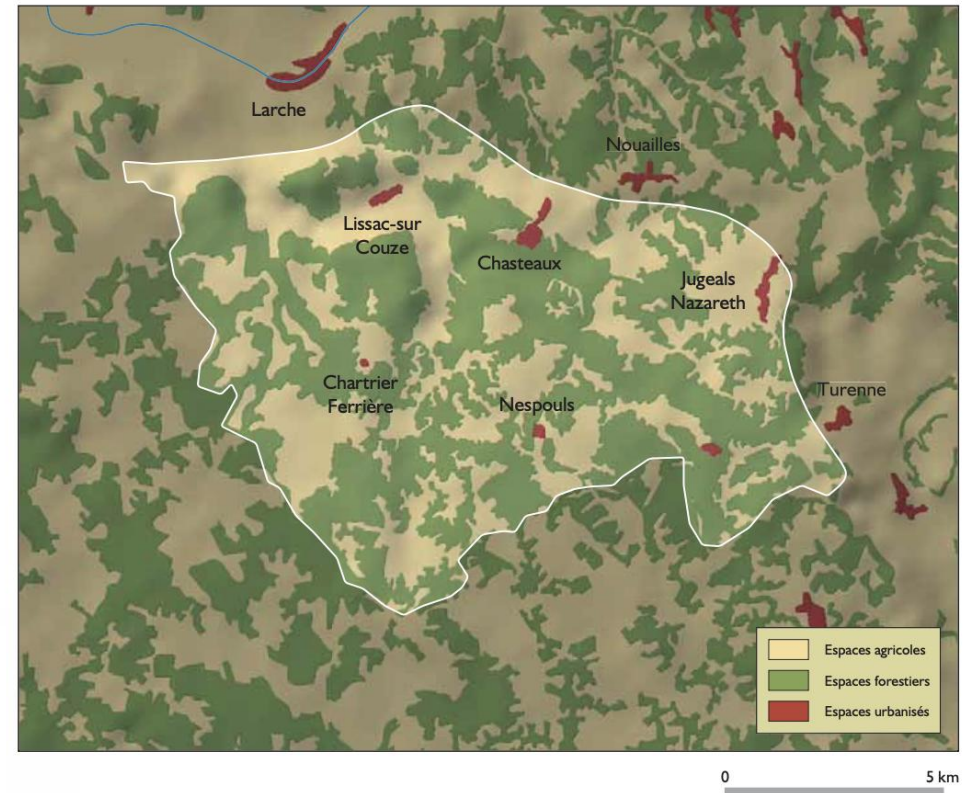
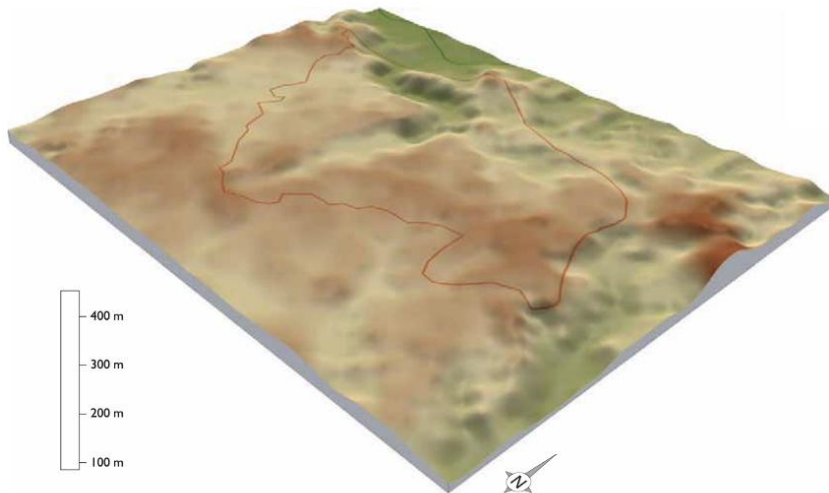
Quelques enjeux de paysage

Enjeux principaux

- **Parcelles cultivées** : maintenir les ouvertures actuelles
- **Périurbanisation** : veiller à l'intégration des nouvelles constructions

Autres enjeux

- **Forêt** : conserver le chêne pubescent (truffier)
- **Murets de pierres sèches** : conserver ceux qui structurent l'espace
- **Patrimoine bâti** : préserver l'identité locale
- **Site et espace touristique** : lac du Causse
- **Site écologique** : Côte Pelée



- Le bassin de Meyssac (32)

- ⇒ Bien que du point de vue géologique, il fasse partie du bassin de Brive, le bassin de Meyssac est séparé de l'agglomération briviste par un massif de grès rouge, le "seuil de Lagleygeolle". Le grès est une source de matériaux de construction spectaculaire qui a donné son nom à Collonges-la-Rouge et contribue à sa célébrité. S'organise ainsi un bassin bien distinct de celui de Brive.
- ⇒ L'agriculture domine car les terres marneuses sont fertiles, accueillant aussi bien des petites parcelles de noyers que des céréales ou des fruitiers. Le relief est doucement animé par la Tourmente, le ruisseau de Meyssac et le Maumont.
- ⇒ Avec le grès rouge dominant, utilisé pour les murs, le bassin de Meyssac est célèbre pour son patrimoine bâti, dont Collonges-la-Rouge est le fleuron. Mais le calcaire se rencontre aussi, et les toitures, hésitant entre ardoises et tuiles plates, trahissent la double influence limousine et aquitaine du secteur.
- ⇒ La pression de l'urbanisation y est moins forte que près de Brive. Les villages de Meyssac et Turenne constitueront chacun le berceau d'illustres familles. Accroché à une butte-témoin calcaire, sentinelle avancée du causse, isolé dans le bassin de Meyssac, Turenne est un des villages les plus spectaculaires de la Corrèze.

Photographie prise
de Turenne le
24/02/23



Photographie prise de
Collonges-la-Rouge le
24/02/23



Photographie prise de
Meyssac le 24/02/23

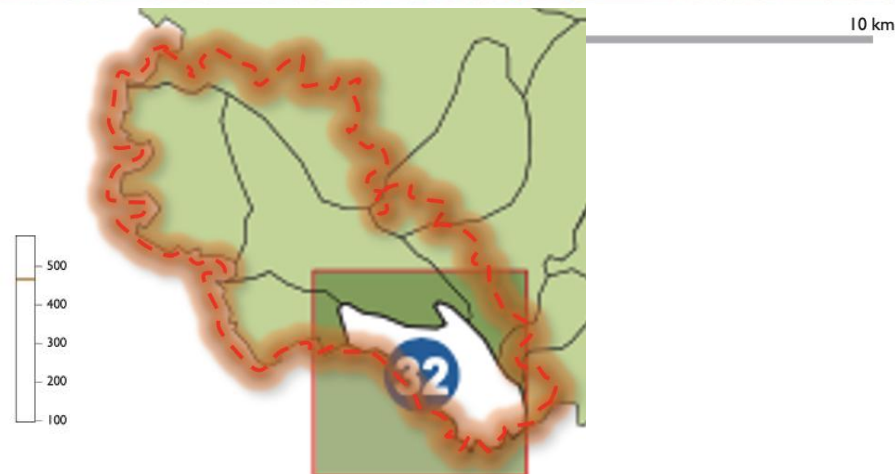
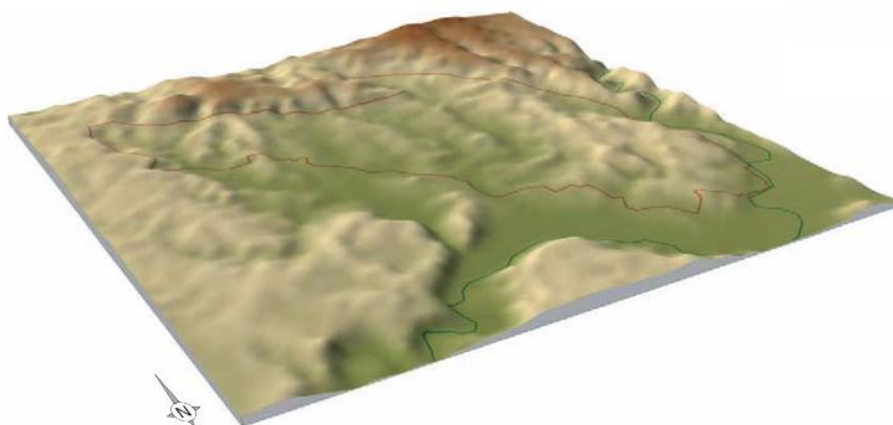
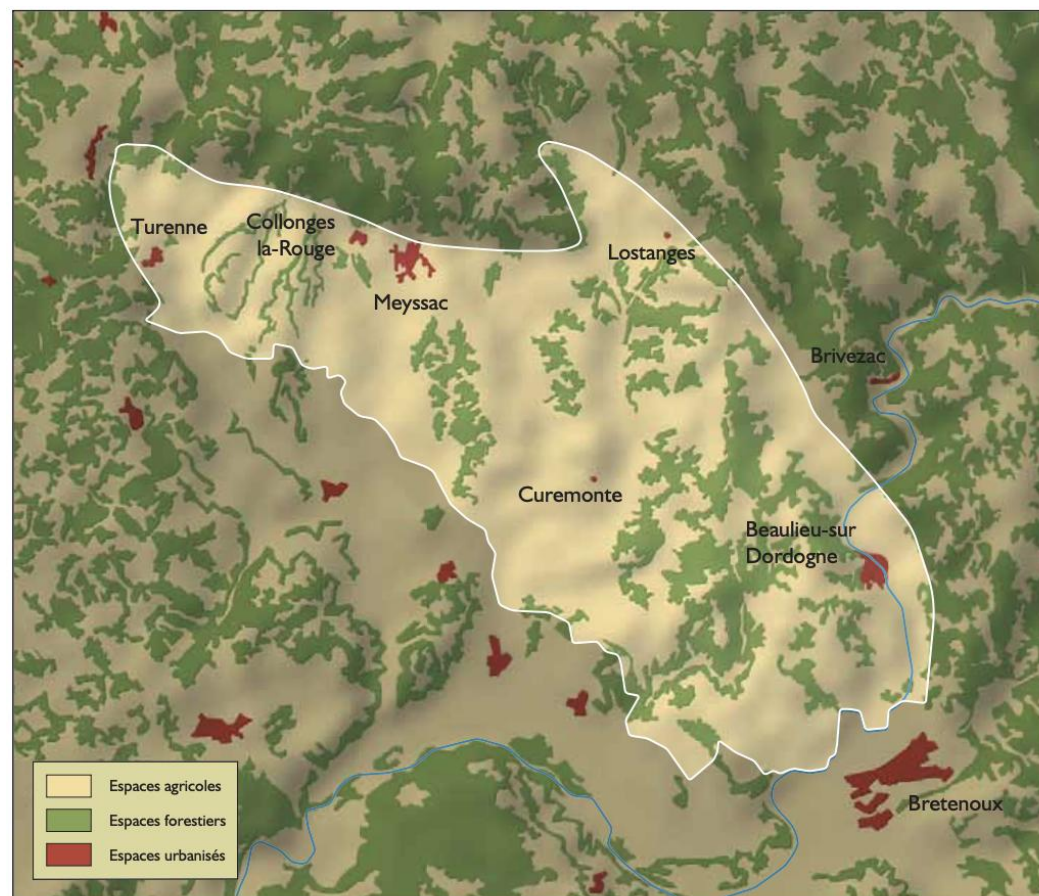
Quelques enjeux de paysage

Enjeux principaux

- **Silhouette de bourgs et de petites villes** : Meyssac, Collonges
- **Site et espace touristique** : Meyssac, Collonges ...

Autres enjeux

- **Murets de pierres sèches** : conserver ceux qui structurent l'espace
- **Parcelles cultivées** : maintenir les ouvertures actuelles
- **Dépendances agricoles** : veiller à l'intégration
- **Patrimoine bâti** : préserver l'identité locale, en particulier par le choix des matériaux



Les secteurs paysagers

- Le document « Portrait des paysages de Nouvelle-Aquitaine », publié en septembre 2018 par Le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes sur commande de la Région Nouvelle-Aquitaine, apporte des informations complémentaires sur l'analyse des paysages établie par le document « Paysages en Limousin ».
- 33 secteurs paysagers sont identifiés sur la région, dont 5 couvrent en partie le territoire du SCoT :
 - La marche et les bas plateaux limousins (4)
 - Les contreforts limousins (9)
 - Les monts et hauts plateaux limousins (10)
 - Les causses et régions des grès rouges (16)
 - Les paysages de vallées (33)

Cartographie des secteurs paysagers de la Nouvelle-Aquitaine

Source : «Portrait des paysages de la Nouvelle-Aquitaine», 2018, CREN Poitou-Charentes –Région de Nouvelle-Aquitaine

Cartographie des secteurs paysagers de la Nouvelle-Aquitaine



- La marche et les bas plateaux limousins (4)
 - Ce secteur paysager regroupe des territoires où les haies sont suffisamment présentes et organisées en maillages – on parle de "maillages bocagers" – au point d'en constituer un élément marquant du paysage. Il constitue la limite Nord-Ouest du Massif central, bordé par les basses montagnes des Combrailles (Auvergne-Rhône-Alpes), le semi-bocage de Boischaut en bas Berry (région Centre-Val-de-Loire), les plaines de champs ouverts du haut-Poitou (Nord-Ouest), les contreforts limousins (Ouest), les Causses et la région des grès rouges (Sud) et les hauts plateaux limousins (Sud-Est). L'ensemble de la Marche et des bas plateaux limousins est marqué par un réseau hydrographique abondant descendant du limousin.
 - Ce secteur cohérent sur le plan géologique (socle ancien) offre des caractères ruraux communs (bocagers, semi-bocagers, campagnes) avec une présence ou pression humaine comparable (bâti, démographie, activités/services, infrastructures). Le parallèle avec les bocages deux-sévrien est à souligner pour la complémentarité et la richesse des qualités paysagères rencontrées à travers ces deux pôles bocagers régionaux.
 - Traditionnellement orienté vers l'élevage (ovin à l'ouest et bovin à l'est), ce territoire aux doux reliefs se coiffe de linéaires arborés, d'herbages permanents et

temporaires, de petits boisements, de cultures diversifiées, de vergers (châtaigniers et pommiers) et de diverses constructions. L'ensemble offre de subtiles variations à l'origine d'une grande variété d'ambiances paysagères.



Photographie prise à Sainte-Féréole le 24/02/23

Principaux Enjeux Identifiés

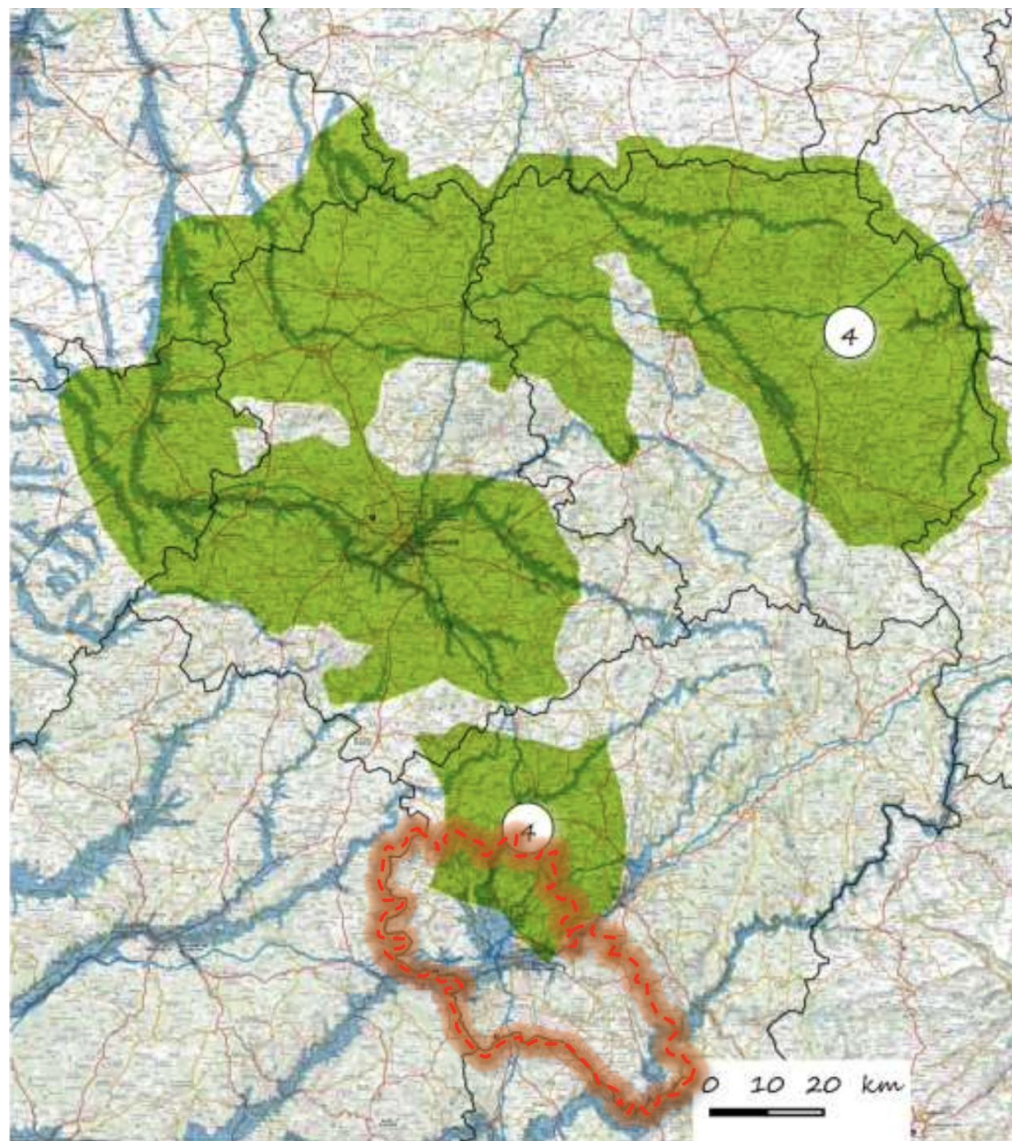
Maintenir une agriculture capable de conserver et de gérer la trame bocagère : Les arbres isolés et les bosquets sont constitutifs de l'organisation paysagère et garants de la fonctionnalité des écosystèmes à l'échelle territoriale.

Tendre vers des bâtiments nouveaux, d'activités ou d'habitations de qualité

Maitriser l'urbanisation au sein des principales villes et de leur campagne : Maintenir des «espaces de respiration», en intégrant les constructions nouvelles par des structures végétales arborées et en évitant le mitage par des constructions anarchiques.

Permettre à l'arbre et à la haie de continuer à jouer leur rôle dans le paysage : Les arbres et les haies interviennent dans l'espace de diverses manières, renouvelant et diversifiant la qualité des paysages, remplissant des fonctions agricoles (brise vent, retenue des terres, abri du bétail). Leur gestion durable constitue un objectif de première importance. En ce sens, le maintien de ces structures de type bocager est problématique face à aux efforts portés sur l'arrachage de haies, le non-remplacement des vieux arbres en haies, en alignements ou isolés. Mettre en place un programme de création, de gestion et d'entretien des haies en bords de routes, en liaison avec les objectifs de visibilité et de sécurité bien sûr, mais aussi de respect des spécificités de chaque végétal en terme de taille, de traitement, de silhouette.

Lutter contre l'étalement urbain sur les espaces agricoles voire naturels : Notamment à l'approche des infrastructures de transport et en particulier des dessertes locales.



- Les contreforts limousins (9)

- Ce secteur paysager est une zone de transition paysagère entre le territoire de bocage de la Marche et des bas plateaux limousins et les paysages boisés des Monts de Châlus et du Périgord central. Plus ouvert et cultivé que ses voisins, ce secteur se caractérise par le plissement de nombreuses vallées boisées où les haies se maintiennent inégalement, au point de quasi disparaître sur les interfluvies. A l'aval des étangs, les cours d'eau évoluent de petits torrents en rivières au cours lent.
- Ce secteur bénéficie de la relative proximité de Périgueux, Angoulême et en moindre mesure Brive-la-Gaillarde et Limoges, sans en subir une influence spectaculaire en termes de mitage urbain. Ce territoire rural présente une forte potentialité touristique, du fait de son cadre de vie préservé et de la qualité de son patrimoine peu connu.
- C'est un espace en grande partie boisé et/ou bocager, historiquement voué à l'élevage et à la polyculture, exprimant d'Est en Ouest, la transition entre des terres plus acides s'apparentant aux sols silicieux des contreforts du massif central (bocage Limousin), à des terres plus riches en pays calcaire (Charente).
- La reconnaissance de la qualité de ces paysages est bien identifiée, puisque la majeure partie du territoire fait

partie du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, à l'exception des zones nord-ouest (charentaise), ainsi qu'au sud-est de Thiviers qui n'en présentent pas moins d'attraits paysagers.



Photographies prises à Chabignac le 24/02/23

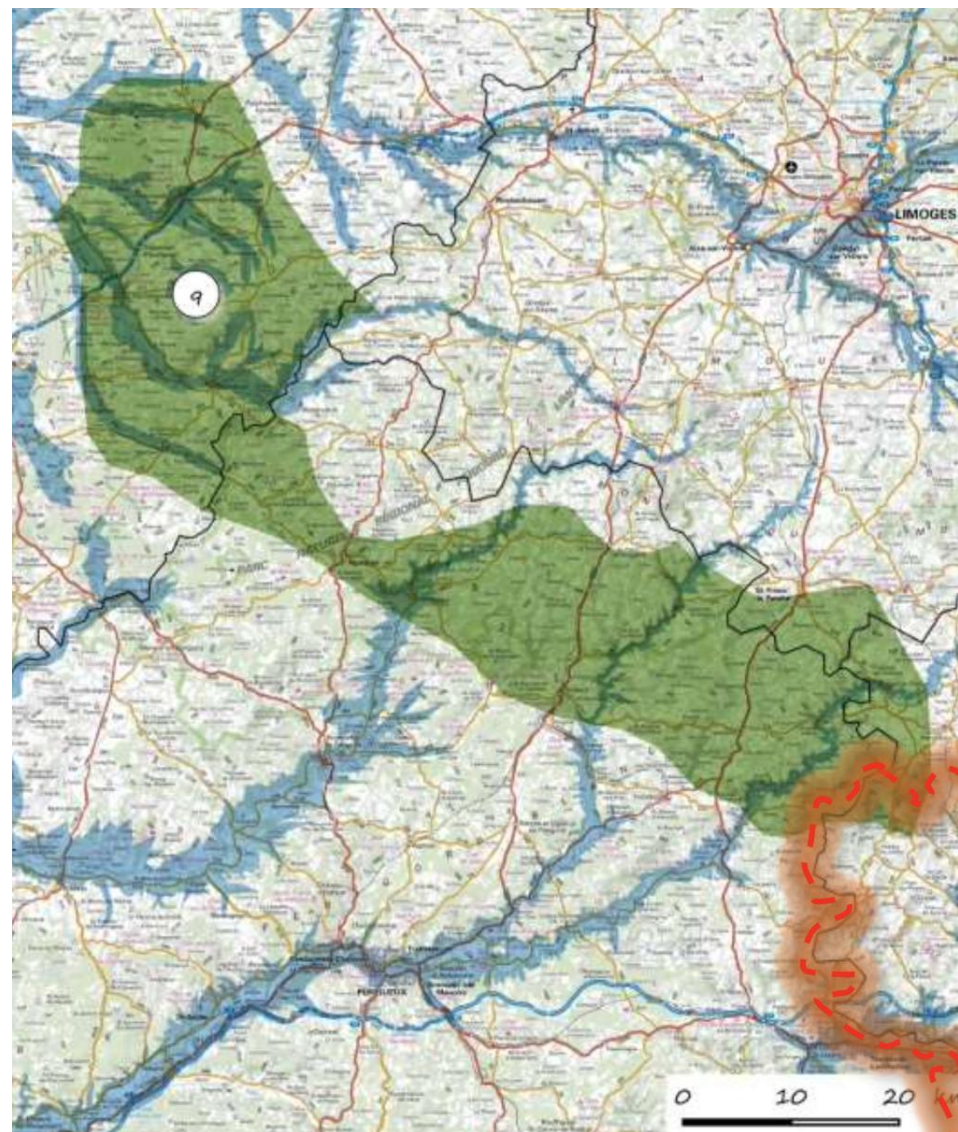


Principaux Enjeux Identifiés

Créer le cadre de vie contemporain : Un des enjeux de ce territoire encore relativement préservé de la péri-urbanisation, serait de renforcer sa « vocation naturelle » à devenir le territoire nourricier des agglomérations urbaines de Périgueux, Limoges, Angoulême, Brive ... En effet, le « cadre de vie » au sens patrimonial est avant tout l'héritage d'un riche pays agricole, en particulier les vallées et terres fertiles de l'Ouest du département. Sur ce territoire où le patrimoine architectural et paysager est très important, il manque en revanche des lieux de rencontre et de vie, des espaces publics d'un nouveau genre, attractifs et bien évidemment de simple composition, bénéficiant autant aux habitants qu'aux touristes.

Confronter les problématiques paysagères aux enjeux liés à l'eau et aux continuités écologiques (Trame Verte et Bleue) : En position en tête de bassin versant juste en aval des sources et en amont des cours d'eau principaux, qui entaillent ensuite plus largement les assises jurassiques (changement de morphologie des vallées), ce territoire porte des qualités et des responsabilités dans les deux domaines. La densité de mares et autres petits plans d'eau est particulièrement forte. L'approche paysagère peut permettre d'orienter, de cadrer et mettre en œuvre des actions de mise en valeur - et de mise en relation - d'espaces naturels et de lieux à caractère historique, légendaire ou pittoresque.

Faire perdurer l'imbrication des activités et ressources du territoire : Exploitation de la biomasse localement, issue par exemple du nettoyage/débroussaillage de forêts lors de leur exploitation, par l'emploi d'unités mobiles de broyage/production de granulés ; utilisation de matériaux de carrières pour des usages locaux, etc.



- Les monts et hauts plateaux limousins (10)
 - Ce secteur regroupe des territoires fortement boisés au point d'en constituer un élément prépondérant du paysage. Les îlots montagneux dépassent les 500 mètres d'altitude et émergent à la manière de « dos de baleines » tandis que les hauts plateaux et leur relief en alvéoles ouvrent de larges panoramas sur les bas plateaux périphériques.
 - La conjugaison des reliefs avec un étagement des boisements (peuplements résineux en zone de crête et feuillus en bas de versant) participe à des ambiances proches de celles que procure la basse montagne.
 - Le caractère nettement plus escarpé et l'articulation avec un réseau dense de vallées plus ou moins marquées dont la trame bleue structure discrètement le paysage de la partie corrézienne sont à souligner ; les modalités de parcours et de traversée du territoire, rendues plus difficiles, induisent des ambiances résolument montagnardes (pas aussi marquées en Haute-Vienne ou Creuse en lien avec les variations de l'équilibre espace ouvert agricole et paysage forestier fermé).

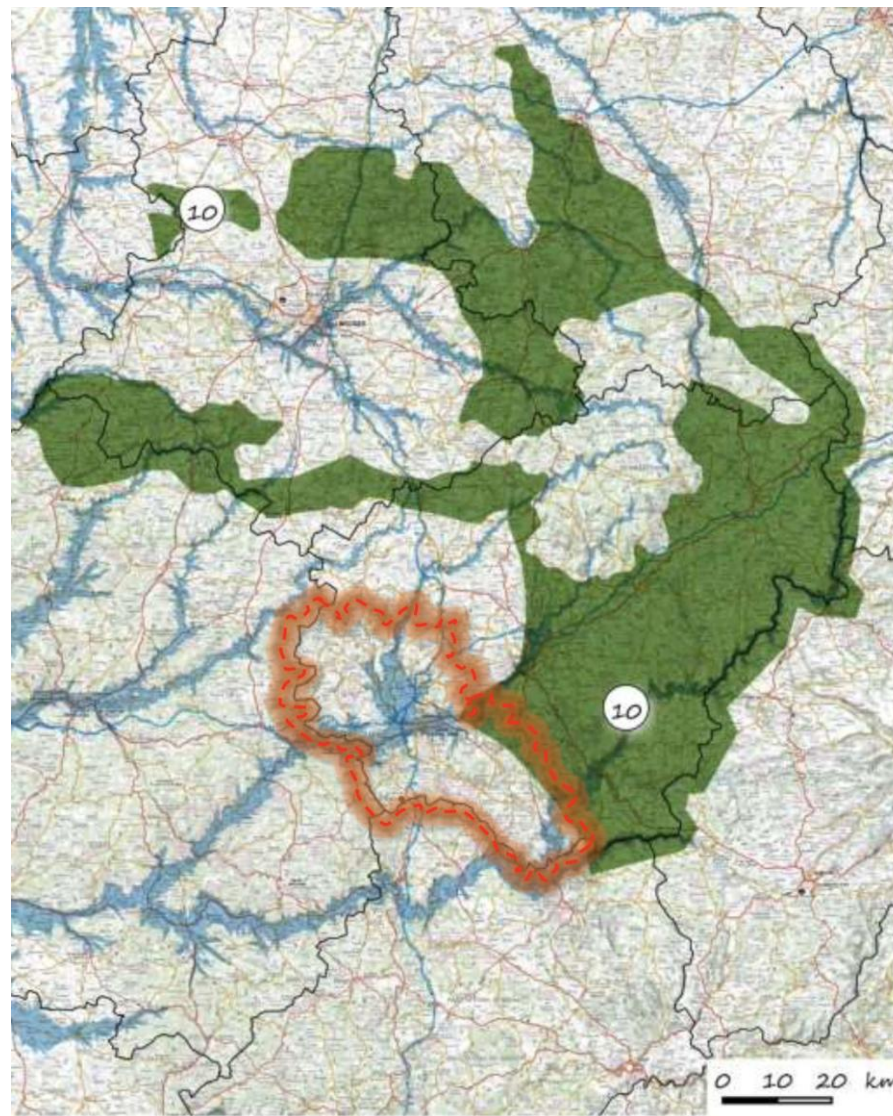
Photographies prises à
Lanteuil le 23/02/23



Principaux Enjeux Identifiés

Reconquérir des espaces ouverts au bénéfice de belles perspectives : Protection, entretien voire reconquête des espaces ouverts aux abords des villes et villages, sites touristiques ou fréquentés (plans d'eau, chaos rocheux, sommets et fonds de vallons ou d'alvéoles).

Renforcer, par endroits, la place des arbres feuillus par rapport aux résineux : Retendre vers un nouvel équilibre en faveur des arbres feuillus (chêne, châtaignier, frêne, érable, merisier) par rapport aux résineux, permet de réintroduire une diversité paysagère et écologique. Elle doit bien sûr être portée ou accompagnée par de nouvelles perspectives économiques. Si la forêt occupe plus d'un tiers de la Haute-Vienne, de la Creuse et la Corrèze, les communes les plus boisées se concentrent sur le secteur paysager des monts et hauts plateaux limousins. Encore majoritairement constituée de feuillus, la forêt limousine voit se développer une filière bois spécialisée sur le résineux (Douglas). L'enjeu réside dans l'accompagnement de cette tendance d'évolution pour limiter la standardisation probable du paysage. À l'échelle régionale, la conservation d'un massif de feuillus, qui est le plus souvent entremêlé de haies bocagères, est un objectif paysager majeur.



- Les causses et la région des grès rouges (16)
 - Il s'agit en définitive de trois sous-secteurs distincts : une large bande au sud-ouest de Brive (1), les collines et vallée du Céou jusqu'aux confins du pays de Belvès (2) et autour de Tournon d'Agenais (3).
 - Les bassins de Brive et de Meyssac correspondent à une vaste dépression animée de nombreuses buttes gréseuses entre socle cristallin et assise calcaire dont les motifs sont : des fortes modulations du relief, des réseaux complexes de cours d'eau, un affleurement ponctuel de la roche ou encore un habitat relativement dispersé.
 - Tandis que les causses (voire les versants) tendent à se fermer visuellement (dominante boisée par régression des activités pastorales), les autres espaces de bassins ou marges conservent d'assez amples perspectives : soit grâce à des cultures diversifiées, soit au gré des vallées (La Tourmente, le Lafondial), ou de buttes dominant tout le paysage alentour (Ayen, Saint-Robert...).



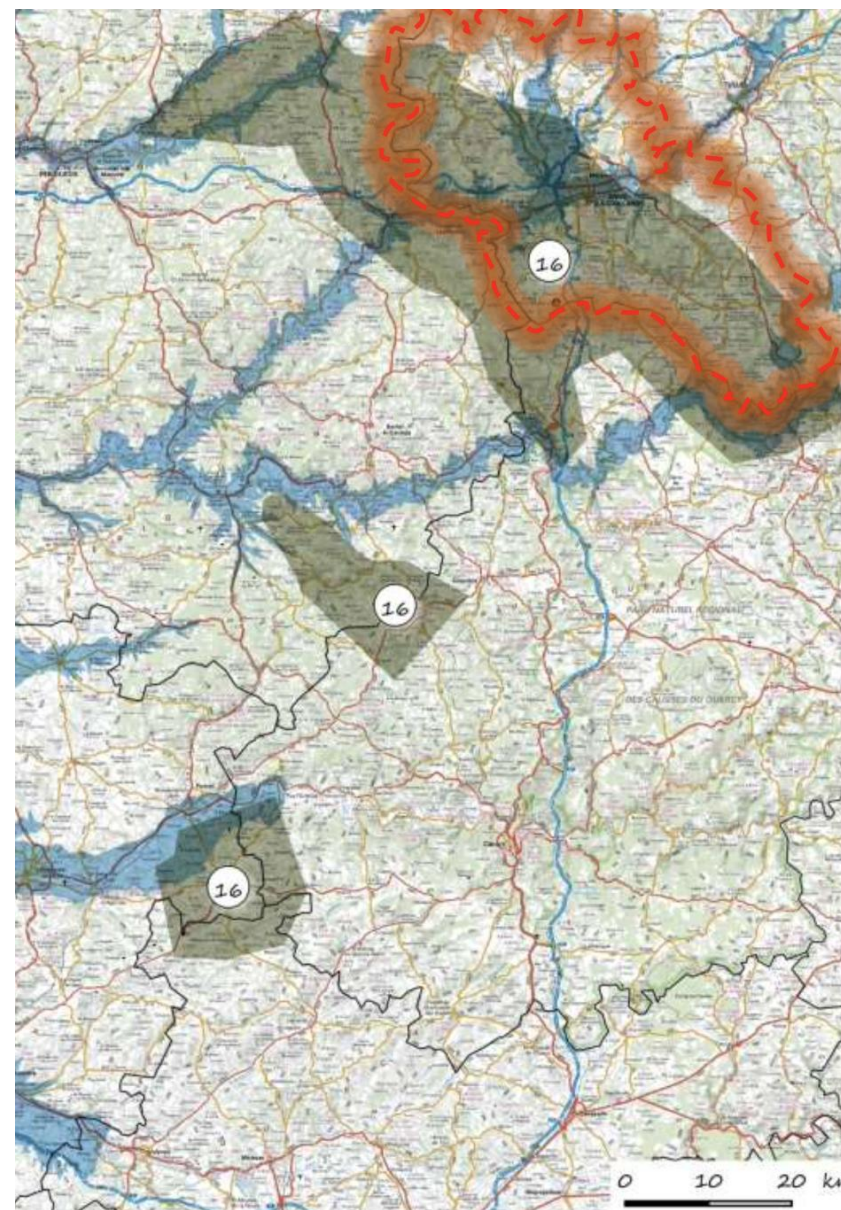
Photographies prises à Meyssac (en haut), et à Chasteaux (en bas) le 24/02/23



Principaux Enjeux Identifiés

Souligner la topographie par le végétal : Une topographie animée induit des occupations des sols variées. Les vallées sont les principaux témoins de cette diversité : prairies permanentes ou temporaires, noyeraies et autres vergers. Les arbres et les haies interviennent dans l'espace de diverses manières, renouvelant et diversifiant la qualité des paysages. Remplissant des fonctions agricoles (brise vent, retenue des terres, abri du bétail), écologiques (ripisylves) et paysagères, ces organisations tramées régressent au profit d'espaces de grandes cultures. Les versants autrefois davantage viticoles sont couverts - parfois de manière quasi exclusive - de boisements (Campagnac-lès-Quercy, Bouzic...).

Prendre appui sur la géologie et les formes de relief existantes pour donner corps à la fois aux réalités et à l'imagerie paysagères du territoire : Les curiosités liées aux formations géologiques (relief karstique avec vallées sèches, dolines, grottes, gouffre et résurgence), constituent un potentiel de valorisation pour les territoires (patrimoine naturel et paysager).



- Les paysages de vallées (20)

- La lecture paysagère d'une vallée ne fait pas appel aux mêmes schémas que ceux qui s'appliquent aux autres types de paysages. Chaque vallée semble unique et sur l'ensemble du territoire régional, elles concentrent l'habitat, l'industrie, des formes d'agricultures et des milieux naturels diversifiés. Le bâti, très présent, ponctue et parfois interrompt le paysage de vallée lorsque l'ambiance urbaine prend le pas sur le reste.
- Les axes de transport (ferroviaires, routiers, etc.) ont historiquement emprunté de longues sections de vallées. De par les besoins croissants de vitesse et de sécurité, les infrastructures routières et ferroviaires exigeant une gestion des déblais/remblais et courbes/contrecourbes, ne sont plus aussi compatibles avec les profils des vallées.
- Leurs spécificités naissent des différents contextes de territoires traversés : vallées sinueuses sur sols argileux, vallées creusées dans le granit, gorges, vallées à falaises portant des châteaux forts, amplex méandres au sein des plaines calcaires, larges vallées aux multiples bras d'eau, inondées l'hiver et qui font remonter la mer jusque très loin dans les terres, etc.
- Les paysages de vallées présentent le paradoxe de constituer un formidable réservoir de diversité paysagère et d'attractivité régionale, mais dans le même

temps de fragilité et de sensibilité paysagère. Les nombreux lacs et barrages sont évocateurs de cette dualité complexe.

- Avec une eau consommée par l'homme, pour l'agriculture, force hydraulique et développement de l'industrie, voie de passage, les vallées - ressources sont nombreuses à souffrir d'un manque d'attention et de regard comme paysages.
- Plusieurs typologies régionales de vallées ont été identifiées sur la Nouvelle-Aquitaine, deux d'entre elles sont présentes sur le territoire du SCoT Sud Corrèze :

- Gorges

- ⇒ Lien au socle physique, à la roche,
- ⇒ Encaissement du cours d'eau,
- ⇒ Profil en V, dimension « canyonic » (sport),
- ⇒ Courts espaces agricoles souvent dans les méandres,
- ⇒ Dimension boisée dominante,
- ⇒ Ouvrages, patrimoine bâti et sites : barrages, châteaux, moulins, grottes et gouffres, eaux vives,
- ⇒ Agriculture sur les hauteurs des interfluvies aplanis.
- ⇒ Enjeux : hydro-électricité, aspect confidentiel (accès à l'eau localisé).

- Vallées à fond plat

- ⇒ Peupleraies,
- ⇒ Méandres dans un relief doux avec de grandes amplitudes (vallons peu marqués).



Photographie prise entre Ménoire et Chenailier-Mascheix le 23/02/23

(Source : Diagnostic territorial du PLUI de la CC Midi Corrèzien, décembre 2019).

Principaux Enjeux Identifiés

Gorges :

- Hydro-électricité
- Aspect confidentiel (accès à l'eau localisés).

Vallées à fond plat :

- Urbanisation continue
- Mitage rivulaire (bord d'Adour) et de coteaux (...)
- Simplification des espaces agricoles (maïsiculture, populiculture),
- Préservation des zones humides, pour leurs multiples rôles : ressource en eau, cœurs et corridors en matière de biodiversité, zones-tampons (crues, pollutions, événements climatiques, attractivité du territoire et cadre de vie).

Secteur paysager n°33 - Vallées principales



Des sites patrimoniaux naturels et culturels emblématiques

- L'atlas des paysages reprend l'inventaire fait dans les années 1980 - 85 à l'initiative de la DRAEL du Limousin reprenant sous l'appellation "zones sensibles" des paysages emblématiques de la région, dû :
 - Soit à une accumulation de valeurs paysagères clés (cours d'eau torrentueux, chaos rocheux, architecture vernaculaire, alignement d'arbres, ...)
 - Soit à une valeur paysagère unique intrinsèque.

Sites inscrits et classés

- On y retrouve par exemples les sites inscrits ou classés au titre des articles L. 341.1 à L. 341.21 du Code de l'Environnement, organisant la protection de tels sites et monuments artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Le territoire du SCoT accueille 30 sites inscrits et 7 sites classés à ce titre, répartis sur 29 communes. 11 sites sont situés dans le Midi Corrèzien, 19 sites dans le Bassin de Brive, et un site est partagé entre deux communes de chaque EPCI.
- Ces sites et monuments sont identifiés dans le tableau ci-dessous. Les photographies et données proviennent toutes de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine¹.

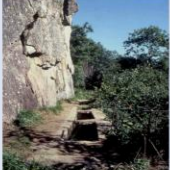
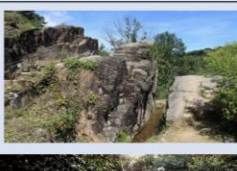
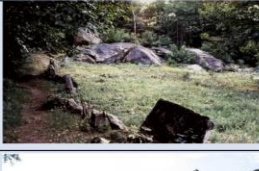
¹ Exceptions : Photographie du Site de la Rochette à Donzenac (Source : Jeff Allanic « Le pont celtique de la rochette » correze-decouverte.fr) ;

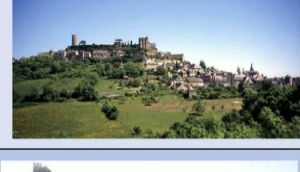
LES SITES EMBLEMATIQUES DU LIMOUSIN



Source : « Paysages en Limousin », La Direction Régionale de l'Environnement du Limousin – l'Université de Limoges – la Région Limousin

Photographie du Rocher Saint-Etienne à Aubazines (Source : « Canal des moines » intra-muros.org

EPCI	Communes	Sites	Surface	Typologie	Arrêté	Photos
CC Midi Corrèzien	Atiliac ; Beaulieu-sur-Dordogne	RIVES DE LA DORDOGNE ET SES ILES A BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (compris dans le site inscrit Vallée de la Dordogne d'Argentat à Beaulieu-sur-Dordogne)	122 ha	Inscrit	29/06/1944	
	Atiliac ; Beaulieu-sur-Dordogne ; Chenaillet-Mascheix	VALLÉE DE LA DORDOGNE D'ARGENTAT A BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	9 352 ha	Inscrit	02/11/1977	
	Atiliac ; Astailiac ; Beaulieu-sur-Dordogne ; Bilhac ; Liourdes ; Sionac	VALLÉE DE LA DORDOGNE DE BEAULIEU A LA LIMITE DU DÉPARTEMENT DU LOT	3 131 ha	Inscrit	13/08/1981	
	Aubazines	CANAL DES MOINES ET SAUT DE LA BERGÈRE	35,5 ha	Classé	18/02/1932	
		ROCHER-SAINT-ETIENNE		Classé	16/11/1932	
		PUY DE PAULIAC (SOMMET)		Classé	06/02/1934	
		PUY DE PAULIAC (PARTIE)		Classé	14/08/1934	
		PUY DE PAULIAC	19 ha	Inscrit	03/01/1934	
		ROCHERS FAISANT FACE A L'ABBAYE DE COYROUX		Inscrit	25/05/1938	

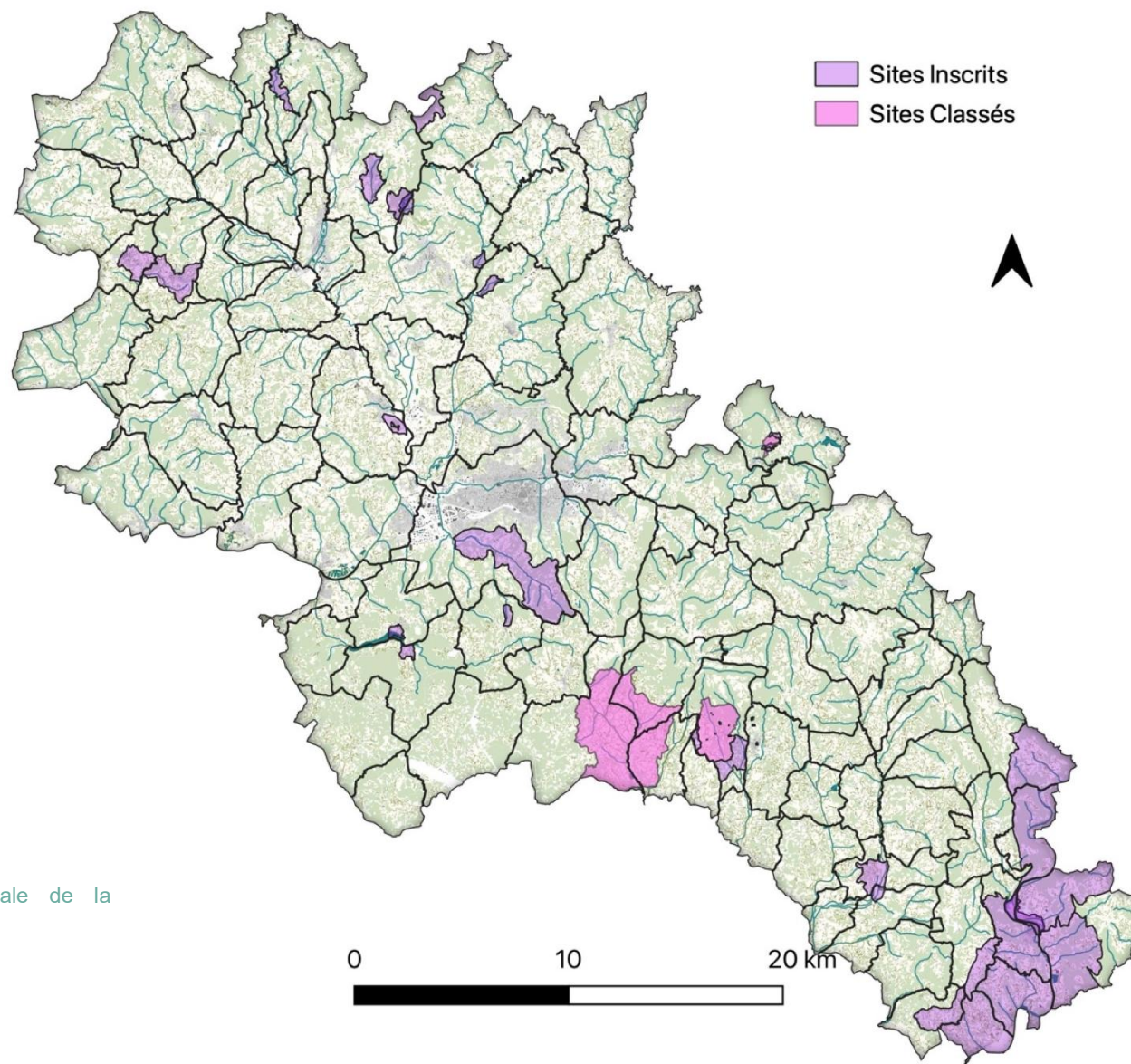
EPCI	Communes	Sites	Surface	Typologie	Arrêté	Photos
CC Midi Corrèzien	Collonges-la-Rouge	BOURG DE COLLONGES-LA-ROUGE ET SES ABORDS	189 ha	Classé	01/07/1996	
		ENSEMBLE DU BOURG DE COLLONGES-LA-ROUGE ET SES ABORDS (abrogé pour les parcelles situées dans le site classé)		Inscrit	04/05/1973	
	Curemonte ; Vegennes	VILLAGE DE CUREMONTE (compris dans le site inscrit du bourg et de ses abords)	189 ha	Inscrit	31/07/1945	
		BOURG DE CUREMONTE ET SES ABORDS		Inscrit	05/09/1973	
	Meyssac	CHÂTEAU DE PIERRETAILLADE ET SES DÉPENDANCES	0,8 ha	Inscrit	11/07/1942	
		GRANGE DE "PUY ROUGE" ET SES ABORDS	1,25 ha	Inscrit	11/07/1942	
		QUARTIER DE L'ÉGLISE ET HALLE	0,55 ha	Inscrit	11/07/1942	
CC Midi Corrèzien / CA Bassin de Brive	Turenne ; Ligneyrac ; Noailhac	BUTTE DE TURENNE ET SES ENVIRONS	1 840 ha	Classé	27/04/2010	
CA Bassin de Brive	Noailles	CHÂTEAU DE NOAILLES, SON PARC ET ÉGLISE	31 ha	Inscrit	19/03/1945	

CA Bassin de Brive	Saint-Robert	SITE DU BOURG ET BUTTE CALCAIRE	164 ha	Inscrit	08/07/1986	
	Saint-Viance	ÉGLISE, PLACE PLANTÉE DE PLATANES ET PONT SUR LA VÈZÈRE	0,25 ha	Classé	26/08/1950	
	Varetz	CHATEAU DE CASTEL-NOVEL ET SES JARDINS	57 ha	Inscrit	03/02/1944	
	Vignols	VIADUC ET BOURG DE VIGNOLS	97 ha	Inscrit	15/04/1991	
	Voutezac	BOURG DE VOUTEZAC, HAMEAUX DU FRAYSSE ET DE COLOMBIER ET LEURS ABORDS	156 ha	Inscrit	28/12/1999	
	Allasac ; Voutezac	PONT SUR LA VÈZÈRE AU SAILLANT	127 ha	Inscrit	22/03/1933	
		LA VÈZÈRE AU SAILLANT		Inscrit	12/07/1945	
		LA VÈZÈRE AU SAILLANT (EXTENSION)		Inscrit	14/05/1980	
	Ayen	BUTTE D'AYEN	272 ha	Inscrit	06/07/1990	

EPCI	Communes	Sites	Surface	Typologie	Arrêté	Photos
CA Bassin de Brive	Brive-la-Gaillarde	PARC MONTJAUZE OU DES GAULIES	2 ha	Inscrit	09/06/1943	
		PLACE KRUGER, RUE PUY-BLANC ET MAISONS LES BORDANT	0,25 ha	Inscrit	11/04/1944	
		PROMENADE PLANTÉE DU BOULEVARD CIRCULAIRE	10 ha	Inscrit	17/06/1965	
		VALLÉE DE PLANCHETORTE	970 ha	Inscrit	26/07/1972	
	Chateaux	RUINES DU CHÂTEAU DE COUZAGE	0,8 ha	Inscrit	14/12/1942	
		BUTTE ET VILLAGE DE CHASTEUX	36 ha	Inscrit	20/09/1943	
	Donzenac	SITE DE LA ROCHETTE		Inscrit	25/02/1992	
	Estivaux	CHÂTEAU DE COMBORN (SITE DU CHATEAU)	309 ha	Inscrit	05/07/1978	
	Lissac-sur-Couze	CHÂTEAU DE LISSAC ET ÉGLISE	33 ha	Inscrit	03/02/1944	
	Allasac	GORGES ET CASCADES DU CLAN	29 ha	Inscrit	29/09/1986	

Cartographie des sites inscrits et classés du territoire

Sites Inscrits et Classés



Source : Géoportail de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

Traitement : E.A.U.

Immeubles protégés

- Le territoire du SCoT regroupe également un grand nombre de monuments classés et inscrits aux monuments historiques. Il s'agit ainsi d'immeubles (bâti ou non bâti : parc, jardin, grotte...) recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger pour son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique afin qu'ils soient conservés, restaurés et mis en valeur. Ces immeubles sont protégés par un classement ou une inscription au titre des monuments historiques, qui correspondent à différents niveaux de protection. Ils génèrent un périmètre de protection de 500mètre dans lequel, en cas de co-visibilité, tous les travaux projetés sont soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. Ces dispositions sont concentrées dans les Articles L621-1 à L621-42 du Code du Patrimoine.
- 155 monuments historiques sont présents dans les communes du SCoT, dont 75 dans la CC du Midi Corrèzien et 80 dans la CA du Bassin de Brive. Il s'agit principalement d'églises, de maisons privées et de châteaux.
- Le tableau ci-dessous les reprends par EPCI en identifiant leur date de construction, leur date et type de labélisation ainsi que leur statut de propriété. Les photographies, ainsi que les données proviennent de la plateforme ouverte du patrimoine du Ministère de la Culture.



Maison Dey à Collonges-la-Rouge



Pigeonnier-porche, Branceilles



Château d'Estresse, Astaillac



Ancienne Eglise Saint-Hilaire, Curemonte



Château et parc de Puymège, Brive-la-Gaillarde



EPCI	Communes	Monument	Siècles de la campagne principale de construction	Typologie	Arrêté	Statut de Propriété
CC du Midi Corrézien	Astailiac	Château d'Estresse	XV	Inscrit	15/10/1971	Privée
	Beaulieu-sur-Dordogne	Maison Plazanet	XVII	Inscrit	22/08/1949	Privée
		Eglise Notre-Dame ou des Pénitents	XII - XIV - XV	Classé	27/04/1927	Commune
		Mairie	XVII	Inscrit	09/02/1927	Commune
		Porte dite de la Tour	XIV	Inscrit	22/08/1949	Privée
		Institution Sévigné	XVI - XVII	Inscrit	22/08/1949	Association
		Maison Rigal	XVII - XVIII	Inscrit	22/08/1949	Privée
		Veille Maison	XIV - XV	Inscrit	22/08/1949	Association
		Maison Bosselut	XV	Inscrit	22/08/1949	Privée
		Maison Beyssac	XV - XVI	Inscrit	22/08/1949	Privée
		Maison Clare	XVII	Inscrit	22/08/1949	Privée
		Maison Calary	XV - XVI	Inscrit	22/08/1949	Privée
		Maison devant le portail méridionale de l'église Saint-Pierre	XV - XVI	Classé	13/05/1928	Privée
		Porte aux armes de la ville	XIV	Inscrit	22/08/1949	Privée
		Immeuble du Bessol	XVII	Inscrit	22/08/1949	Privée
		Maison du 15e siècle	XV - XVIII	Inscrit	22/08/1949	Privée
		Ancienne Abbaye	XII - XVII	Inscrit	15/07/1965	Privée ; Commune
	Meyssac	Maison Verdier	XVI	Inscrit	22/08/1949	Privée
		Eglise Saint-Vincent	XII - XV - XVI	Inscrit	15/03/1972	Commune
		Halle à grains	XVIII	Inscrit	28/05/1962	Commune
	Beynat	Dolmaine dit La Cabane de la Fée	Néolithique	Classé	24/02/1910	Privée
	Aubazines	Canal des moines d'Obazine	XII	Classé	12/04/1964	Association
		Ancienne Abbaye Saint-Etienne	XII - XVIII	Classé	13/10/1988	Association ; Commune
		Ancien Monastère du Coyroux	XII - XVII	Classé	13/10/1988	Commune
		Cromlech du Puy de Pauliac	Néolithique	Classé	03/03/1905	Privée ; Commune
	Altillac	Eglise Saint-Etienne	XIV - XVI	Inscrit	27/08/1987	Commune
	Lanteuil	Château	XV - XVI	Inscrit	15/04/1987	Privée
	Collonges-la-Rouge	Maison Salvant et Vallat	XV - XVI	Inscrit	04/01/1951	Privée
		Maison Julliot	XVI - XIX	Inscrit	04/01/1951	Privée
		Ancienne Mairie	XVI - XVII - XVIII	Inscrit	04/01/1951	Privée
		Maison Bonyt	XVI	Inscrit	04/01/1951	Privée
		Ancien prieuré	XVI - XIX	Inscrit	04/01/1951	Privée
		Croix de la Passion	XIX	Inscrit	03/06/1932	Commune
		Ancienne Maison des Sœurs	XVI - XIX	Inscrit	04/01/1951	Privée
		Maison Poignet	XVII	Classé	22/04/1954	Privée

EPCI	Communes	Monument	Siècles de la campagne principale de construction	Typologie	Arrêté	Statut de Propriété
CC du Midi Correzien	Collonges-la-Rouge	Maison du Docteur Faige	XVI	Inscrit	04/01/1951	Privée
		Château du Martret	XVI - XIX	Classé	28/05/1951	Privée
		Maison Boutang du Peyrat	XV - XVI - XVII	Inscrit	04/01/1951	Privée
		Manoir dit de Beauvirie	XVI	Inscrit	03/10/1929	Privée
		Maison du 16e siècle dite "Maison de la Sirène"	XVI	Classé	21/09/1949	Commune
		Manoir de Vassinhac	XVI	Classé	25/03/1932	Privée
		Château Maussac	XV - XVI	Inscrit	17/12/1926	Privée
		Maison Dey	XVI	Inscrit	04/01/1951	Privée
		Maison	XVI - XVIII	Inscrit	05/01/1951	Privée
		Ancien tribunal de la Chatellerie	XVI	Classé	13/12/1978	Privée
		Maison du 16e siècle	XVI	Inscrit	03/10/1929	Privée
		Ancien Hôtel Beaurival		Inscrit	17/12/1926	Privée
		Château de Bengé	XVI - XVIII	Classé	18/03/1954	Privée
		Enceinte fortifiée de la ville	XIV	Inscrit	03/10/1929	Commune
	Nonards	Eglise Saint-Martin	XII - XVI	Inscrit	22/01/1992	Commune
	Noilhac	Château de Lacoste	XV - XVII - XVIII	Inscrit	16/05/1972	Privée
		Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	XII - XV	Classé	06/02/1923	Commune
	Ligneyrac	Château de la Rue	XVI - XVII	Inscrit	30/03/1965	Privée
		Eglise Saint-Cyr et Sainte-Juliette	XII - XIII - XVI	Inscrit	26/11/1928	Commune
		Château du Peuch	XV - XVI	Inscrit	10/03/1998	Privée
	Brancellies	Pigeonnier-porche	XVIII	Inscrit	04/10/2010	Privée
	La Chapelle-aux-Saints	Gisement préhistorique Bouffia Bonneval	Préhistoire - Paléolithique moyen	Inscrit	11/03/1981	Privée
	Bilhac	Eglise Saint-Martin	XII - XIII - XVIII	Inscrit	12/02/1925	Commune
	Tudeils	Croix de Chemin	XVI	Inscrit	16/05/1972	Commune
	Albignac	Eglise Notre-Dame	XII	Classé	29/02/1972	Commune
	Le Pescher	Groupe Sculpté : Vierge de Pitié	XV - XVI	Inscrit	30/10/2006	Commune
	Curemonte	Eglise Saint-Barthélemy	XIII - XVII	Inscrit	09/02/1927	Commune
		Château de la Johannie	XIV	Inscrit	22/11/1981	Privée
		Châteaux de Saint-Hilaire et des Plas	XIII - XV - XVIII	Classé	31/10/1991	Privée
		Maison du 16e siècle	XVI	Inscrit	04/05/2000	Privée
		Croix de cimetière	XVI	Classé	28/06/1912	Commune
		Ancienne église Saint-Genest	XIV	Inscrit	13/10/1971	Commune
		Ancienne église Saint-Hilaire	XII	Classé	02/03/1970	Commune
	Sioniac	Eglise Saint-Satumin	XI - XII - XV - XVIII	Inscrit	16/09/1949	Commune
	Chenaillet-Mascheix	Eglise Saint-Loup de Limoges	XII - XV	Inscrit	15/03/1972	Commune
	Queyssac-les-Vignes	Manoir du Battut	XVI - XVII	Inscrit	15/10/1971	Privée
	Saillac	Eglise de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste	XII - XIX	Classé	23/01/2007	Commune
CA du Bassin de Brive	Allassac ; Voutezac	Domaine du château du Saillant Vieux		Inscrit	30/07/2020	Privée
	Allassac	Vieux pont du Saillant sur la Vézère	XVI	Inscrit	26/12/1969	Privée

EPCI	Communes	Monument	Siècles de la campagne principale de construction	Typologie	Arrêté	Statut de Propriété
CA du Bassin de Brive	Cosnac	Château de Cosnac	XVI - XVIII	Classé	20/10/1987	Département
	Ussac	Eglise Saint-Julien	XII - XV - XVII	Inscrit	21/10/1963	Commune
	Malemort	Château de Puymaret	XVIII - XIX	Inscrit	04/05/2000	Privée
		Ancien castrum de Malemort dit "Domaine de Montemart	XI	Inscrit	13/08/2012	Commune ; Privée
		Eglise Saint-Santin ou Saint-Xantin	XII	Classé	04/04/1905	Commune
		Château de Breniges	XIII	Inscrit	16/08/1956	Commune
		Croix de chemin du 16e siècle	XVI	Inscrit	12/05/1927	Commune
		Bâtiment de l'ancien prieuré Saint-Xantin, dits ancien presbytère	XIII - XIV	Classé	24/10/1914	Commune
	Allassac	Manoir dit ancienne Ecole des Tours	XV - XVI	Inscrit	23/08/1993	Commune
		Tour de César	XII - XIV	Inscrit	22/09/1949	Commune
	Saint-Pantaléon-de-Larche	Château de Cramier	XVII	Inscrit	24/05/1991	Privée
		Eglise Saint-Pantaléon	XII - XIV - XV	Inscrit	10/10/1963	Commune
	Brive-la-Gaillarde	Cinéma Rex	XX	Inscrit	14/04/2005	Commune
		Château et parc de Puymège	XVI - XVII - XVIII - XIX	Inscrit	29/10/1990	Privée
		Maison du 15e siècle	XV	Inscrit	28/10/1926	Privée
		Ancien musée Ernest Rupin, actuellement Archives municipales	XVII	Inscrit	09/02/1927	Commune
		Maison ancienne	XIII - XV - XVI	Inscrit	14/04/1965	Privée
		Immeuble dit Leygonie	XVI	Inscrit	30/03/1979	Privée
		Maison	XV	Inscrit	19/10/1965	Privée
		Maison		Inscrit	27/07/1932	Privée
		Ancien Collège des Doctrinaires ou ancien collèges de jeunes filles	XVII	Inscrit	29/10/1926	Commune
		Maison	XVI	Inscrit	28/03/1958	Privée
		Immeuble	XIX	Inscrit	04/03/2002	Privée
		Eglise Saint Martin	XI - XVIII	Classé	04/02/1905	Commune
		Hôtel Salès de Marqueyssac	XVII	Inscrit	11/05/2001	Commune
		Hôtel de Jumilhac	XVII	Inscrit	06/05/2004	Privée
		Ancien château d'eau	XIX	Inscrit	28/12/1984	Commune
		Hôtel Labenche devenu séminaire (aujourd'hui, musée d'art et d'histoire)	XVI	Classé	12/07/1886	Commune
		Ancienne Chapelle Saint-Libéral	XIV - XV	Inscrit	25/10/1971	Commune
		Hôtel d'Enval	XVIII	Inscrit	16/11/1964	Privée
		Maison	XVI	Inscrit	15/10/1932	Privée
		Maison à tourelle ou tour des Echevins		Classé	03/03/1905	

EPCI	Communes	Monument	Siècles de la campagne principale de construction	Typologie	Arrêté	Statut de Propriété
CA du Bassin de Brive	Donzenac	Eglise Saint Martin	XIV - XV	Classé	28/05/1932	Commune
		Maison du 13e siècle	XIII	Inscrit	28/08/1967	Privée
		Porche du Puy-Soubre	XIII - XV	Inscrit	28/08/1967	Privée
		Chapelle des Pénitents	XV - XVI - XVII	Inscrit	30/08/1967	Commune
	Varetz	Pigeonnier-porche	XVIII	Inscrit	04/10/2010	Privée
	Saint-Viance	Eglise Saint-Viance	XII - XIII - XVIII	Inscrit	15/03/1972	Commune
	Juillac	Restes de l'ancien Château faisant partie de l'immeuble occupé par la gendarmerie	XV	Inscrit	23/12/1927	Privée
		Gisement préhistorique du Vidon	Paléolithique supérieur, Néolithique	Classé	20/02/1940	Privée
		Manoir dit manoir des Miracles	XIII - XVI - XVIII	Inscrit	16/03/1976	Privée
	Voutezac	Chapelle du Saillant	XVII - XX	Classé	23/10/2008	Commune
		Château du Saillant	XV - XVII - XIX	Inscrit	25/06/1979	Privée
		Eglise Saint-Gilles d'Athènes	Moyen-âge	Classé	12/12/1928	Commune
	Chasteaux	Château de Couzages	XIII - XIV	Classé	26/02/1996	Commune
	Saint-Cyr-la -Roche	Eglise Saint-Cyr Sainte-Julitte		Classé	13/01/1905	Commune
	Saint-Pardoux-l'Ortigier	Eglise Saint-Pardoux	XII - XV	Inscrit	15/03/1972	Commune
	Saint-Cernin-de-Larche	Menhir de Lapalain	Néolithique récent - Chalcolithique	Classé	24/02/1910	Privée
		Dolmen de la Chassagne	Chalcolithique	Inscrit	04/03/1988	Privée
		Eglise Saint-Saturnin	XII - XIV	Inscrit	18/10/1926	Commune
	Noailles	Manoir	XVI	Inscrit	21/12/1977	Privée
		Eglise de l'Assomption-de-Notre-Dame	XII - XIV	Inscrit	25/06/19629	Commune
		Château de la Fage	XVI	Inscrit	27/04/1972	Privée
	Lissac-sur-Couze	Eglise Saint-Pierre	XII - XIV - XV - XIX	Inscrit	15/03/1972	Commune
		Grotte du moulin de Laguenay, à la Boissière		Inscrit	15/06/1994	Privée
		Château de Lissac	XIII - XV - XVIII	Inscrit	18/04/1997	Privée
	Vignols	Eglise Saint-Laurent	XIII	Inscrit	09/02/1927	Commune
	Yssandon	Eglise Saint-Hippolyte	XII	Classé	18/06/1963	Commune
		Ruines de la tour du Puy d'Yssandon	Moyen-Age	Classé	18/06/1963	Commune
	Dampniat	Eglise Saint-Pardoux	XIII - XV	Inscrit	09/02/1927	Commune
	Nespouls	Eglise Saint-Julien	XII - XIV	Inscrit	24/04/1926	Commune
	Perpezac-le-Blanc	Eglise de la Transfiguration-de-Notre-Seigneur	XIII - XIV	Classé	03/07/1925	Commune

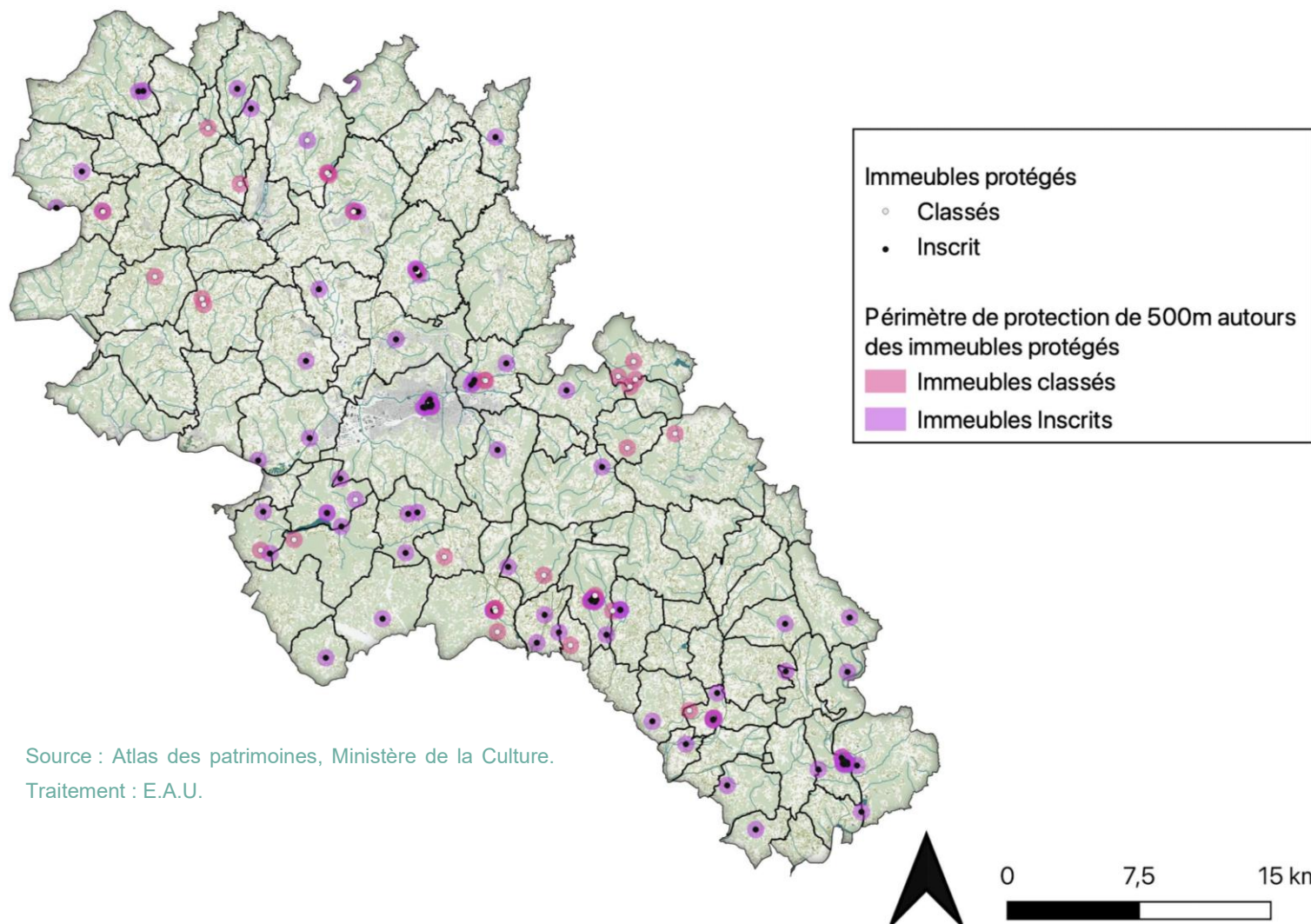
EPCI	Communes	Monument	Siècles de la campagne principale de construction	Typologie	Arrêté	Statut de Propriété
CA du Bassin de Brive	Turenne	Ancienne chapelle des Capucins	XII - XVI - XVII	Classé	08/11/1966	Commune
		Maison Duché	XVI	Inscrit	22/08/1949	Privée
		Maison Ceyroux	XV	Inscrit	22/08/1949	Privée
		Maison Livet	XV	Inscrit	22/08/1949	Privée
		Château de Linoire	XV	Inscrit	30/06/1987	Privée
		Eglise Saint-Paul	XVII	Classé	06/07/1987	Commune
		Vestiges du château	XIII - XIV	Classé	04/09/2015	Etat ; privée ; commune
	Saint-Cyprien	Presbytère	XVI	Inscrit	16/06/1965	Commune
	Saint-Solve	Croix de chemin	XIII	Inscrit	12/04/1927	Privée
	Saint-Bonnet-la-Rivière	Eglise Saint-Bonnet	Moyen-Age ; XVI	Classé	02/06/1911	Commune
	Saint-Robert	Croix en fer forgé	XVI - XVII	Inscrit	02/03/1927	Commune
		Eglise Saint-Robert	XII	Classé	04/02/1905	Commune
	Segonzac	Eglise Saint-Médard	XI	Inscrit	15/03/1972	Commune
		Château de Puyval	XV - XVI - XVIII	Inscrit	29/06/1978	Privée
		Temple protestant de Segonzac	XIX	Inscrit	21/09/1998	Commune
	Estivals	Eglise Saint-Barthélémy	XI - XII - XIII	Inscrit	12/02/1925	Commune

- Les monuments historiques en eux-mêmes, ainsi que les périmètres de protection de 500 mètres qu'ils engendrent, impliquent des enjeux de protections relatifs à leur intérêt de différentes natures. Il s'agit notamment de réglementer les travaux aux impacts directs (sur le monument en lui-même) et indirects (dans leurs abords), afin de les protéger, conserver et de mettre en valeur ce patrimoine historique et/ou culturel.
- La protection au titre des abords des monuments historiques a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Ainsi, ces abords, soit un périmètre de 500 mètres autour des monuments historiques, sont réglementés car ils forment avec ce dernier

un ensemble cohérent et/ou sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

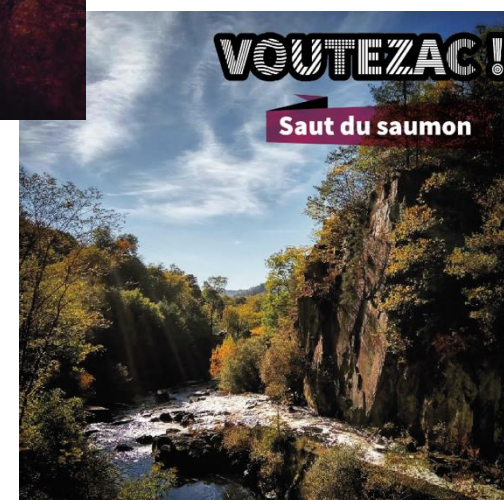
- C'est pourquoi, en cas de travaux (destruction, déplacement, restauration, réparation, modification), ces espaces dépendent :
 - Pour les immeubles classés, d'une autorisation administrative particulière accordée par le préfet de région ;
 - Pour les immeubles inscrits, d'une autorisation d'urbanisme ;
 - Pour leurs abords, d'une autorisation d'urbanisme sous certaines conditions.

Les immeubles protégés au titre de Monuments Historiques



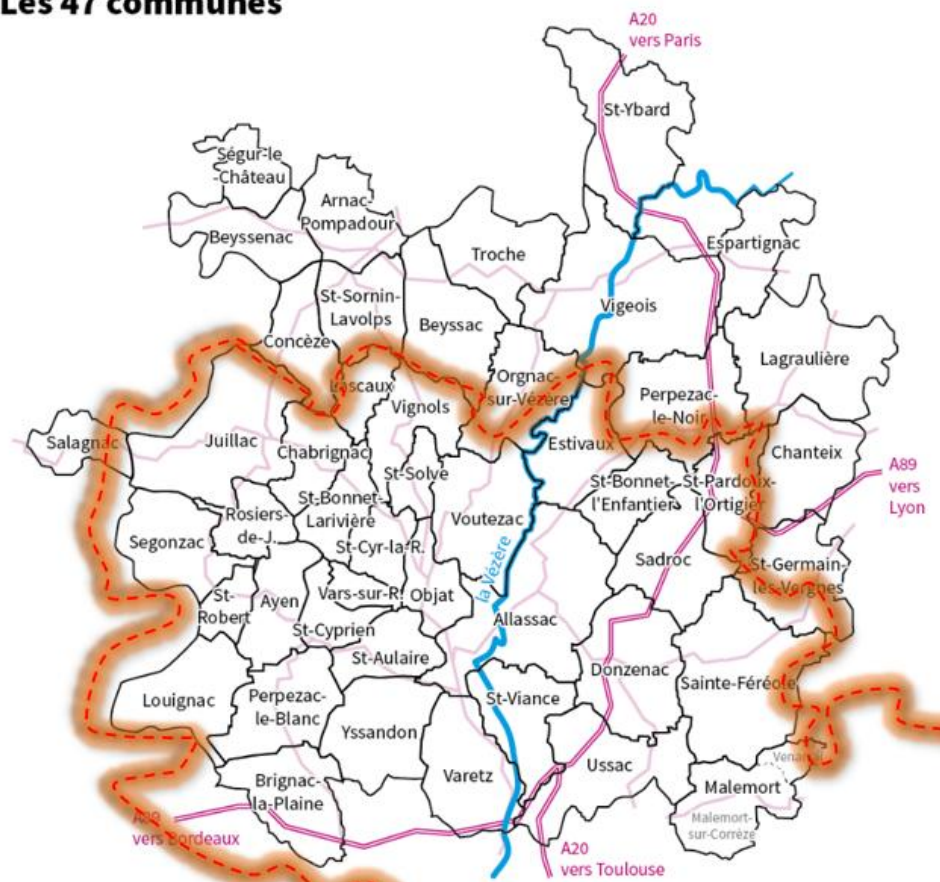
Pays d'Art et d'Histoire

- 32 communes du SCoT, et plus précisément du Bassin de Brive font également partie du Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise. Il s'agit d'un label attribué par le ministère de la Culture aux collectivités et pays qui s'engagent dans une démarche de connaissance et d'animation de l'architecture et du patrimoine avec pour objectif de sensibiliser à la fois la population locale, notamment les enfants, et les touristes.
- Ce label a été attribué au Pays en 2001 et renouvelé en 2013, et le siège se situe à Allasac.
- « Le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise présente des paysages variés du fait de sa situation à la frontière du massif Central et du bassin Aquitain. Si la faille ardoisière marque la rupture entre ces deux ensembles, la Vézère contribue avec ses affluents à l'unité du territoire. » (Source : vezereardoise.fr)



Source : vezereardoise.fr

Les 47 communes



Photographie de l'Eglise Saint-Robert, prise le 24/03/2023

Source : vezereardoise.fr

Traitement : E.A.U.

Les Plus Beaux Villages de France

- Cinq des 172 « Plus beaux villages de France » sont également présent sur le territoire. Ce label reconnu à l'échelle nationale et à résonnance internationale, apporte un indéniable atout touristique pour les communes concernées, ainsi que pour le territoire qui les entoure. Pour être labélisé « Plus beaux villages de France », il s'agit de remplir 30 critères d'évaluation portant sur le patrimoine protégé, la qualité patrimoniale et architecturale, ainsi que les efforts de mises en valeur de ces éléments.



Source : les-plus-beaux-villages-de-france.org

- Collonges-la-Rouge

⇒ « *Berceau des Plus Beaux Villages de France* ». Labélisé en 1982.



Photographie prise à
Collonges-la-Rouge le
24/03/2023

⇒ Emblème des Plus Beaux Villages de France, il s'agit du village où est né le concept de ce label par son maire, Charles Ceyrac au début des années 1980, qui a créée l'association du même nom.

⇒ La commune est connue particulièrement pour son architecture de grès à la couleur rouge. Elle a été village étape du chemin vers Saint-Jacques-de-Compostelle et en garde son église emblématique des XI-XIIème

siècles. Le XXème siècle plus récent l'a fait également renaitre, et l'érige en tant qu'emblème de la Corrèze.

- Curemonte

⇒ « *Tours et clochers en Sud Corrèze* ». Labélisé en 1988.

⇒ Le village est marqué par ses tours à la fois rondes et carrées, ses trois châteaux, son église romanes, ainsi que plusieurs maisons nobles et une halle du début XIXème siècle. En plus de son patrimoine bâti, Curemonte est reconnu pour son paysage remarquable, surplombant les vallées de la Sourdoire et du Maumont.



Source : les-plus-beaux-villages-de-france.org

- Beaulieu-sur-Dordogne

- ⇒ « *Etape médiévale sur la Riviera limousine* ». Labélisé en 2022.
- ⇒ Située au bord de la Dordogne, la commune apporte une douceur fluviale aux territoires et diffère quelques peu avec un paysage transitoire entre des causses corrézien et cette vallée de la Dordogne. Le petit village de pêcheurs et d'éleveurs, s'est par ailleurs développé au Moyen-âge au milieu du IXème siècle, atour d'une abbaye bénédictine et de rempart circulaire aux portes fortifiées, en tant que lieux stratégiques aux confins de trois provinces.



Source : les-plus-beaux-villages-de-france.org

- Turenne

- ⇒ « *Blanche forteresse en terre corrézienne* ». Labélisé en 1993.
- ⇒ La commune a gardé des traces de son histoire médiévale où elle était au centre de la vicomté du même nom qui régnait sur les Limousin, le Périgord et le Quercy. Ainsi on y retrouve encore aujourd'hui, les Tours



Source : turenne.fr

César et du Trésor, des vestiges du château qui dominait le village, d'anciens hôtels particuliers, des toits couverts de lauzes et d'ardoises, etc.

- Saint-Robert

- ⇒ « *Noblesse et simplicité entre Limousin et Périgord* ». Labélisé en 1982.
- ⇒ La commune tient son nom du monastère bénédictin qui fut bâti en son sein par les disciples de Saint-Robert. L'histoire du village a été marqué par de forts conflits religieux, et ses monuments en furent marqués. Toutefois, il subsiste encore aujourd'hui une église romane fortifiée du XIIème siècle, des demeures seigneuriales.



Source : les-plus-beaux-villages-de-france.org

Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

- « Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) correspondent :
 - à des villes, des villages ou des quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ;
 - ainsi qu'aux espaces ruraux et paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent, ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

Les SPR sont des outils simplifiant et facilitant la protection des enjeux patrimoniaux et paysagers identifiés sur un même territoire. Ils se substituent aux AVAP, ZPPAUP et secteurs sauvegardés. » (Source : Cerema).

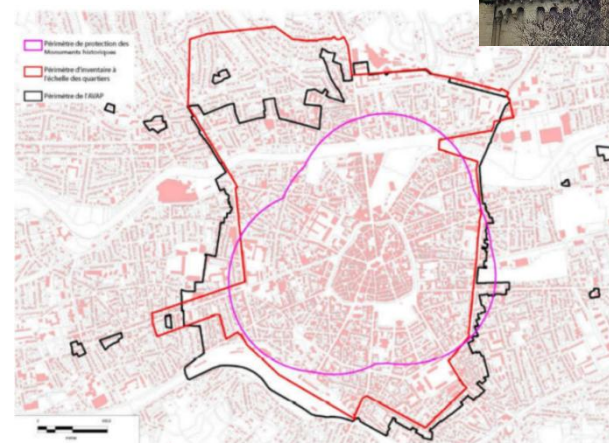
- Le territoire du SCoT compte trois SPR, ce qui implique donc des enjeux de protection du patrimoine.
- SPR de Brive-la-Gaillarde, anciennement Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, approbation de l'AVAP le 28/02/2014 :
 - Ce SPR est situé sur le centre-ville élargi de Brive selon trois secteurs, le centre ancien qui correspond à la ville fortifiée, la première ceinture qui correspond aux extensions planifiées, la deuxième ceinture et les parcelles multisites qui correspondent à l'urbanisation induite par la construction du second boulevard et aux ensembles de

bâtiments

isolés.

- La commune a décidé de se doter d'un SPR pour protéger son centre historique, son architecture et ses bâtiments remarquables, établir des règles claires pour la délivrance des autorisations d'urbanisme dans la formulation des avis de l'Architecte des Bâtiments de France, et de facilitation administrative pour la mise en place de dispositifs d'aide à la rénovation et à la réhabilitation en centre ancien.

Photographies prises du cœur historique de Brive-la-Gaillarde, le 24/03/2023



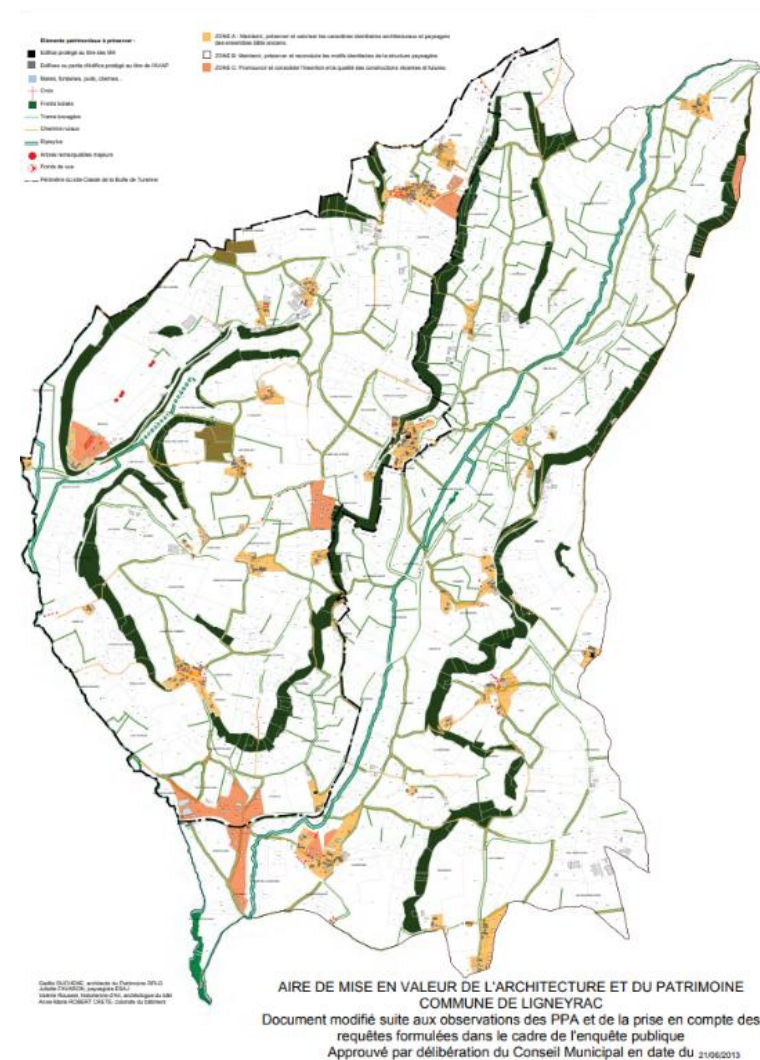
Source : Diagnostic AVAP - Février 2014

Source : CABB
Service
Planification,
AVAP, Juillet
2017.

- SPR de Ligneyrac, anciennement Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, approbation de l'AVAP le 26/06/2013 :
 - Ce SPR s'organise en trois zones s'étalant sur l'ensemble de la commune et répondant chacune à des objectifs particuliers :
 - Zone A : Maintenir, préserver et valoriser les caractères identitaires architecturaux et paysagers des ensembles bâtis anciens
 - Zone B : Maintenir, préserver et reconduire les motifs identitaires de la structure paysagère, promouvoir et consolider l'insertion et la qualité des constructions récentes et futures.
 - Zone C : Promouvoir et consolider l'insertion et la qualité des constructions récentes et futures.

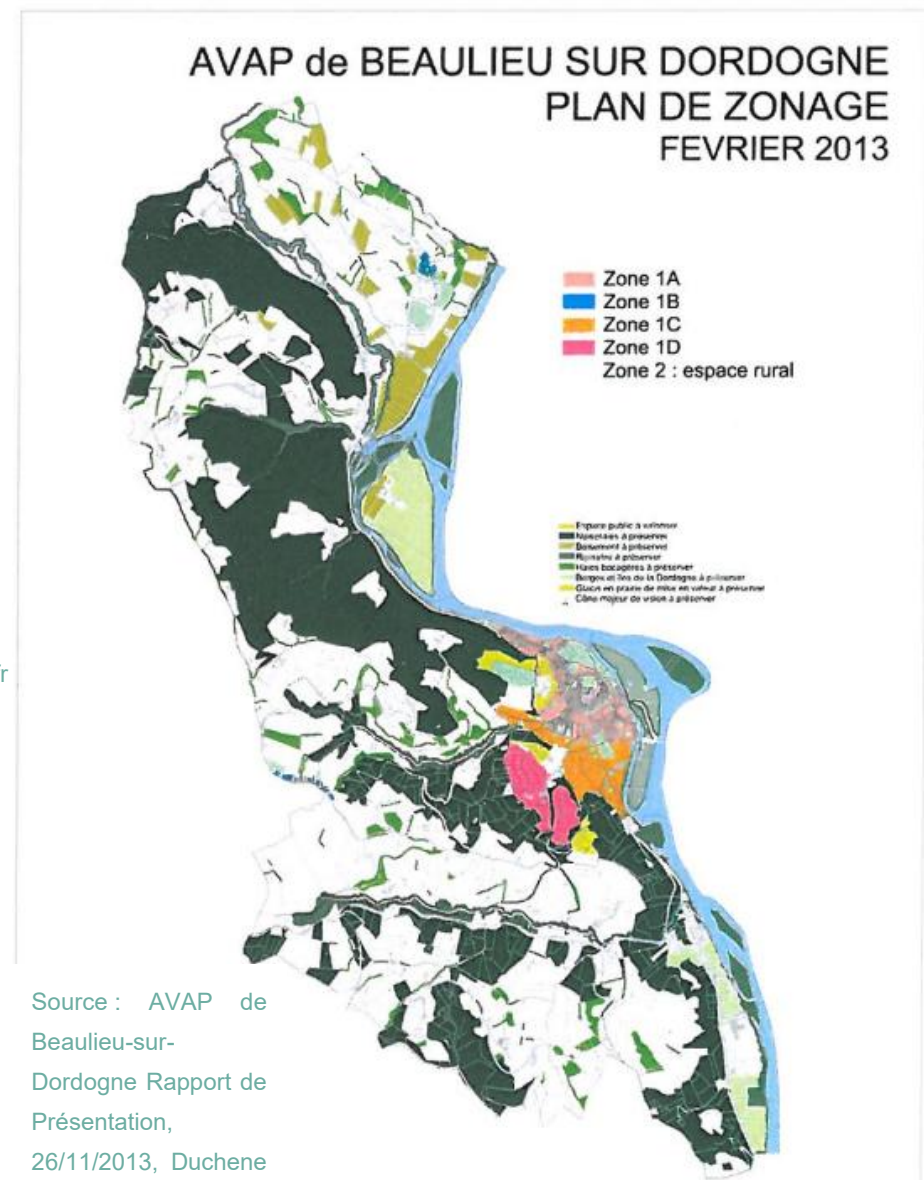


Source : ligneyrac.fr.



- SPR de Beaulieu-sur-Dordogne, anciennement Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, approbation de l'AVAP le 21/01/2014 :
 - Ce SPR est divisé en deux zones, la première concerne les secteurs bâtis de la commune, et la seconde concerne l'ensemble des zones rurales.
 - En fonction des sous zones de la zones 1 les enjeux principaux sont : de préserver et mettre en valeur le patrimoine existant tout en autorisant une certaine évolution, maintenir et améliorer la valeur patrimoniale, maintenir voire reconquérir des alignements urbains / préserver la qualité architecturale intrinsèque des quartiers / limiter des extensions bâties en accroche des hameaux, et des enjeux d'intégration et d'insertion paysagères.
 - La zone 2 vise quant à elle à maintenir autant que possible sa structure paysagère vis-à-vis d'objectifs paysagers et architecturaux.

Source : beaulieu-sur-dordogne.fr



Source : AVAP de
Beaulieu-sur-
Dordogne Rapport de
Présentation,
26/11/2013, Duchene

Le patrimoine archéologique

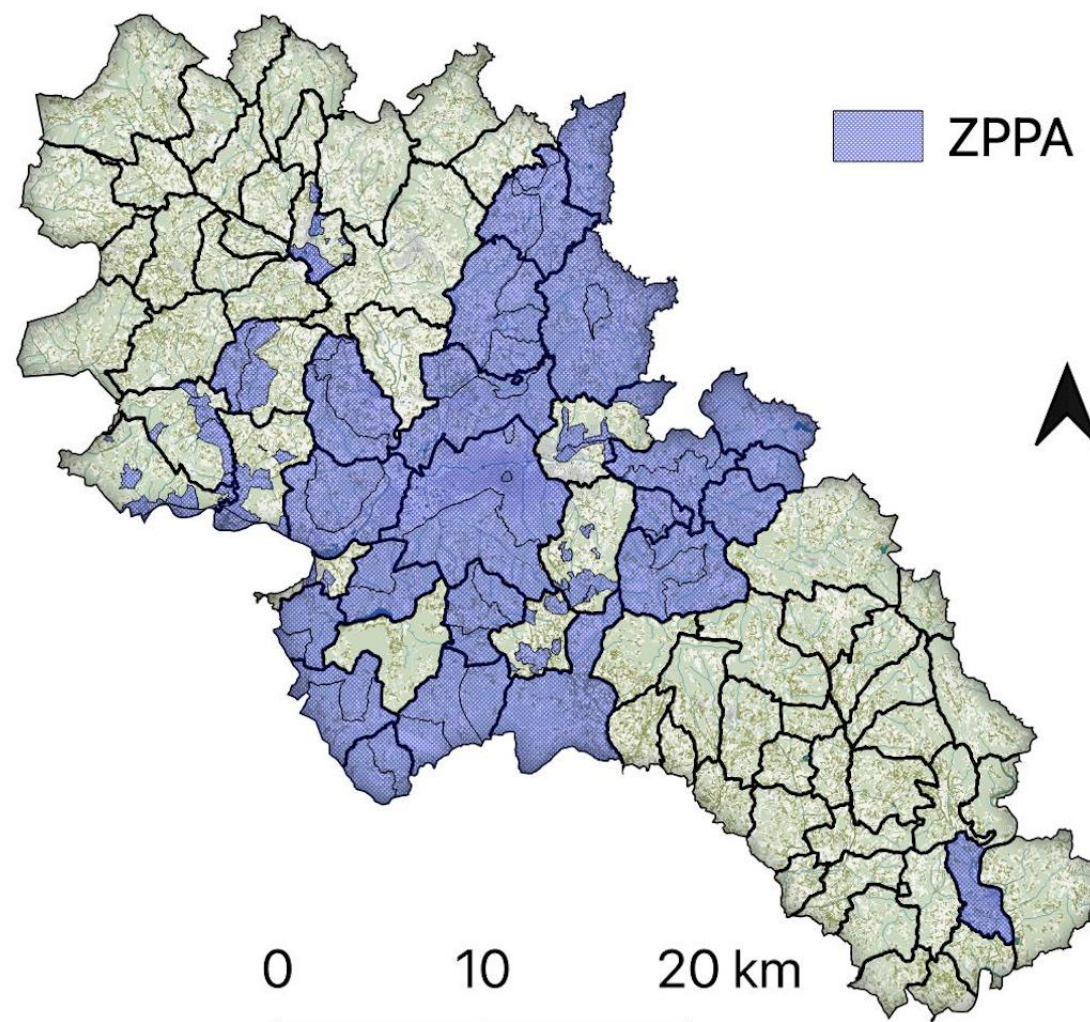
- « Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) sont des zones dans lesquelles les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. Ces zones sont définies par arrêté du préfet de région, dans le cadre de l'établissement ou de la mise à jour de la carte archéologique nationale qui rassemble et ordonne les données archéologiques disponibles pour l'ensemble du territoire national. Elles visent à préserver les éléments du patrimoine archéologique susceptibles d'être affectés par les travaux et projets d'aménagement » (Source : Cerema, 2020).
- Selon le Code du Patrimoine :
 - « Avec le concours des établissements publics ayant des activités de recherche archéologique et des collectivités territoriales, l'Etat dresse et met à jour la carte archéologique nationale. Cette carte rassemble et ordonne pour l'ensemble du territoire national les données archéologiques disponibles.
Dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique, l'État peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. » (Art.522-5).
 - « Les autorités compétentes pour délivrer les autorisations de travaux ont communication d'extraits de la carte archéologique nationale et peuvent les communiquer à toute personne qui en fait la demande. Un décret détermine les conditions de communication de ces extraits ainsi que les modalités de communication de la carte archéologique par l'Etat, sous réserve des exigences liées à la préservation du patrimoine archéologique, à toute personne qui en fait la demande. » (Art.L522-6).
 - « Les projets d'aménagement affectant le sous-sol qui sont réalisés dans les zones prévues par les dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 522-5 sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. Ces zones sont définies dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale, par arrêté du préfet de région pris après avis de la commission territoriale de la recherche archéologique, en fonction des informations scientifiques conduisant à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique.
L'arrêté du préfet de région est adressé au préfet du département ou des départements intéressés par le zonage aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, ainsi qu'aux maires des communes intéressées. Il fait l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois à compter du jour où il a été reçu. Il est tenu à la disposition du public dans les préfectures et dans les mairies. » (Art.R523-6).

- 79 ZPPA sont localisées sur le territoire du SCoT dont 7 dans la CMCC et 72 dans le CABB. Celles-ci se répartissent sur 32 communes, on notera ainsi les secteurs suivants :

EPCI	Communes	Intitulé
CC du Midi Corrézien	Albignac	ensemble du territoire communal
	Aubazine	ensemble du territoire communal
	Beaulieu-sur-Dordogne	Zone A _ ensemble du territoire communal
	Lanteuil	zone C : secteur ouest et central de la commune incluant les hameaux de Laborde, Ussac, Puy la Mouche, Rouffignac et Viers. zone A : secteur est, nord-est et sud-est de la commune incluant le bourg, Oriol, Miramont et la forêt de Pierre Taillade.
	Palazinges	ensemble du territoire communal
	Allasac	seuil egal/sup 5000 m² : la Constantine
CA du Bassin de Brive	Brignac-la-Plaine	seuil egal/sup 20 m² : bourg, les Mangonies, Pré haut, Rochepierre, Chez Naquet
		seuil egal/sup 5000 m² : Lescurotte, la Forêt, les Granges
		seuil egal/sup 5000 m² : vallée de la Logne, vallon de la Chabrele
		seuil egal/sup 5000 m² : Combemeneue, Froidefond
	Brive-la-Gaillarde	centre urbain historique
		Chez Pourré - Chez Comte Zone B _ secteur nord et est de la commune sauf le centre ancien et le petit secteur à l'est de la Pigeonnie.
	Chartrier-Ferrière	secteur nord incluant les Borderies, la Magaudie, le Maillet, le bourg jusqu'à Ferrière
		secteur sud de la commune incluant le Battut, les Ages, Mas del Bos et Chaussou
	Cosnac	Secteur Planchetorte / Courolle
		seuil 20 m² : bourg, château
		seuil 20 m² : de Puybernat au Pradel
		seuil 20 m² : Lestrade, de lunard à Reynaguet
		seuil 20 m² : carrière de Rochelongue, Riaume
		seuil 20 m² : Poulinat, la Roche, Maranzac
	Cublac	seuil 5000 m² : Puy delly, Malpeyre, Puy de l'Hort, le Mercier
		seuil egal/sup 20 m² : Aziniéras
		seuil egal/sup 20 m² : centre ancien, le Maraval, les Fourches, Rouchou, le Claud, le petit Claud, la Bombetterie
		seuil egal/sup 20 m² : Le Péruger, Basse Rivière
		seuil egal/sup 5000 m² : entre Savignac et la Valette basse
		seuil egal/sup 5000 m² : La Cabane, La Tour, La Galibonne
	Dampnat	seuil egal/sup 5000 m² : Le Poutour, le Got, (bassin alluvial de la Vézère)
		seuil egal/sup 5000 m² : Basse Rivière (bassin alluvial de la Logne)
	Donzenac	secteur sud de la commune incluant les hameaux de Lacoste, Coignac, Roanne, la Renaudie et la Sénéchale
	Estivals	secteurs nord-est et sud-est de la commune incluant Theil, Mazières, les Saulières et Grand-Roche
		secteur ouest et central de la commune incluant le bourg de Donzenac et Travassac
	Estivals	zone A : secteur ouest délimité par la RD 181 incluant Lorchassal, les Fougerettes et la partie sud du bourg
		zone C : secteur est de la commune incluant la Perruquerie, Sourzac et la Combe de Ban

EPCI	Communes	Intitulé
CA du Bassin de Brive	Jugeais-Nazareth	seuil egal/sup 20 m² : Montplaisir, Combefosse, Riaume
		seuil egal/sup 20 m² : Malepeyre, Jugeais, Pré roussel, Puy des Cayres, Nazareth
		seuil egal/sup 5000 m² : sud de la Brande, vallon et coteaux de la Couze, nord du Bois du Mas
		seuil egal/sup 5000 m² : Logne, le Maurel
		seuil egal/sup 5000 m² : La Guerlie
	La Chapelle-aux-Brocs	secteur du bourg délimité au nord et à l'est par la RN 121 et au sud par le village de La Grange
		zone C : secteur est de la commune limité à l'ouest par la RN 121 incluant Germane
	Larche	secteurs ouest, sud et est de la commune incluant la vallée de la Vézère, les Gros Bois et les Chambards
		seuil egal/sup 20 m² : centre ancien, les paillards, la Rivière
		seuil egal/sup 5000 m² : Issalo, Rignac, la Borderie
	Lissac-sur-Couze	Zone A _ secteur sud de la commune.
		Zone C _ secteur nord-ouest de la commune.
	Malemort	Zone A - le bourg et rive droite de la Comèze
		Zone B - le bourg et rive gauche de la Comèze
	Mansac	seuil egal/sup 20 m² : centre bourg
		seuil egal/sup 20 m² : Rivière de Mansac, le Perrier Bas, les Fromentaux, le Chairou, la Chambre, les galibes
		seuil egal/sup 20 m² : La Bouquaria
		seuil egal/sup 5000 m² : Masloup, La Besse, Vaissillac
	Nespouls	seuil egal/sup 5000 m² : Le Chauzin (zone alluviale de la Vézère)
		zone A : secteur nord-ouest et central incluant le bourg, le Breuil, Reyjades, Favars, Belveyre et Taupussac.
	Noailles	zone C : secteurs sud-ouest et nord-est incluant les hameaux de Baudran, les Bouyges, Fougères et la forêt de Turenne.
		zA : secteurs nord-est incluant le bourg, Madelbos et Chamdroux : et sud-ouest incluant la Fage et les Abîmes de la Fage
	Objat	zone C : secteur nord-ouest et central incluant Puy Laborie, Peyrebrune, Valette, la Chaume, Malefarge et Laborie
		seuil egal/sup 20 m² : Madrias, Pont l'Hôpital
		seuil egal/sup 20 m² : Les Rues, Centre ancien, le Vignal
		seuil egal/sup 5000 m² : Puy Faye
	Sadroc	seuil egal/sup 5000 m² : la Redde
		seuil egal/sup 5000 m² : le Moulin neuf, Ribière la Vialle, Bridal, Bridelache
		secteur est de la commune incluant la Guillaumie, la partie nord du bourg, Lafonsalade, le Breuil et le Peuch
		secteur nord et ouest de la commune incluant le Mons, la Borie, le Lac, La Croix Longe, la Rue et Bergeal
	Saint-Cernin-de-Larche	secteur sud-ouest de la commune délimité par la RD 59 et la RD 181 incluant le Peyroulet et le Palein
		secteur nord et est de la commune incluant le bourg, le Bois de Verrière, le Roc de la Fosse et les Escradas
	Saint-Pantaléon-de-Larche	secteur central de la commune limité au nord par la limite communale, par la RD 151 à l'ouest et la RD 152 à l'est
	Saint-Pardoux-l'Ortigier	ensemble du territoire communal
	Sainte-Féréole	secteur central incluant le bourg, Lajoinie, Puy Labaudie et la partie sud du hameau de Sicard
		ensemble du territoire communal à l'exception du secteur central
	Turenne	zone A : ensemble du territoire communal
	Ussac	zone B : secteur nord et nord-ouest de la commune incluant la Rode, Chaumont, le Vergis et le Peyral
		zone A : secteur sud et est de la commune incluant le bourg d'Ussac, Lintillac, Bouynat, le Chastang et Sirogne
	Varets	A : secteur est de la commune incluant le bourg de Varets, Castel-Nevel, la partie nord du Temple, le Four et Grand Vignal
	Venarsat (Malemort)	zone B : secteurs nord, ouest et sud de la commune incluant Bayat, les Valades, Escouroux, la Chapelle et Puy Laval
		ensemble du territoire communal
	Yssandon	ensemble du territoire communal
		zone A : secteur ouest de la commune délimité à l'est par la RD 147, la RD 151 et la voie menant à la Bénéchie
		zone C : secteur central délimité au nord et au sud par la limite communale incluant la partie est du bourg et la Prodelie

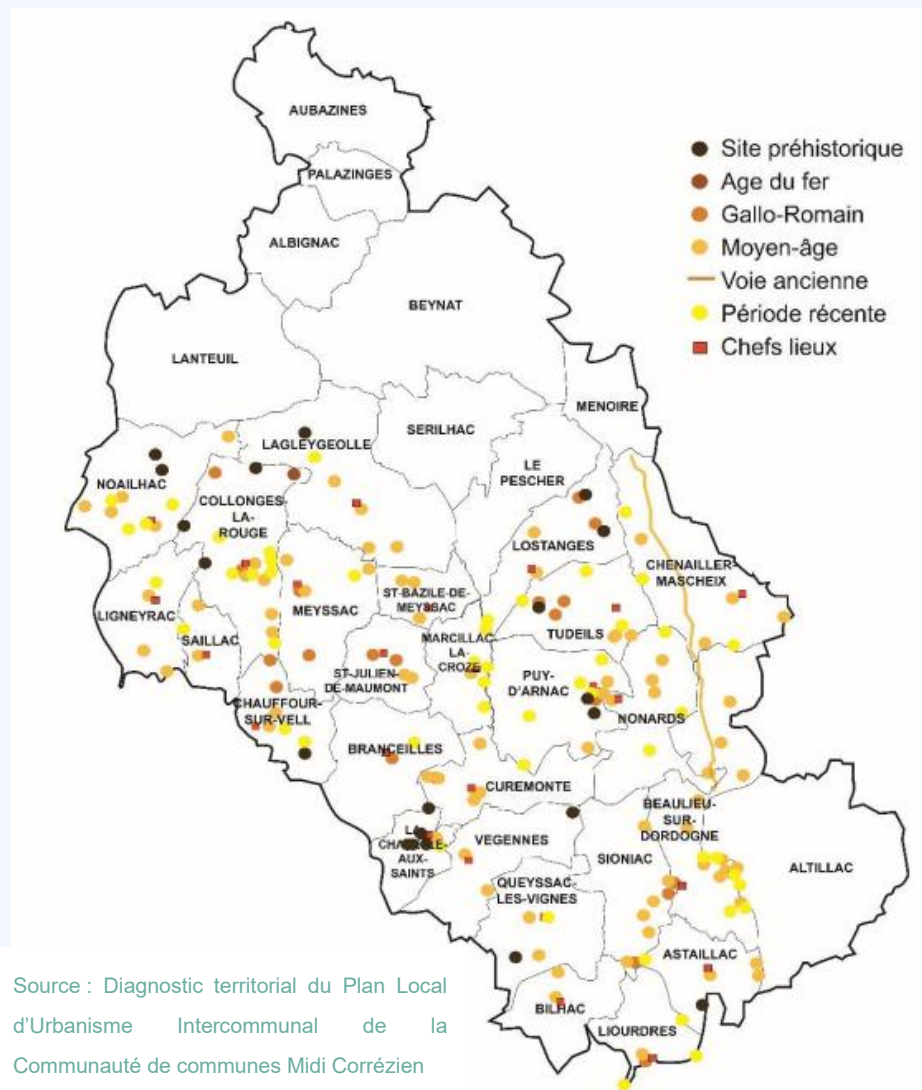
Zones de Préemption et de Prescription Archéologique



Source : Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture. Traitement : E.A.U.

Encart sur la Communauté de Communes Midi Corrèzien

- Le PLUi du Midi Corrèzien apporte quelques précisions sur les entités archéologiques qui le composent. La carte ci-dessous répertorie, ces entités selon l'époque à laquelle elles appartiennent.

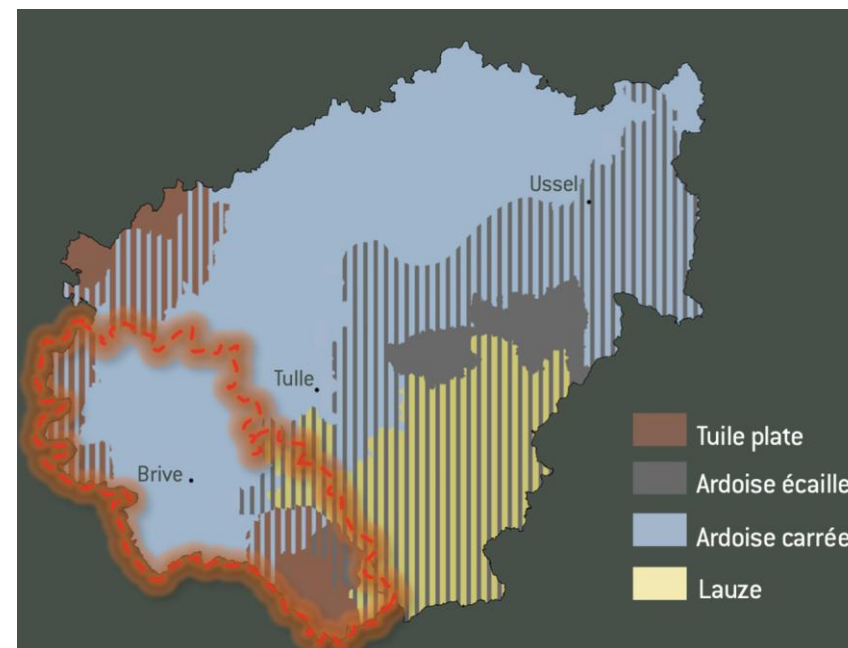


- Ainsi, ces entités archéologiques, qui ne sont pas toutes classées en ZPPA, témoignent d'une occupation ancienne du territoire sous plusieurs époques.
- Selon le diagnostic territorial du PLUi :
 - Préhistoire** : « Pour l'ensemble du territoire, la mise au jour des vestiges les plus anciens de la Préhistoire à l'Antiquité (Paléolithique-Mésolithique- Néolithique-âge du Bronze-âge du Fer, gallo-romain) reste aléatoire. [...] Il apparaît clairement que la carte des sites préhistoriques, du Paléolithique au Néolithique, est lacunaire et donc non représentative de l'implantation humaine durant ces longues périodes. »
 - Gallo-romain** : « La période gallo-romaine est également largement sous-représentée »
 - Moyen-âge** : « La période médiévale est représentée sur l'ensemble du territoire. Les sites répertoriés sont connus majoritairement par la recherche documentaire. Ils concernent essentiellement les sites aristocratiques (mottes, châteaux, fortifications) et religieux, ainsi que les établissements à caractère économique (ateliers, moulins). De nombreuses communes du territoire sont emblématiques pour l'archéologie historique du fait de leur fondation dans le Moyen Âge, associant château et église délimités le plus souvent par une enceinte. »
 - Période récente** : « Les activités économiques sont attestées par la présence des ports sur la Dordogne, dont Beaulieu-sur-Dordogne avait le monopole. Les sites modernes comme les sites médiévaux sont connus surtout par la documentation historique et les cartes anciennes. Les éléments répertoriés sont avant tout des châteaux, des chapelles et des moulins. »

Le patrimoine vernaculaire

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Corrèze a édité plusieurs plaquettes permettant de se rendre compte des éléments de patrimoine récurrents à l'échelle du département. On y trouve notamment :

- Les toits :
 - « L'architecture traditionnelle corrézienne se caractérise, dans le paysage, par la prédominance des toitures ; la couverture, par ses dimensions, sa couleur et sa texture, a un impact majeur, et contribue largement au caractère et à la qualité de l'édifice par rapport à son environnement. » (« *Les toits traditionnels Corrégiens* », CAUE.)
 - L'étude par matériaux de ces toitures est intéressante car elle permet d'identifier des aspects globaux du paysage bâti dans un territoire. Sur une grande partie du Sud Corrèze on retrouve de l'ardoise carrée, au Sud et au Nord on retrouve également de l'ardoise écaillée, ainsi que minoritairement de la tuile plate et de la Lauze.
 - En termes d'architecture, les cheminées se caractérisent dans le département, ainsi que dans le SCoT par leur monumentalité. Édifiées en pierre, elles sont implantées au nu et à l'axe du pignon, ou bien surgissent du sol ou de la base de la croupe. De nombreuses lucarnes apparaissent également des greniers.



Source : « Les toits traditionnels Corrégiens », CAUE de Corrèze



Photographie prise à Allasac le 24/02/2023

- Les granges :
 - La grange corrézienne est située en général au sein de la ferme, elles-mêmes habituellement regroupées en hameau, mais parfois isolées.
 - « Les façades de ces granges respectent une hiérarchie des baies : « ouverture très grande pour les charrettes, moyenne pour les vaches, étroite pour les hommes, basse pour les moutons, petite pour les cochons, fenêtre ou lucarne haute pour ventiler le battage du grain sur l'aire, fenestrous moyens pour l'étable, fenestrous minuscules (pour répartir la ventilation du comble sans amener de pluie), chatière, trou de pigeon. » (« *Les granges en Corrèze* », CAUE.)
 - Dans le territoire du SCoT on retrouve principalement des grange-étables de plateau, servant à abriter les bovins et souvent aussi les ovins. Elle ne comporte

Source : « Les granges en Corrèze », CAUE de Corrèze



Sur le bassin de la Vézère, les granges ont un signe distinctif : présence de « lucarne fenièr » à l'aplomb de la façade en grès.

qu'un seul niveau d'accès, et toutes les ouvertures sont concentrées sur la façade ensoleillée.

○ On peut également trouver sur le territoire des grange-étables de montagne, notamment aux abords du Cantal. La grange est

généralement implantée parallèlement aux courbes de niveaux, à demi- enterré, de telle façon que chaque niveau est accessible de plain-pied. Le niveau bas est occupé par les étables, et l'étage par le fourrage et la paille.

- Le minéral:
 - On retrouve dans tout le territoire des murets en pierre représentant la géologie complexe du département.



Muret en pierre à Aubazines, photographie prise le 24/02/2023

○ Des sols anciens composés de dalles, de bornes ou encore de caniveaux en pierre sont très présents notamment autour des fontaines, dans d'anciennes ruelles et sur le parvis des églises.

- Le végétal:
 - Des alignements d'arbres caractérisent souvent l'entrée des villages, les axes les plus importants étant bordés de hêtres, de chênes et de platanes.



Source : « Identité de nos villages », CAUE Corrèze

- Le bois:
 - Il s'agit d'un matériau omniprésent sur le territoire avec des clôtures, barrières et portails limitant parcelles, cultures et grandes demeures.



Source : « Identité de nos villages », CAUE Corrèze



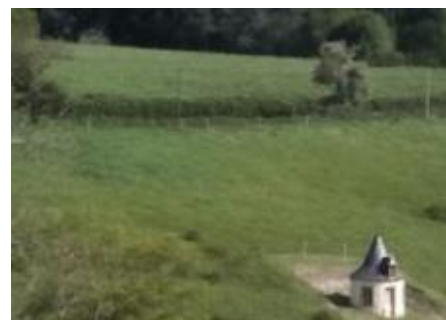
Clôture en bois entre Ménoire et Chenailler-Mascheix,, photographie prise le 23/02/2023

- Le petit patrimoine:
 - Le CAUE identifie également plusieurs éléments de petits patrimoine formant « l'ensemble des petites constructions qui ont été édifiées pour faciliter la vie quotidienne et qui témoignent de l'organisation sociale des campagnes jusqu'aux années 1960. A l'origine, on ne disposait que d'un patrimoine «communautaire» partagé par tous, l'espace villageois était jalonné par ces petits équipements (fontaine, croix, lavoir, four à pain). Puis, progressivement chaque ferme a pu s'enrichir de ses propres annexes (puits, porcherie, etc). On trouve également le petit patrimoine isolé au fond des vallons (ponts, moulins) ou en pleins champs (cabanes). [...] Tous les éléments des abords, à condition qu'ils n'aient pas été remaniés, participent de l'ambiance, du charme, du sens et de l'histoire du lieu. » (« *Le petit patrimoine Corrèzien* », CAUE.) Il est question de valoriser ce petit patrimoine, notamment en l'entretenant lui et ses abords.

- Dans l'ensemble du territoire, on retrouve ainsi de nombreux puits, quelques petits moulins, des ponts antiques, des abreuvoirs, des fours à pain, des séchoirs à châtaignes, des cabanes au milieu des champs et des vignes, d'innombrables murets, des cabanes de bergers, des pigeonniers intégrés à la toiture des bâtiments, de nombreuses croix chrétiennes ou encore de petites chapelles et oratoires.



Source : Diagnostic territorial du PLUI de la
Communauté de Communes du Midi
Corrézien



L'analyse des formes urbaines et l'organisation du bâti

- La forme urbaine ou villageoise marque le paysage d'un territoire, mais elle témoigne également de modes de vie, d'usages, d'occupation et de gestion du sol, d'efficacité énergétique de cet urbanisme, de savoir-faire constructifs, etc.

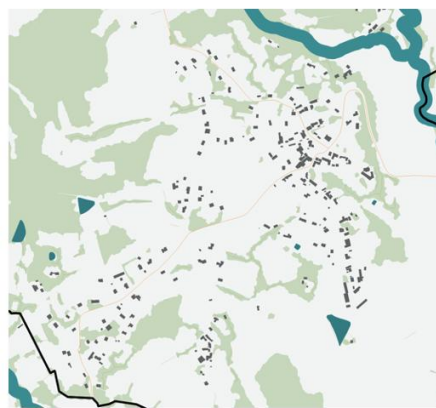


- Comme l'explique le CAUE, malgré quelques organisations spécifiques, la majorité des villages corréziens sont diffus, s'étant développés à la croisée des chemins en s'adaptant au relief.

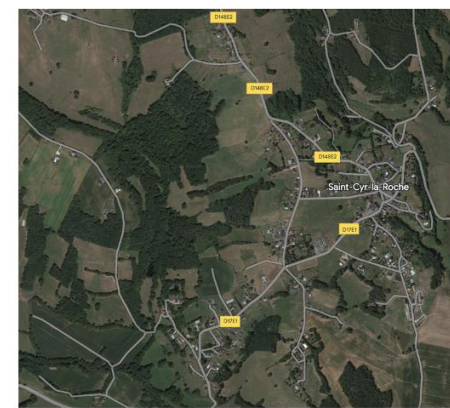
- La commune de Saint-Cyr-la-Roche, est un exemple de ce type de village diffus.
- D'autre part, le PLUi du Midi Corrèzien identifie quelques types de formes urbaines principaux posant les « bases nécessaires à la compréhension générale du territoire urbain ». Ici nous reprendrons donc ces quelques formes pour analyser les organisations urbaines du Bassin de Brive, en plus des exemples donnés par le PLUi pour le Midi Corrèzien. Il s'agit donc ici des principaux types de formes urbaines, quelques variantes et exceptions étant bien présentes sur le territoire.

Source : « Identité de nos villages », CAUE Corrèze

Centre historique de Saint-Cyr-la-Roche



Vue aérienne de l'organisation du centre de Saint-Cyr-la-Roche



Les villages fortifiés ou autour d'ancien rempart

- « Caractéristique du bâti médiéval, ces villages s'articulent autour d'un bâti dense et resserré dans les anciens remparts formés de manière circulaire. [...] L'espace central de ces villages est occupé par les monuments phares autour desquels le bâti s'est agencé. [...] Les tissus hérités de l'époque médiévale sont composés d'un bâti ancien à la trame viaire étroite qui converge généralement vers des espaces à forte valeur sociale. [...] Aujourd'hui, c'est un tissu de mixité où se juxtapose de multiples fonctions urbaines à l'échelle du bâtiment (habitat, commerces, restauration, équipements publics, etc.). [...] Ces centres historiques abritent d'anciennes demeures en bon état de conservation ou restaurées. Ils sont caractérisés par une forme bâtie compacte et qualitative : le bâti est implanté en limite d'emprise publique, les constructions sont mitoyennes et implantées sur un petit parcellaire pouvant être entièrement bâti, volume et hauteur importante (généralement R+1 à R+2 avec combles). La densité du bâti laisse une part importante à l'espace public. Les places et trottoirs participent au tourisme, à l'animation des commerces et des services en rez-de-chaussée. [...] Les remparts, devenues inutiles et gênantes pour le fonctionnement urbain ont été détruites et remplacées par un boulevard [...]. Au-delà de ce boulevard, on retrouve les « barris » ou faubourgs plus récents qui sont donc situés en continuité immédiate des centres historiques. »
- Dans la CCMC on trouve comme exemple de cette forme urbaine, Meyssac, Beaulieu-sur-Dordogne, ou encore

Collonges-la-Rouge. L'exemple de Donzenac dans le Bassin de Brive illustre également ce phénomène.

Le centre historique de Beaulieu-sur-Dordogne en bord de la rivière



Vue aérienne de l'organisation urbaine du centre de Beaulieu-sur-Dordogne



Le centre historique de Donzenac



Vue aérienne de l'organisation urbaine du centre de Donzenac



Les villages en ligne de crête

- « La ligne de crête joue un rôle important pour accueillir les constructions assurant la défense d'un territoire (églises, château, fortification, etc.). Le développement urbain s'effectue ainsi généralement en partant d'un monument (église, château, etc.). Dans ces « villages perchés », on retrouve la plus grande concentration du bâti sur la ligne de crête [...] où les constructions sont généralement implantées de part et d'autre et en accroche de la voie qui vient desservir le monument central. ».
- De nombreux villages de la CCMC se sont implantés en ligne de crête à l'image de Curemonte, Beynat, Ligneyrac, Aubazine, etc. Dans la CABB, on peut aussi trouver de tels villages perché, implanté en ligne comme c'est le cas de Turenne.

Le centre historique de Beynat



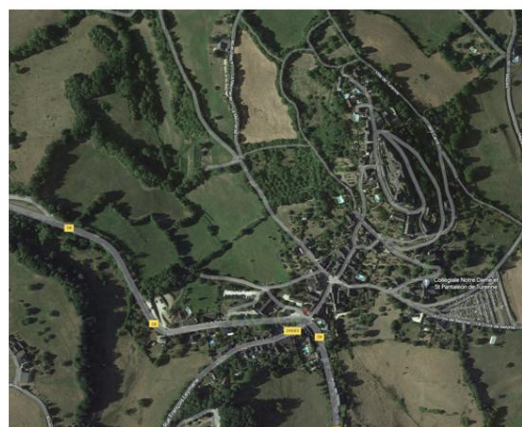
Vue aérienne de l'organisation urbaine du centre de Beynat



Le centre historique de Turenne



Vue aérienne de l'organisation urbaine du centre de Turenne



Les villages rues

- « Le terme village-rue désigne un type d'habitat rural groupé où les constructions se succèdent de part et d'autre d'une rue. L'organisation de ces villages est le fait d'une agglomération progressive de maisons ou de fermes dont les propriétaires cherchaient à bénéficier à la fois d'une ouverture sur la route principale et d'un accès direct à leur propriété agricole. Le parcellaire est ainsi structuré perpendiculairement à la rue et en bandes étroites de la largeur des constructions. »
- Dans le Midi Corrèzien, seul le village d'Astaillac peut s'apparenter à ce mode d'organisation.

Le centre historique d'Astaillac



Vue aérienne de l'organisation urbaine du centre d'Astaillac



D'autres formes de noyaux villageois

- « Les centres bourgs concentrent la densité bâtie la plus importante d'une commune et répondent à différentes logiques d'organisation. Ainsi, des villages se sont développés dans la vallée près d'un cours d'eau (Lanteuil, Brivezac, Altilac, Chauffour-sur-Vell), en pied d'un versant de coteau à l'abri du relief pour permettre au village d'être protégé du vent ou pour bénéficier de la bonne orientation climatique (Nonards, Saint-Julien-Maumont, Saint-Bazile-de-Meyssac, etc.) au carrefour de voie de communication (Branceilles, Chenailler-Mascheix), en continuité ou autour d'un marqueur structurant comme une église (Végennes, La-Chapelle-aux-Saints, Le Pescher), etc. Dans les noyaux villageois, les constructions sont généralement implantées en accroche à l'emprise publique sur un parcellaire plus profond que large et où des îlots peuvent apparaître entièrement bâtis. »
- Ainsi, ces noyaux s'articulent sous différentes formes notamment suivant les structures paysagères et les axes de communication. Dans la CABB, on peut trouver

Le centre historique de Lanteuil entre deux cours d'eau : la Roanne et la

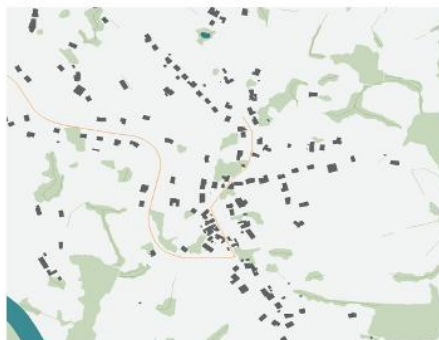


Vue aérienne de l'organisation urbaine du centre de Lanteuil



Le centre historique de La Chapelle-aux-Brocs autour de l'Église

Vue aérienne de l'organisation urbaine du
centre de La Chapelle-aux-Brocs



Les hameaux

- « Les hameaux représentent les principales entités urbaines en termes d'unités bâties au sein des communes. Les hameaux constituent des groupements de maisons, des petits foyers agglomérés, plus ou moins organisés. Ils ont pour la plupart un fondement agricole et viennent valoriser les terres qui les entourent par leur lien particulier au terroir. Ils n'ont pas d'organisation urbaine spécifique. Il s'agit plutôt de maisons paysannes rapprochées, voir accolées les unes aux autres. Les constructions peuvent être alignées le long d'une route ou groupées autour d'un croisement. ».
- Il s'agit donc d'unité au sein des communes, en dehors des centre-bourgs, dans la CCMC on trouve par exemple le hameau d'Escaravages à Puy d'Arnac. Dans le CABB le hameau de peut être également pris comme exemple.



Vue aérienne du hameau de La Garnie à Nonards



Hameau de Vertougit à Voutezac



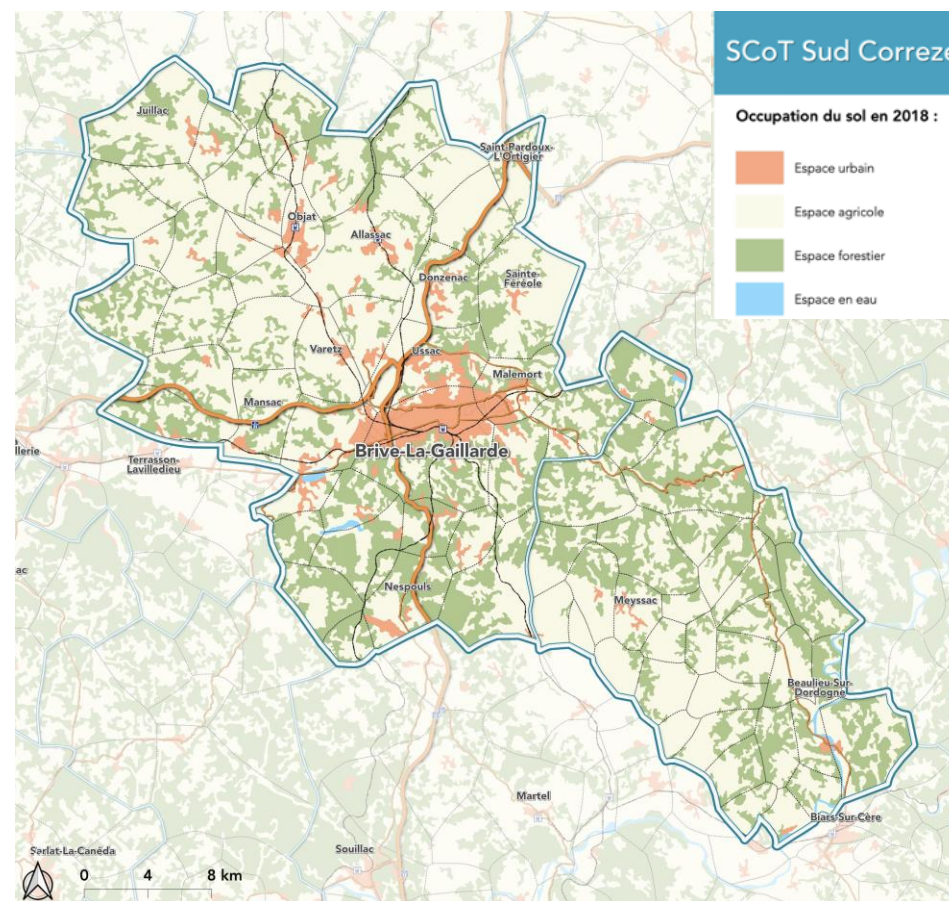
Vue aérienne de l'organisation du hameau de Vertougit à Voutezac



Les phénomènes de périurbanisation résidentielle

- Dans le volet consommation d'espace, la question de la structuration du territoire par les phénomènes de périurbanisation résidentielle a été traitée et concernent davantage les communes plus urbaines du SCoT que les typologies d'organisation du bâti citées précédemment.
- Les différentes structures urbaines en périphéries des centres-villes qui sont traités dans le volet consommation d'espaces sont :
 - Une urbanisation résidentielle linéaire sans profondeur le long des voies, (donnant parfois forme à des continuités urbaines entre communes),
 - Des lotissements pavillonnaires aux logiques viaires propres ne facilitant pas les circulations entre quartiers,
 - Des épaissement/extension urbaine peu dense d'écarts urbains (hameaux, mitage, ...).
- Le territoire du SCoT accueille donc des formes variées d'organisation du bâti et des centres-villes / centre-bourgs, attachés à la fois aux modes de vie passés, aux reliefs et éléments paysagers, ainsi qu'aux phénomènes de périurbanisation et d'articulation autour des axes de communication.
- Comme il est expliqué dans le volet consommation d'espace, le SCoT reste toutefois un territoire majoritairement rural avec

59% de territoires agricoles, 32% d'espaces forestiers et 9 % de territoires artificialisés.



Cartographie de l'occupation du sol en 2018.

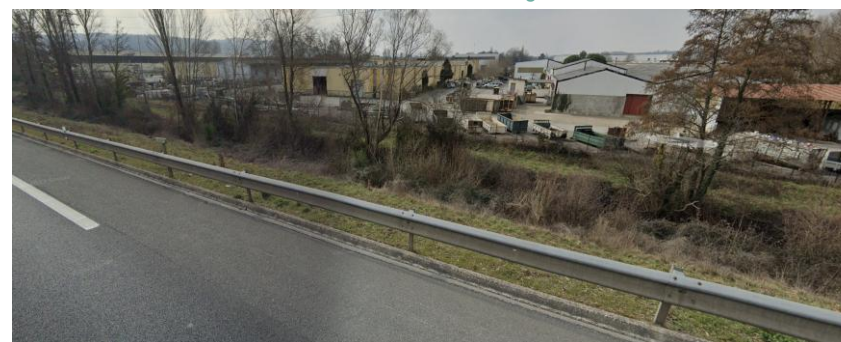
Source: CGDD – Corine Land Cover – 2022. Traitement : E.A.U.

L'insertion paysagère des parcs d'activités

- Les activités économiques (hors agriculture) du territoire du SCoT s'inscrivent dans différentes configurations, notamment au sein de zones d'activité accueillant par exemple du commerce, de l'industrie, ou encore de l'artisanat.
- Comme le montre le volet économie du diagnostic, on observe une certaine concentration de ces parcs d'activité autour du pôle urbain de Brive-la-Gaillarde, avec cependant, une dispersion limitée par la présence, en secteur rural, de plusieurs pôles structurants relativement importants
- Le tableau suivant s'intéresse à l'insertion paysagère de ces zones d'activités, en regardant des critères comme leur connexion au bourg auxquelles elles se rattachent, les questions de co-visibilité, la présence de la trame paysagère en leurs sein, etc.
- Mis en perspective au regard notamment des nouvelles attentes des acteurs économiques, tant en termes d'aménités urbaines que d'image, il existe un enjeu d'innovation dans les aménagements des espaces communs et paysagers. Une qualification plus poussée de l'aménagement (signalétique, végétalisation plus variée des périmètres de zones, voies douces, énergie renouvelable, etc.) adaptée aux sites pourrait chercher à renforcer l'identité économique des espaces d'activités en lien avec celle des entreprises qu'ils accueillent, améliorant leur attractivité.



Zone d'activité de La Nau à Saint Viance, vue de la route. Google Street View, Octobre 2021.

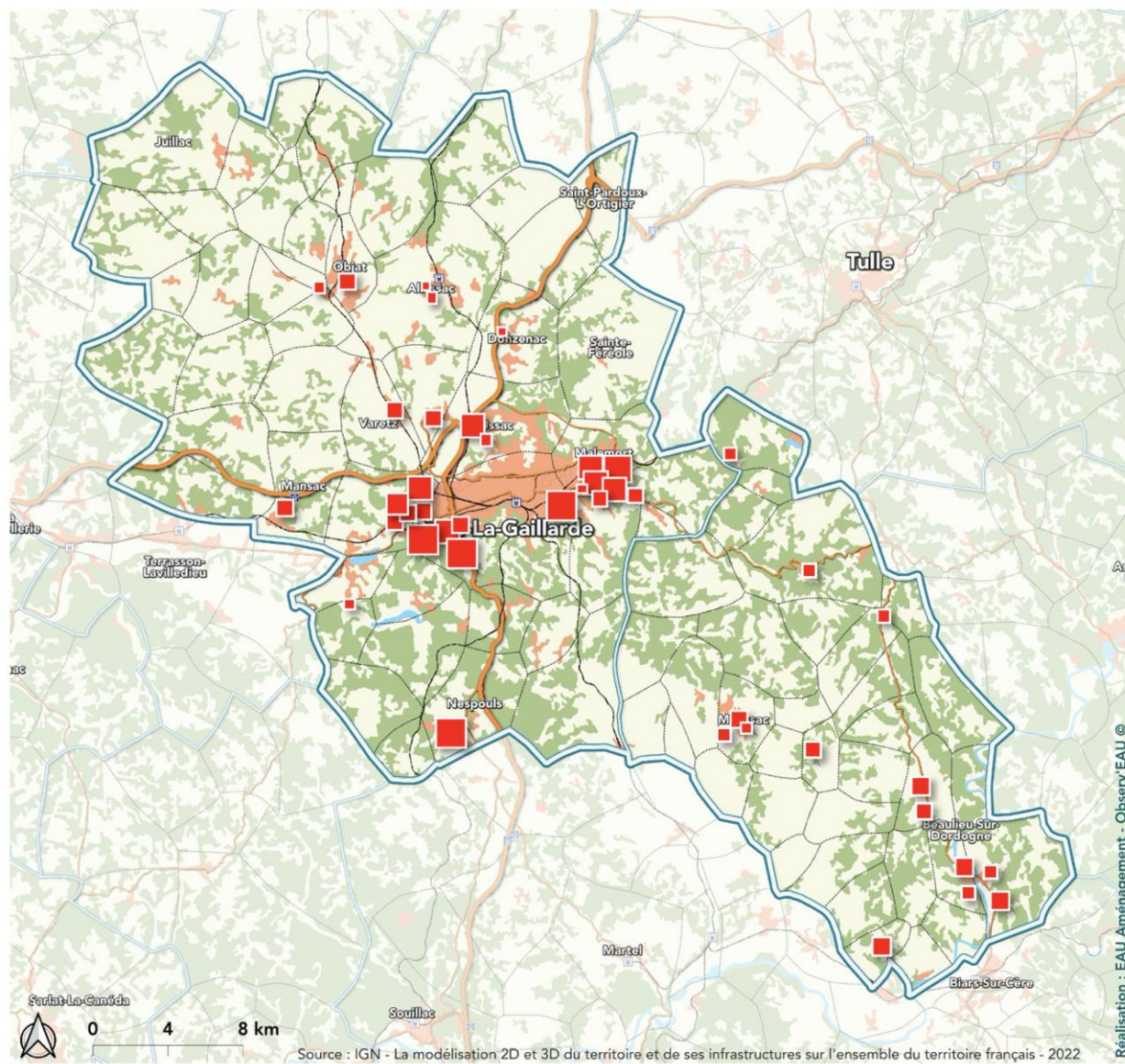


Zone d'activité de Brive Laroche vue de l'autoroute A20. Google Street View, Mars 2023.



Zone d'activité de la Croix de Vaincq à Meyssac. Google Street Maps, 2023.

EPCI	Commune	Intitulé	Continuité du tissu urbain	Espaces végétalisés entretenus	Cohérence des structures bâties	Covisibilité
CA Bassin de Brive	Allasac	Les Rivières	NA	NA	NA	NA
		Saint Laurent	NA	NA	NA	NA
	Brive	BeauRegard	+	Bien	Bien	Depuis les grands axes routiers
		Cana	+	Intermédiaire	Intermédiaire	Depuis les grands axes routiers
		Est	NA	NA	NA	NA
		Foumeault	NA	NA	NA	NA
		Laroche	+	Intermédiaire	Bien	Depuis les grands axes routiers
		Marquisie	+	Intermédiaire	Bien	Depuis les grands axes routiers
		Mazaud	+	Faible	Faible	Depuis les grands axes routiers
		Pebo	+	Intermédiaire	Bien	Depuis les grands axes routiers
		Sarretie	+	Intermédiaire	Faible	Depuis les grands axes routiers
		Teinchurier	+	Intermédiaire	Bien	Depuis les grands axes routiers
	Cosnac	Montplaisir	-	Faible	Bien	Depuis les axes routiers
	Donzenac	Escudier Nord	-	Bien	Bien	Depuis les axes routiers
		Escudier Sud	-	Bien	Bien	Depuis les axes routiers
	Malemort	La Riente Borie	+	Intermédiaire	Bien	Depuis les habitations
		La Rivière	+	Intermédiaire	Intermédiaire	Depuis les habitations
	Objat	Tour de Loyre	+	Intermédiaire	Intermédiaire	Depuis les habitations
		Bridal	+	Bien	Bien	Depuis les habitations
	Saint Cernin de Larche	L'escurade	+	Intermédiaire	Intermédiaire	Depuis les habitations
		Colombien	+	Bien	Bien	Depuis les habitations
	Saint Pantaléon de Larche	Cramier	+	Intermédiaire	Bien	Depuis les habitations
		Vermeil	-	Bien	Bien	Depuis les axes routiers
	Saint Viance	La Nau	+	Bien	Bien	Depuis les grands axes routiers
	Ussac	Aiguillon	+	Intermédiaire	Intermédiaire	Depuis les grands axes routiers
		La Gare	+	Intermédiaire	Intermédiaire	Depuis les grands axes routiers
	Varetz	Sielvas	+	Intermédiaire	Bien	Depuis les habitations
	Vars sur Roseix	Chez Minet	+	Faible	Faible	Depuis les habitations
CC Midi Corrèzien	Atiliac	Veyrou	+	Faible	Intermédiaire	Depuis les habitations
		Les Escures	-	Faible	Intermédiaire	Depuis les habitations
	Aubazine	Zones Nord et Sud d'Aubazine	-	Faible	Faible	Depuis les axes routiers
	Beaulieu-sur-Dordogne	Les Etresses	-	Faible	Faible	Depuis les axes routiers
	Beynat	Le Bois du Peuch	+	Faible	Intermédiaire	Depuis les axes routiers
	Bilhac	Les Martelaises	+	Faible	Intermédiaire	Depuis les axes routiers
	Le Pescher	Les Champs d'Escure	+	Faible	Faible	Depuis les axes routiers
	Marcillac-La-Croze	Zone de Marcillac-La-Croze	-	Intermédiaire	Faible	Depuis les axes routiers
	Meyssac	Le Bois du Peuch	+	Intermédiaire	Faible	Depuis les axes routiers
		Le Gôt	-	Bien	Bien	Depuis les axes routiers
		La Croix de Vaincq	+	Bein	Faible	Depuis les axes routiers
	Nonards	Le Moulin d'Arnac	+	Intermédiaire	Faible	Depuis les habitations
		Le Chauffour	-	Intermédiaire	Faible	Depuis les habitations



Les zones d'activité du territoire du SCoT

■ Zone d'Activités Economiques

Source : simplanter.fr, Etude préalable à l'inventaire des Zones d'Activités Economiques (ZAE) sur le territoire

Midi Corrèzien.

Traitement E.A.U., 2022

SYNTHESE

Un territoire aux paysages variés

- Le territoire du Sud Corrèze est traversé par une importante variété d'entité, d'unité et d'ambiance paysagère, confirmant sa place aux confins de la région Nouvelle-Aquitaine, proche de l'Occitanie et de l'Auvergne-Rhône-Alpes.
- Des nuances entre collines et vallées s'articulent entre 100 et 600m de hauteur, les influences montagnardes sur le paysage se remarquent donc avec notamment une prédominance forestière dans certains espaces. Les ambiances paysagères de la « campagne-parc » et des « marges aquitaine » sont également présentes, avec une importante présence humaine.
- Ainsi, haut et bas plateaux limousins s'alternent, laissant apparaître des paysages de buttes et de causses, ainsi que des vallées et bassins autour de plus grande agglomération.

Un patrimoine culturel, historique et naturel remarquable

- Le SCoT dispose de 30 sites inscrits et de 7 sites classés, ainsi que de 155 immeubles protégés au titre de monuments historiques. Sur les questions de patrimoine archéologiques, plusieurs espaces sont également répertoriés comme zone de présomption et de prescription archéologique. 3 sites patrimoniaux remarquables sont également présents au sein du territoire.

- 37 des communes du SCoT appartiennent au Pays d'Art et d'Histoire de la Vézère Ardoise. 5 communes sont quant à elles labélisées plus beaux villages de France, dont Collonges-la-Rouge, à l'origine de la création du label.
- En plus de ces nombreux éléments de patrimoines protégés, un important patrimoine vernaculaire contribue tout autant à l'identité du territoire et en fait sa renommée. Les toits en ardoise, les granges limousines, l'utilisation de la pierre et notamment du grès rouge, ou encore les innombrables église, fours à pain, pigeonniers, etc., rappellent l'histoire et les modes de vie anciens des populations de la région, témoignant du charme authentique du Sud Corrèze.

Des formes urbaines s'organisant selon les éléments paysagers et autour des axes de communication

- Dans un premier temps, les habitations, équipement et activités se sont articulés selon les possibilités laissées par le relief, ou d'autres éléments paysagers comme les cours d'eau, rappelant les structures courantes en Corrèze de villages diffus.
- On remarque également que les espaces urbains des bourgs et villages répondent souvent aux structures passées (centre-bourg dans les anciennes fortifications, autour d'une place principale et/ou d'une église, hameau autour de fermes ..).
- En ce qui concerne les communes d'avantages urbanisées, on remarque une périurbanisation notamment le long des axes de communication répondant notamment aux besoins des habitants et des entreprises.

MATRICE AFOM

Atouts

Une diversité de paysages naturels

- Le territoire du SCoT est riche de paysages variés, chaque grandes entités paysagères lui attribuant une activité qui lui est propre avec des caractéristiques directement liées à son mode d'habitat, à son architecture, à son développement, à son économie et à ses ressources naturelles dans son ensemble.

Un patrimoine naturel et bâti remarquable

- Le SCoT offre de nombreux sites et monuments inscrits et classés, de ZPPA, de SPR, en plus de label tels que les Plus Beaux Village de France, un Pays d'Art et d'Histoire, ainsi qu'un patrimoine vernaculaire de qualité.

Opportunités

Un levier d'attractivité constitué par ce patrimoine

- D'un point de vue touristique ce patrimoine naturel et bâti joue déjà un rôle d'attracteur qu'il est possible de valoriser davantage dans une perspective de tourisme comme secteur de développement économique
 - La qualité naturelle, historique et culturelle de ce patrimoine est à valoriser et à mettre davantage en avant comme caractéristique de l'identité du territoire et plus-value en termes de qualité de vie.

Faiblesses

Une fragilisation des espaces et ressources naturels

- L'augmentation des besoins de la population et des entreprises, notamment sur l'artificialisation des sols, impliquent des pressions supplémentaires sur les espaces et paysages naturels.

Menaces

Un équilibre fragile entre les usages

- L'exceptionnalité des paysages naturels du territoire peut être menacée par une consommation foncière trop importante, ainsi que des constructions pouvant bloquer les panoramas, il s'agit donc de trouver un équilibre entre développement et préservation des paysages.
- Une gestion adaptée et équilibrée entre les espaces agricoles et forestiers est nécessaire pour éviter des conflits d'usage portant sur les sols et les ressources.

Le vieillissement du bâti

- La vacance des bâtis anciens amène à une dégradation générale du patrimoine bâti qu'il faut maîtriser.
- La construction et la réhabilitation de bâtiments peuvent être une menace pour les éléments patrimoniaux plus anciens si une stratégie de développement cohérente et respectueuse de ce patrimoine n'est pas adoptée.

GRANDS ENJEUX

Préserver et valoriser les paysages naturels dans l'ensemble du territoire

- Pour préserver sa qualité et diversité paysagère le SCoT se doit de conserver un équilibre naturel entre ses espaces agricoles et forestier, notamment en maintenant une agriculture capable de conserver et de gérer la trame bocagère.
- Il s'agit également de préserver l'ouverture des panoramas, et paysages autour des zones urbanisées, en adoptant une gestion qualitative de ces espaces et des constructions en ville.
- Il est nécessaire de maintenir des «espaces de respiration» au sein des espaces urbains en intégrant les constructions nouvelles par des structures végétales arborées et en évitant le mitage par des constructions anarchiques.
- Il est important de valoriser qualitativement le potentiel varié des usages de différents types de paysages, (ex : vallées en tant que zones humides aux multiples bienfaits environnementaux, gorges au potentiel de production d'hydro-électricité, etc.).

Protéger aussi bien le patrimoine culturel et historique remarquable que le patrimoine vernaculaire

- Il est question de prendre en compte dans la totalité des documents d'urbanisme et opération d'aménagement les

mesures de protections découlant des statuts de protection des différents types de patrimoine remarquable.

- Les silhouettes caractéristiques des bourgs et petits villages du SCoT sont à préserver en maîtrisant l'extension de l'urbanisation fragilisant ces sites bâtis.
- Lors des phénomènes de périurbanisation, il est question de s'assurer de la bonne intégration des nouvelles constructions par rapport au bâti existant.
- De la même façon, lors des opérations de renouvellement urbain ou encore de rénovation énergétique, il s'agit d'accorder toute son importance à la préservation du bâti ancien et de veiller à l'intégration dans l'identité locale de ces éléments renouvelés.
- Il s'agit également de s'intéresser davantage aux questions de vacance et de réhabilitation des bâti anciens, éléments constitutifs du patrimoine vernaculaire, afin d'éviter leur abandon et dégradation.

Valoriser le patrimoine comme levier d'attractivité

- La qualité paysagère et patrimonial du territoire dans son entièreté constitue un élément hautement qualitatif du cadre de vie. Il est donc nécessaire de le mettre en avant comme tel (politique de communication, activités à thèmes, etc.), afin d'attirer de nouvelles populations.
- Le potentiel touristique qui découle du patrimoine naturel et bâti amène à des enjeux de gestion et d'intégration des implantations touristiques dans les paysages (de loisir, de service, et d'hébergement), tout en réfléchissant à augmenter leur capacité actuelle.